

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES TRANSPORTS ET
DES COMMUNICATIONS

RAPPORT ANNUEL 1982

TABLE DES MATIERES

I.- INTRODUCTION

II. ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS

III. SECRETARIAT GENERAL

- 3.1. Division Inspection Financière
- 3.2. Bureau Courrier et Archives
- 3.3. Bureau Gestion des crédits
- 3.4. Bureau d'Etudes et Programmation
- 3.5. Bureau Relations Publiques

IV. DIRECTION GENERALE DES POSTES

- 4.1. Physionomie
- 4.2. Budget alloué à la Direction Générale des Postes
- 4.3. Personnel
- 4.4. Réalisations des programmes et projets
- 4.5. Philatélie
- 4.6. Relation avec les services extérieurs
- 4.7. Transport du courrier
- 4.8. Statistique de la poste aux lettres et colis postaux
- 4.9. Service des colis postaux
- 4.10. Service des réclamations
- 4.11. Service de la comptabilité générale des postes
- 4.12. Service des mandats postaux
- 4.13. Service des chèques postaux
- 4.14. Principaux problèmes

V. DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS

- 5.1. Rôle de la Direction Générale
- 5.2. Organisation administrative
- 5.3. Personnel
- 5.4. Bureau d'études et planification des Télécommunications
- 5.5. Service des Télécommunications Intérieures
- 5.6. Services Techniques
- 5.7. Service de l'Exploitation des Télécommunications

.../...

VI. DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE

- 6.1. Introduction
- 6.2. Personnel
- 6.3. Organisation administrative
- 6.4. Activités et réalisations en 1982

VII. DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS

- 7.1. Présentation
- 7.2. Personnel
- 7.3. Activités et réalisations
- 7.4. Bureau Réglementation et Contrôle
- 7.5. Division Transports Intérieurs

1. INTRODUCTION

En 1982, le Ministère des Postes et des Communications a entrepris beaucoup d'activités qui sont en rapport avec sa mission de désenclaver le Pays tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Les préoccupations majeures ont été celles :

- des Travaux de modernisation de l'Aéroport International de Kanombe;
- de l'implantation d'excellents réseaux de Télécommunications au sol et par satellite avec l'inauguration de la Station Terrienne de Kicukiro-Nyanza en mars 1982;
- de l'achèvement des constructions des bureaux postaux de GAKENKE en Préfecture de Byumba, de MUKINGO en Préfecture de Ruhengeri et de RUSHASHI en Préfecture de Kigali;
- de la poursuite des rencontres et négociations au sein de la CPOEL et avec les pays utilisateurs du Corridor Nord et du Corridor Central.

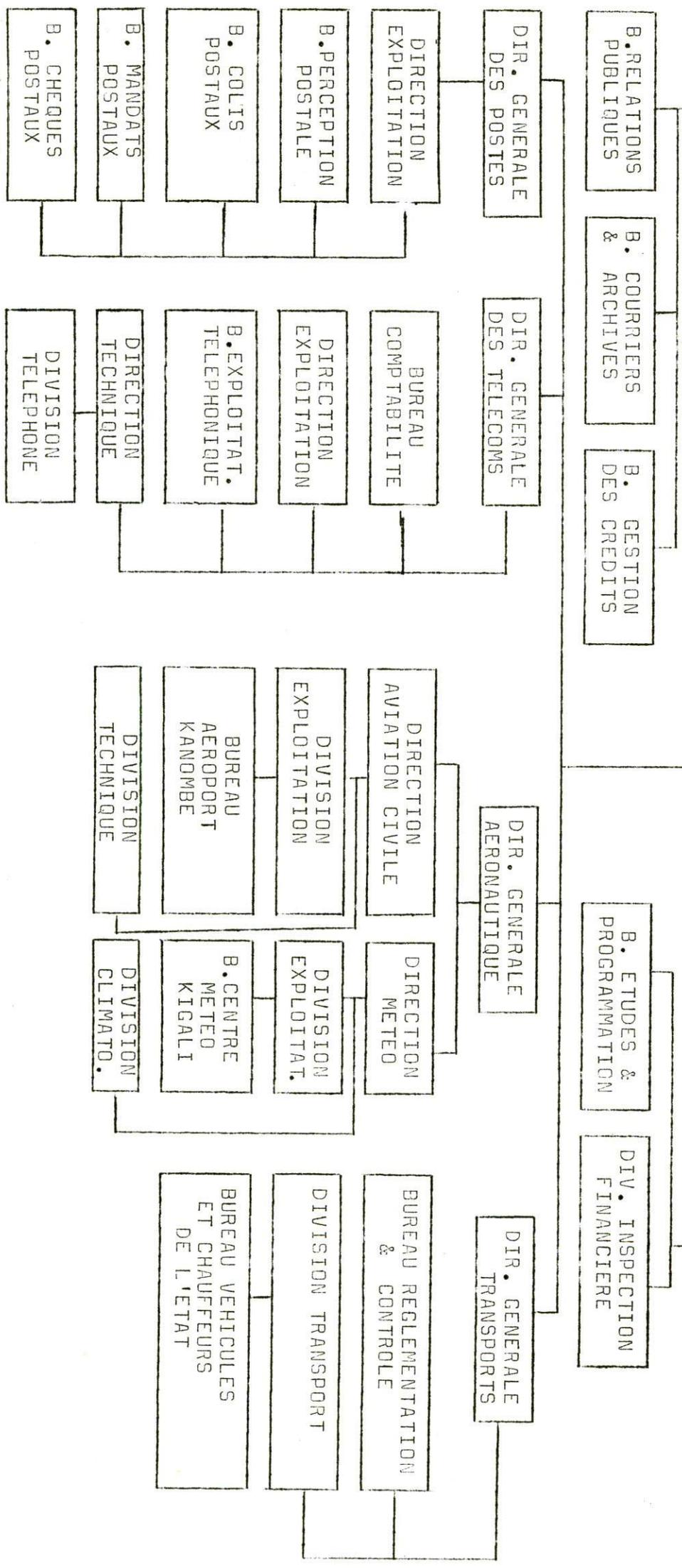
Sur le plan administratif, l'organigramme mis en place par l'Arrêté Présidentiel n° 251/06 du 2 juillet 1982 modifiant et complétant l'Arrêté Présidentiel n° 103/03/2 du 22 mai 1974 portant organisation et attributions des services de l'administration centrale reste inchangé. Cependant, la structure actuelle des différents services du Ministère des Postes et des Communications ne permet pas une continuation efficace des rouages et des opérations essentielles parce qu'elle est très serrée. C'est ainsi qu'un nouvel organigramme est en étude depuis le mois de mai 1982.

.../...

II. ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS.

C A B I N E T D U M I N I S T R E

S E C R E T A R I A T
G E N E R A L



III. SECRETARIAT GENERAL

3.1. DIVISION INSPECTION FINANCIERE

3.1.1. STRUCTURE

Le Service de l'Inspection constitue une Division directement rattachée au Secrétariat Général du Ministère des Postes et des Communications.

3.1.2. Personnel au 31 décembre 1982

Personnel sous-statut :

- Un Chef de Division (retour du stage en juillet après un cours d'Inspecteur des Services postaux et financiers à Toulouse).
- Un Inspecteur de l'Aéronautique : Fonctionnaire Principal.
- Un Inspecteur des Télécommunications rentré de Toulouse en France après un Cours d'Inspecteur Principal de l'Exploitation des Télécommunications. Celui-ci a remplacé Monsieur MUNYAZIKWIYE Mathias transféré à la Direction Générale de l'Aéronautique.
- Deux Inspecteurs des Services postaux.

Personnel sous-contrat :

- Une dactylographe
- Un planton

Etat d'esprit du personnel

En général, l'état d'esprit du personnel de la Division de l'Inspection Financière est bon. Les difficultés d'ordre salarial pouvant faire tomber même certains d'entre eux dans des actes de déloyauté n'ont pas empêché les Inspecteurs de s'acquitter de leurs attributions respectives avec compétence et dévouement. Néanmoins la question de sécurité de ces Agents reste toujours posée. (cfr Rapport annuel des années antérieures).

3.1.3. Attributions de l'Inspection Financière

Les attributions de la Division Inspection Financière sont déterminées par l'Arrêté Présidentiel n° 59/09 du 30 juin 1976.

Mais à titre de rappel les voilà reprises en trois points :

- surveillance générale de la gestion comptable financière des services du Ministère et présentation régulière des rapports de contrôle.
- Etude des mesures propres à enrayer les malversations comptables financières et aux modes de recouvrement
- Inspection et vérification de la tenue des écritures comptables

.../...

3.1.4. Relations avec les autres services

Le service de la Division Inspection Financière collabore plus étroitement avec les différents Services du Ministère des Postes et des Communications en ce qui concerne le suivi de perception des recettes et la gestion saine de la comptabilité.

Il donne en temps voulu, des éclaircissements nécessaires à l'instruction des dossiers des déprédateurs de deniers publics aux Services du Ministère de la Justice. Les dossiers de détournement des fonds transmis en Justice sont préparés par ce Service.

3.1.5. Visite d'Inspection et de contrôle des Bureaux (voir tableaux en annexe).

En moyenne chaque bureau a reçu au moins deux visites au cours de l'année 1982, malgré ce renforcement du nombre de visites effectuées, un grand nombre de déficits a été enregistré durant l'exercice 1982.

3.1.6. Exploitation financière au cours de l'année 1982.

Les résultats des données tirées des tableaux de perception des recettes ci-joints présentent des renseignements suivants :

- Un accroissement des recettes des sous-Perceptions des Postes: 16%
- Un accroissement des recettes des Perceptions des Postes: 14%
- Un accroissement des recettes perçues par Télécoms: 7%
- Un accroissement des recettes perçues par le Service Aéronautique : 22%

Toutes ces données prouvent sans nul doute que l'année 1982 a connu dans l'ensemble une légère progression de recettes perçues par rapport à l'exercice 1981.

3.1.7. Situation des déficits enregistrés en 1982

Les déficits enregistrés en 1982 donnent une valeur de : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLE SOIXANTE CINQ FRANCS (13.458.065 Frs). Faisant une comparaison de la valeur de déficits enregistrés avec celle de l'exercice 1981, on constatera une augmentation de 5% de déficits enregistrés.

.../...

La répartition sommaire de ces déficits est présentée dans l'ordre suivant :

| | |
|--|------------------|
| - Direction Générale des Postes | : 12.247.804 |
| - Direction Générale des Télécoms | : 429.133 |
| - Direction Générale de l'Aéronautique | : 781.128 |
| TOTAL | <hr/> 13.458.065 |

Les tableaux qui donnent le détail de ces déficits suivent immédiatement ceux des recettes perçues pour chaque Service.

3.1.8. Situation de recouvrement

L'évolution du recouvrement des deniers publics reste ignorée :

- Les greffiers et les comptables de Préfecture ne communiquent pas à la Division Inspection-Financière le montant de remboursements effectués ;
- Le Service des Impôts n'envoie pas à la Division Inspection Financière des états des recettes recouvrées.

Il semble que le seul moyen dont disposait le service de l'Inspection Financière pour connaître l'état d'évolution de recouvrement des deniers publics et qui, malheureusement a été abandonné, était le recouvrement à la source au moyen des retenues mensuelles par le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

3.1.9. Difficultés rencontrées :

D'ordre matériel

- La mobilité de l'Inspection souhaitée pour l'efficacité n'est pas atteinte suite à la dépendance du point de vue :
 - Essence
 - Véhicule affecté

Le manque d'une machine à stencil fait causer à la transmission un retard considérable des rapports de contrôle établis de temps en temps du fait que pour la reproduction des documents de rapport les agents sont obligés de parcourir tous les Services du Ministère à la recherche d'une machine à stencil disponible.

.../...

D'ordre organisationnel :

Le bureau de l'Inspection financière est trop étroit de sorte qu'il ne permet pas aux quatre Inspecteurs de travailler dans de bonnes conditions.

Une seule dactylographe est incapable de dactylographier toutes les correspondances des cinq Agents d'Inspection Financière. Cette personne éprouve trop de peines lorsqu'elle est obligée de taper les rapports quand les Inspecteurs rentrent de mission en même temps.

Les formalités de préparation des ordres de Mission font quelque fois rater le Services de l'Inspection Financière de saisir les occasions propices pour surprendre les agents impliqués dans les détournements de deniers publics.

3.1.10. Souhaits

Pour être plus expéditif, le Service de l'Inspection Financière souhaiterait disposer de sa propre machine à stencil.

Cela ne permettrait pas non seulement la rapidité au courrier transmis aux divers destinataires mais aussi le secret des correspondances serait plus ou moins assuré.

Afin d'assurer la mobilité de l'Inspection, il serait souhaitable que l'Inspection Financière dispose en permanence de l'essence et du véhicule pour permettre à ce service de faire de temps en temps des visites inopinées.

.../...

ETAT ANNUEL DES ENTREES ET DES SORTIES DE FONDS DANS LES PERCEPTIONS

Exercice 1982

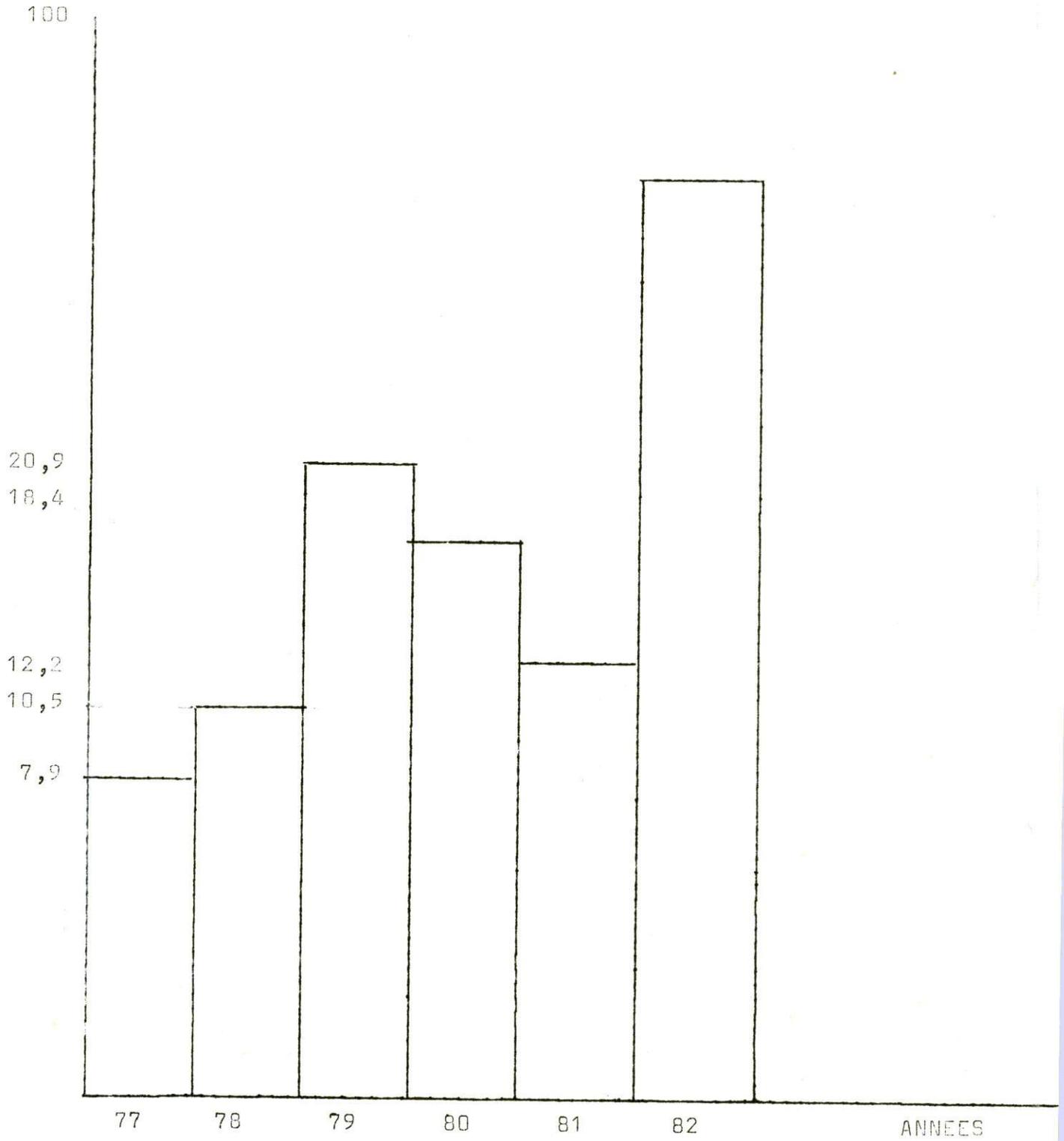
| BUREAUX | Encaisse Précédente | Encaissement sans Envoi de Fonds | Décaissement sans Envoi de Fonds | Envois de Fonds Reçus | Envois de Fonds Expédiés | Encaisse |
|-----------|------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------|
| BUTARE | 500.000 | 66.254.020 | 29.024.332 | 9.383.764 | 46.613.452 | 500.000 |
| BYUMBA | 199.400 | 32.872.131 | 23.251.203 | 15.321.196 | 24.941.524 | 200.000 |
| GIKONGORO | 163.702 | 86.716.658 | 77.285.657 | 13.100.000 | 22.611.839 | 82.864 |
| GISENYI | 72.875 | 109.725.354 | 86.324.735 | 35.849.000 | 58.843.069 | 479.425 |
| GITARAMA | 56.879 | 75.156.576 | 96.851.856 | 66.228.180 | 44.526.523 | 63.256 |
| KIBUNGO | 429.322 | 147.022.270 | 110.551.925 | 17.000.000 | 53.822.243 | 77.424 |
| KIBUYE | 6.949.572 | 56.952.052 | 34.119.522 | 43.905.428 | 73.101.675 | 585.855 |
| KIGALI | 301.322 | 265.912.333 | 635.088.353 | 498.011.990 | 128.521.141 | 696.151 |
| RUHENGERI | 84.127 | 204.150.418 | 75.347.470 | 218.896.593 | 347.583.668 | 200.000 |
| CYANGUGU | 2.115.608 | 22.444.503 | 25.845.530 | 13.149.863 | 11.754.122 | 110.322 |
| TOTAUX | 10.952.807 | 1.067.206.315 | 1.193.690.583 | 930.846.014 | 812.319.256 | 2.995.200 |

COMPORTEMENT DES RECETTES POSTALES (PTP) PENDANT LES 6 DERNIERES ANNEES - Tableau 2

| | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 |
|------------|-------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| BUREAUX | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 |
| BUTARE | 64.294.622 | 111.193.335 | 53.304.675 | 49.772.636 | 75.637.784 |
| BYUMBA | 18.504.013 | 31.625.731 | 30.251.226 | 26.634.822 | 40.193.327 |
| CYANGUGU | 20.804.588 | 35.852.819 | 22.279.474 | 30.369.749 | 35.594.366 |
| GIKONGORO | 28.482.697 | 55.605.414 | 30.798.277 | 40.611.166 | 99.816.658 |
| GISENYI | 37.454.856 | 63.809.876 | 71.832.938 | 70.096.398 | 145.574.354 |
| GITARAMA | 78.087.546 | 102.414.080 | 97.957.576 | 79.887.984 | 141.304.756 |
| KIBUNGO | 31.383.478 | 122.012.219 | 74.707.601 | 75.801.750 | 164.022.270 |
| KIBUYE | 28.884.758 | 80.258.313 | 63.301.200 | 59.897.045 | 100.857.480 |
| KIGALI | 176.264.497 | 612.168.639 | 579.228.048 | 303.118.527 | 763.924.323 |
| RUHENGERRI | 44.249.682 | 132.304.688 | 196.209.272 | 91.487.206 | 423.047.011 |
| TOTAUX | 701.390.744 | 1.397.237.114 | 1.227.870.287 | 817.677.278 | 1.998.052.329 |

COMPORTEMENT DU TRAFIC DES PERCEPTIONS (Graphique 1)
PENDANT LES 6 DERNIERES ANNEES

RECETTES



COMMENTAIRE DU GRAPHIQUE (VOIR PAGE SUIVANTE)

COMMENTAIRE DU GRAPHIQUE

A. CONSTATATIONS

1. Le diagramme montre une évolution raisonnable de 1977 à 1979 en un premier temps.
2. En un deuxième temps il manifeste une tendance à la baisse 79-81.
3. En un troisième temps, les recettes postales montent en flèche.

B. INTERPRETATION

La baisse de 79 à 81 retient particulièrement l'attention. On peut trouver plusieurs explications à cette baisse.

- Adaptation difficile au nouveau tarif réajusté en 1980.
- Ouverture des agences de CER dans certaines préfectures (BUTARE) absorbe une bonne partie des recettes.
- Méfiance des clients engendrée par les détournements fréquents au cours de cette période.
- L'étouffement du service des chèques postaux né de la multiplication des banques. (seuls les comptes officiels fonctionnent).

C. L'exercice 1982 connaît du point des recettes postales, un accroissement anormal.

- Confiance plus ou moins rétablie.
- Les usagers s'habituent progressivement au tarif.
- Bonne santé économique du pays.

Naturellement toutes ces raisons ne suffisent pas pour justifier un accroissement aussi explosif.

D. CONCLUSION

D'autres phénomènes à l'origine de cette poussée ne sont pas directement perceptibles.

- Le comportement du graphique ne peut, de toute façon, permettre une projection, parce qu'il est d'une tendance plus capricieuse que cyclique.
- Si la tendance est cyclique, il faut l'attendre à une baisse l'exercice suivant.
- Il serait donc souhaitable d'envisager un certain nombre de mesures pour empêcher la chute et inciter les usagers à la consommation.

.../...

ETAT ANNUEL DES ENTREES ET DES SORTIES DE FONDS DANS LES SOUS-PERCEPTIONS

Tableau 4

| BUREAUX | ENCAISSE : PRECEDENTE | ENCAISSEMENT SANS : ENVOIS DE FONDS | DECAISSEMENT SANS : ENVOIS DE FONDS | ENVOIS DE FONDS : RECUS | ENVOIS DE FONDS : EXPEDIES | ENCAISSE |
|------------|--------------------------|--|--|----------------------------|-------------------------------|-------------|
| GATSIBO | : 348.890 | : 7.153.455 | : 1.964.917 | : - | : 5.432.792 | : 104.636 |
| KABAYA | : 1.333.213 | : 23.215.553 | : 7.684.514 | : 1.000.000 | : 15.549.072 | : 2.315.180 |
| KARENGERA | : 80.965 | : 1.708.018 | : 1.460.911 | : - | : 260.200 | : 67.872 |
| KIRAMBO | : 231.963 | : 5.619.305 | : 3.075.945 | : - | : 1.328.789 | : 1.446.534 |
| NYANZA | : 1.026.897 | : 24.077.435 | : 21.704.424 | : 60.410.000 | : 63.740.228 | : 69.680 |
| NYAMASHEKE | : 77.022 | : 1.832.864 | : 1.408.593 | : - | : 482.254 | : 19.039 |
| NYAMATA | : 76.955 | : 11.615.611 | : 2.946.841 | : - | : 8.313.459 | : 432.266 |
| NYANGE | : 458.147 | : 24.046.220 | : 20.456.655 | : - | : 2.687.751 | : 1.359.961 |
| RUHANGO | : 350.215 | : 15.672.978 | : 7.183.899 | : - | : 8.576.955 | : 262.339 |
| RUSHASHI | : - | : 52.885 | : 102.851 | : 150.000 | : - | : 100.034 |
| RWAMAGANA | : 748.089 | : 11.678.572 | : 6.475.414 | : 3.523.939 | : 9.434.583 | : 42.603 |
| VUNGA | : 219.591 | : 22.693.486 | : 6.261.413 | : 9.750.000 | : 26.351.664 | : 50.000 |
| TOTAUX | : 4.951.947 | : 149.366.382 | : 80.726.377 | : 74.835.939 | : 142.157.747 | : 6.270.144 |

SERVICE DES POSTES SOUS PERCEPTIONS

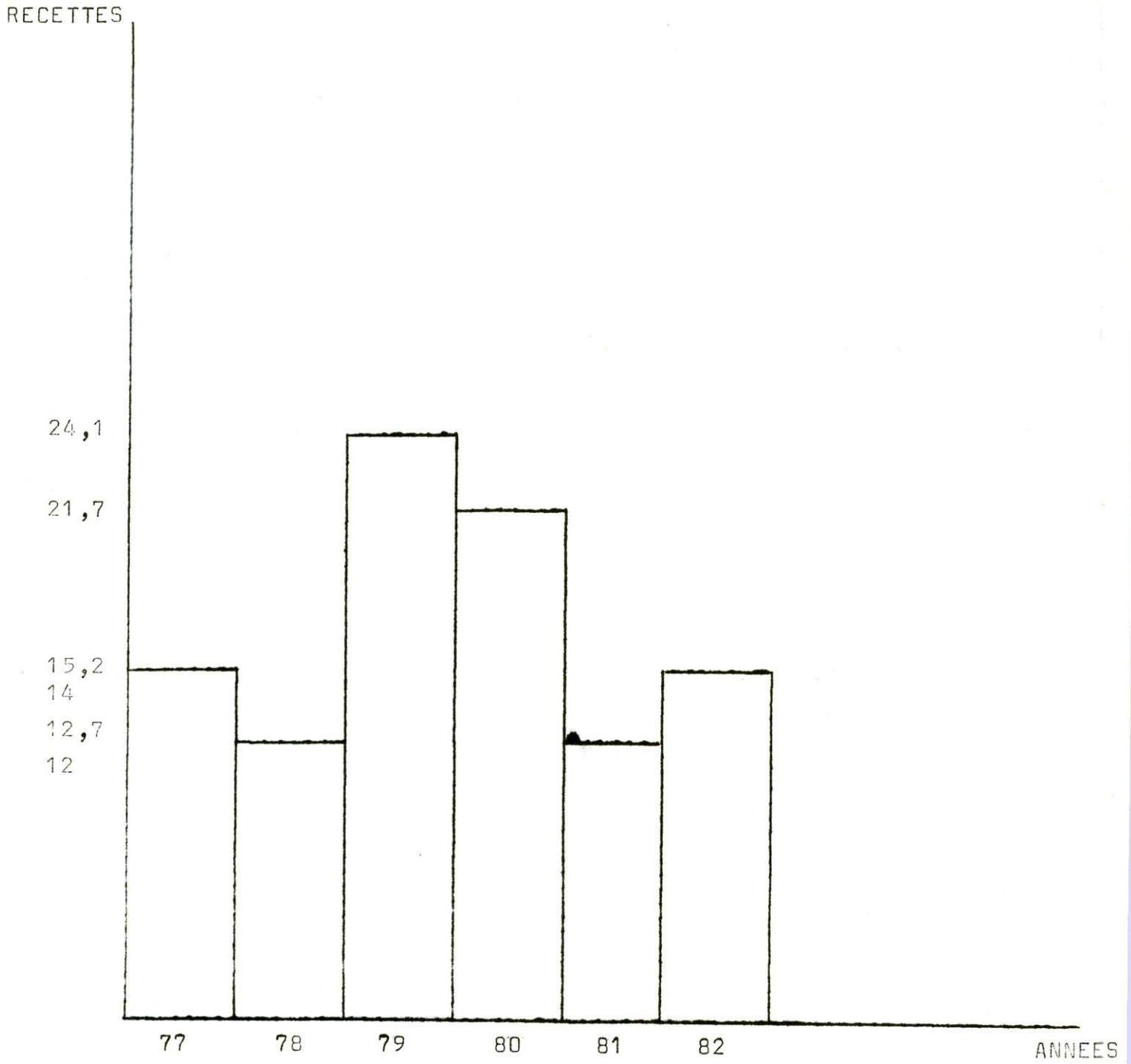
TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES AU COURS DES SIX DERNIERES ANNEES

Tableau 5.

| BUREAUX | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 |
|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| GATSIBO | 3.040.093 | 4.173.567 | 6.819.085 | 5.430.385 | 2.168.654 | 7.153.455 |
| KABAYA | 16.471.620 | 22.436.713 | 24.089.942 | 13.824.868 | 17.539.072 | 23.215.553 |
| KARENGERA | - | - | - | - | 101.465 | 1.708.018 |
| KIRAMBO | 579.220 | 4.494.992 | 11.868.525 | 8.046.252 | 5.307.522 | 5.619.305 |
| NYABISINDU | 57.208.609 | 34.702.589 | 67.461.492 | 85.997.507 | 30.226.917 | 24.077.435 |
| NYAMASHEKE | 51.160.553 | 2.796.336 | 6.743.126 | 2.356.761 | 1.261.086 | 1.832.864 |
| NYAMATA | - | - | - | 3.156.742 | 11.417.819 | 11.615.611 |
| NYANGE | 3.377.471 | 2.673.926 | 7.787.959 | 11.828.929 | 16.116.329 | 24.046.220 |
| RUHANGO | 2.675.837 | 23.036.017 | 39.357.003 | 22.988.016 | 20.439.176 | 15.672.978 |
| RUSHASHI | - | - | - | - | - | 52.885 |
| RWAMAGANA | - | - | - | 23.329.254 | 13.013.434 | 11.678.572 |
| VUNGA | 20.723.950 | 36.854.169 | 58.422.873 | 53.807.399 | 10.577.753 | 22.693.486 |
| TOTAUX | 161.885.256 | 135.798.637 | 256.455.759 | 230.766.113 | 128.169.227 | 149.366.382 |

Graphique 2

COMPORTEMENT DU TRAFIC DES SOUS-PERCEPTIONS
PENDANT LES 6 DERNIERES ANNEES.



COMMENTAIRE (VOIR PAGE SUIVANTE).

COMMENTAIRES

- Dans l'ensemble, ce graphique a des points de ressemblances que celui tracé pour les PTP.
- 1. Evolution normale de 77 à 79 en dépit d'une légère régression en 78. Cette régression est compensée par une forte progression en 1979.
- 2. La même baisse constatée pour les perceptions se manifestent également ici de 79 à 81.
- 3. Pendant l'exercice 1982 la progression est plus raisonnable.

La remarque qui sort d'emblée du comportement des recettes dans les sous-perceptions est la suivante :

L'extension du réseau postal (ouverture récente de nouveaux bureaux des postes) n'a pas toujours l'influence souhaitée sur les recettes.

Et entre autres causes, l'implantation des bureaux postaux ne tient pas toujours compte de certaines normes édictées par l'U.P.U. à savoir la population à desservir, la rentabilité prévue, stratégie de la localité.

Et même lorsque ces normes sont respectées, le caractère commercial de la poste est relégué à l'arrière-plan.

DEFICITS 1982

| MOIS | MONTANT | NOM & PRENOM | LIEU D'AFFECTATION |
|-------------------|------------|---------------------------|-----------------------|
| Août/Novembre | 119.559 | KARANGIRA Théogène | CYANGUGU |
| Août/Octobre | 12.037 | KARURANGA Antoine | BUTARE |
| Mars/Août | 49.687 | MATATA Saleh | CYANGUGU |
| Août | 117.419 | NAHIMANA Matutin | BUTARE |
| Septembre/Octobre | 125.257 | NDAGIJIMANA Evariste | BUTARE |
| Mars/Septembre | 72.455 | NYIRASHYIRAMBERE Thérésie | KIGALI-CYANGUGU |
| Janvier | 19.424 | ZILIMWABAGABO Charles | KIGALI |
| Octobre | 1.000.934 | BARAZIGA Callixte | KIGALI |
| Mars/Novembre | 119.215 | BUKURU Emmanuel | CYANGUGU |
| Décembre | 8.256.261 | KAMANZI Jean | CYANGUGU |
| Janvier | 1.998.000 | MPOZAYO Albert | KIBUNGO |
| Août | 84.050 | NTURO J.Baptiste | BUTARE |
| Janvier | 81.216 | BARYUWABO Apollinaire | GATSIBO |
| Mars | 62.228 | MUGABUTANYWITABI | VUNGA |
| Septembre | 77.728 | MUJAWIMANA Phoëbe | VUNGA |
| Décembre | 37.947 | NTAGANDA Emmanuel | KIBUYE |
| Décembre | 14.387 | SEMBABAZI Jérôme | KIBUNGO |
| TOTAL | 12.247.804 | | |

BUREAU DES TELECOMMUNICATIONS
TABLEAU DE CONTROLE 1982

| BUREAU | NOMBRE DE FREQUENCE | DATES DE VISITES | DUREE DES VISITES | DATE DERNIER CONTROLE |
|-----------|------------------------|---|------------------------------|--------------------------------|
| KIGALI | 3 fois | Le 24 au 25.05.82 Le 29.07.82 Le 06 au 08.10.82 | 2 jours 1 jour 3 jours | Le 18/10/1980 Le 08.10.1982 |
| BUTARE | 2 fois | Le 07.05.82 Le 24.07.82 | 1 jour 1 jour | Le 24.07.82 |
| BYUMBA | 1 fois | Le 08.08.82 | 1 jour | Le 08.08.82 |
| CYANGUGU | 1 fois | Le 18.07.82 | 1 jour | Le 18.07.82 |
| KABAYA | 2 fois | Le 27.04.82 Le 25.07.82 | 2 jours | Le 25.07.82 |
| KANZENZE | 1 fois | Le 18.08.82 | 1 jour | Le 18.08.82 |
| KIRAMBO | 1 fois | Le 14 au 15.05.82 | 2 jours | Le 15.05.82 |
| KIBUNGO | 3 fois | Le 27 au 28.02.82 Le 27.07.72 et 19 au 21.10.82 | 3 jours | Le 21.10.82 |
| KIBUYE | 2 fois | Le 19 au 12.02.82 | 3 jours | Le 19.07.82 |
| GISENYI | 1 fois | Le 23.07.82 | 1 jour | Le 23.07.82 |
| GITARAMA | 1 fois | Le 28.07.82 | 1 jour | Le 28.07.82 |
| GIKONGORO | 1 fois | | 1 jour | |

| BUREAU | NOMBRE DE FREQUENCE | DATES DE VISITES | DUREE DES VISITES | DATES DERNIER CONTROLE |
|------------|------------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|
| GATSIBO | 1 fois | Le 23.08.82 | 1 jour | 23.08.82 |
| NYANGE | 3 fois | Le 27.02.82 | 3 jours | 22.10.82 |
| | | Le 03.08.82 | | |
| | | Le 22.10.82 | | |
| NYABISINDU | 3 fois | Le 27 au 28.05.82 | 2 jours | 27.07.82 |
| | | Le 29 au 30.04.1982 | | |
| | | Le 27.07.82 | | |
| RUHENGERRI | 2 fois | Le 09 au 10.02.82 | 2 jours | 17.07.82 |
| | | Le 17.07.82 | | |
| RWAMAGANA | 2 fois | Le 19.04.82 | 1 jour | 04.08.82 |
| | | Le 04.08.82 | | |
| RUHANGO | 1 fois | Le 02.08.82 | 1 jour | 02.08.82 |
| VUNGA | 1 fois | Le 19.08.82 | 1 jour | 19.08.82 |

SITUATION DES DEFICITS ENREGISTRES : EXERCICE 1982
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

| BUREAUX | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE | TOTAUX |
|------------|---------|---------|------|-------|-------|------|---------|--------|-----------|---------|----------|----------|---------|
| KIGALI | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : |
| GATSIBO | : | : | : | : | : | : | : | 11108 | : | : | : | : | 11.108 |
| VUNGA | : | : | : | : | : | : | : | 6210 | : | : | : | : | 6.210 |
| KABAYA | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : |
| BYUMBA | : | : | : | : | : | : | : | 67010 | : | : | : | : | 67.010 |
| KANZENZE | : | : | : | 13859 | : | : | 5854 | : | : | : | : | : | 19.713 |
| BUTARE | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : |
| KIBUNGU | : | : | : | : | 23107 | : | : | : | : | : | : | : | 23.107 |
| RUSHASHI | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : |
| KIBUYE | : | : | : | : | : | : | : | : | 10075 | : | : | : | 10.075 |
| KIRAMBO | : | : | : | : | : | : | 1428 | : | : | : | : | : | 1.428 |
| GITARAMA | : | : | : | : | : | : | 1500 | : | : | : | : | : | 1.500 |
| NYANGE | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : |
| NYAMASHEKE | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : |
| GIKONGORO | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : |
| CYANGUGU | : | : | : | : | : | : | 146288 | : | : | : | : | : | 146.288 |
| RUHANGO | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : |
| NYABISINDU | : | : | : | 11750 | 38314 | : | 11943 | : | : | : | : | : | 62.007 |
| RUHENGERI | : | : | : | : | : | : | 52282 | : | : | : | : | : | 52.282 |
| RWAMAGANA | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : | : |
| GISENYI | : | : | : | : | : | : | 28405 | : | : | : | : | : | 28.405 |
| TOTAUX | : | : | : | 25609 | 61421 | : | 168422 | 163606 | : | 10075 | : | : | 429.133 |

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES PERCUES : TELECOMS

EXERCICES : 1977 - 1978 - 1979 - 1980 - 1981 - 1982

| | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 |
|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| BUREAUX | 111.716,718 | 136.167,766 | 148.454,538 | 220.292,754 | 205.733,724 | 221.113,951 |
| KIGALI | 1.542,205 | 1.627,159 | 1.445,792 | 498,962 | 665,139 | 1.137,544 |
| GISENYI | 205,093 | 359,165 | 330,397 | 374,467 | 422,683 | 442,782 |
| RUHENGERI | 859,859 | 644,853 | 458,590 | 381,976 | 288,736 | 401,144 |
| CYANGUGU | 92,960 | 199,992 | 269,393 | 233,220 | 735,621 | 517,253 |
| KIBUYE | 27,228 | 7,000 | 11,129 | 12,944 | 10,774 | 9,638 |
| VUNGA | 6,701 | 4,496 | 9,372 | 7,440 | 6,076 | 5,954 |
| KIRAMBO | 263,597 | 224,071 | 132,781 | 91,679 | 98,402 | 220,873 |
| BYUMBA | 4,193 | 8,565 | 16,246 | 9,673 | 10,790 | 18,972 |
| GATSIBO | 82,620 | 98,262 | 70,550 | 51,434 | 94,308 | 129,770 |
| KIBUNGO | 49,305 | 43,437 | 30,917 | 31,892 | 49,550 | 130,970 |
| RWAMAGANA | 131,001 | 119,115 | 176,821 | 97,803 | 118,382 | 104,701 |
| GITARAMA | 16,333 | 2,012 | 8,654 | 4,330 | 5,909 | 14,268 |
| RUHANGO | 594,681 | 252,891 | 299,742 | 154,501 | 240,153 | 202,316 |
| NYABISINDU | 60,860 | 57,823 | 80,568 | 72,837 | 122,458 | 107,476 |
| GIKONGORO | 17,103 | 14,880 | 15,526 | 13,272 | 14,324 | 34,379 |
| NYANGE | 33,898 | 39,858 | 38,930 | 26,878 | 34,634 | 23,672 |
| KABAYA | 16,496 | 25,148 | 28,247 | 14,622 | 8,368 | 17,988 |
| NYAMASHEKE | 1.379,382 | 1.643,870 | 1.405,180 | 1.614,364 | 1.434,090 | 1.275,728 |
| BUTARE | - | - | 16,382 | 15,270 | 39,787 | 26,529 |
| KANZENZE | - | - | - | - | - | 1,384 |
| RUSHASHI | - | - | - | - | - | - |
| TOTAUX | 117.215,233 | 141.510,363 | 153.299,755 | 232.000,318 | 210.133,908 | 225.931,532 |
| | | + 21% | + 8% | + 51% | - 9% | + 7% |

ETAT DES ENTREES ET DES SORTIES DE FONDS : SERVICE DE L'AERONAUTIQUE
 TOUS AERODROMES Y COMPRISE LA DIRECTION GENERALE : Exercice 1982

| MOIS | ENCAISSE PRECEDEMENTE | ENCAISSEMENT SANS ENVOIS DE FONDS | DECAISSEMENT SANS ENVOIS DE FONDS | FACTURES | ENVOIS DE FONDS EXPEDIES | ENCAISSE |
|-----------|--------------------------|---|---|--------------|-----------------------------|-------------|
| JANVIER | : 551.198 | : 1.152.395 | : | : 5.695.482 | : 829.000 | : 874.593 |
| FEVRIER | : | : 759.191 | : | : 4.809.865 | : 913.584 | : 720.200 |
| MARS | : | : 1.372.746 | : | : 4.739.971 | : 1.309.272 | : 783.674 |
| AVRIL | : | : 6.766.194 | : | : 5.886.364 | : 6.385.834 | : 1.164.034 |
| MAI | : | : 1.532.111 | : | : 6.658.812 | : 1.449.246 | : 1.246.899 |
| JUIN | : | : 1.383.189 | : | : 6.770.944 | : 770.000 | : 1.860.088 |
| JUILLET | : | : 1.011.934 | : | : 7.586.892 | : 1.511.949 | : 1.360.073 |
| AOUT | : | : 956.055 | : 57.660 | : 6.861.599 | : 970.829 | : 1.287.639 |
| SEPTEMBRE | : | : 1.823.178 | : | : 6.597.079 | : 1.825.964 | : 1.284.853 |
| OCTOBRE | : | : 570.670 | : 497.793 | : 6.390.001 | : 421.812 | : 935.918 |
| NOVEMBRE | : | : 730.564 | : | : 6.843.822 | : 367.966 | : 1.298.516 |
| DECEMBRE | : | : 1.582.784 | : 225.675 | : 6.843.062 | : 2.155.364 | : 500.261 |
| TOTAL | : 551.198 | : 19.641.011 | : 781.128 | : 75.683.893 | : 18.910.820 | : 500.261 |

SITUATION DU CCP ZA0070 DU SERVICE DE L'AERONAUTIQUE
EXERCICE 1982.

| Mois | : Report | : Crédits | : Débit | : Avoir au 31/12/82 |
|-----------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Janvier | : 24.353.545 | : 3.930.960 | : 24.353.545 | : |
| Février | : | : 5.946.030 | : | : |
| Mars | : | : 2.309.825 | : | : |
| Avril | : | : 416.000 | : | : |
| Mai | : | : 2.577.963 | : | : |
| Juin | : | : 3.723.193 | : 15.250.624 | : |
| Juillet | : | : 1.183.270 | : | : |
| Août | : | : 9.015.220 | : | : |
| Septembre | : | : 3.177.707 | : 17.029.544 | : |
| Octobre | : | : 1.517.990 | : 1.517.990 | : |
| Novembre | : | : 899.052 | : 899.052 | : |
| Décembre | : | : 6.964.662 | : - | : |
| | : | : | : | : |
| Total | : 24.353.545 | : 41.661.872 | : 59.050.755 | : 6.964.662 |
| | : | : | : | : |

MOUVEMENTS DE FONDS ET PROGRESSION EN % - SERVICE DE L'AERONAUTIQUE
EXERCICE 1982

| BUREAUX | ENTRÉES | | | PROGRESSION | SORTIES | | | PROGRESSION |
|--------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|---------------|--------------|--|-------------|
| | 1981 | 1982 | | | 1981 | 1982 | | |
| BUTARE | : 301.668 | : 438.078 | : + 45,21 % | : 308.988 | : 374.232 | : + 21,11 % | | |
| GABIRO | : - | : 12.800 | : - | : 2.500 | : 12.350 | : + 394 % | | |
| GISENYI | : 793.940 | : 1.607.180 | : +102,43 % | : 824.296 | : 1.434.384 | : + 74,01 % | | |
| KAMEMBE | : 900.287 | : 1.329.013 | : + 47,62 % | : 700.327 | : 868.000 | : 23,94 % | | |
| KIGALI | : 77.371.104 | : 80.532.630 | : + 4,08 % | : 77.314.031 | : 80.520.658 | : + 4,14 % | | |
| RUHENGERRI | : 345.492 | : 468.290 | : + 33,54 % | : 320.742 | : 445.090 | : + 38,76 % | | |
| DIRECTION GENERALE | : : | : : | : : | : : | : : | : : | | |
| + CCP ZA0070 | : 32.724.276 | : 52.598.785 | : + 60,73 % | : 22.914.522 | : 69.991.204 | : + 205,44 % | | |
| TOTAUX | : 112.436.767 | : 136.986.776 | : + 21,83 % | : 102.385.406 | : 153.645.918 | : + 50,06 % | | |

3.2. BUREAU COURRIER & ARCHIVES.

3.2.0. PERSONNEL EN PLACE AU 31 DECEMBRE 1982.

a) Personnel sous-statut.

- 1 Chef de Bureau Courrier et Archives (Rédacteur-adjoint)
- 1 Adjoint au Chef de Bureau Courrier et Archives (Rédacteur)
- 1 Rédacteur principal
- 1 Rédacteur
- 3 Rédacteurs adjoints

b) Personnel sous-contrat.

- 1 Secrétaire
- 1 Dactylographe
- 1 planton

c) Etat d'esprit du personnel.

Tout le personnel du Bureau Courrier et Archives a travaillé dans un esprit d'entente et de franche collaboration.

3.2.1. ATTRIBUTIONS DU BUREAU COURRIER ET ARCHIVES.

- Indication générale
- Réception, ouverture et expédition de la correspondance
- Dactylographie de la correspondance
- Classement et Archives

3.2.2. Difficultés rencontrées

Les problèmes soulevés dans le rapport annuel 1981 n'ont pas été résolus jusqu'à présent.

3.2.3. Souhaits.

Nos souhaits exprimés l'année dernière sont toujours les mêmes.

.../...

3.3. BUREAU GESTION DES CREDITS.

3.3.0. Généralités.

Au cours de l'année 1982, le Bureau Gestion des crédits a connu un grand mouvement dans le cadre du personnel :

- Au mois de mars 1982, un Rédacteur-adjoint a été mis en suspension disciplinaire et jusque fin d'année le MINIFOPE n'avait pas encore statué sur son cas.
- Au mois d'avril 1982, un Rédacteur principal a été affecté à la Gestion de même qu'un Rédacteur-adjoint au mois d'octobre 1982.

Celui-ci a dû quitter le service fin novembre 1982 pour aller poursuivre ses études à l'étranger.

3.3.1. Personnel en place au 31 décembre 1982.

A. Personnel sous-statut.

- 1 Chef de Bureau
- 4 Rédacteurs-adjoints
- 1 Rédacteur principal

B. Personnel sous-contrat

- 1 Dactylographe
- 1 Planton

Chauffeurs :

Le MINIPOSCO en entier compte 37 chauffeurs au 31 décembre 1982 dont 8 chauffeurs-pompiers, 2 chauffeurs poids lourds, et 27 chauffeurs ordinaires. Au cours de l'exercice budgétaire 1982, 4 chauffeurs ont été renvoyés et un engagement de 7 autres a eu lieu.

C. Etat d'esprit du personnel.

Les Agents affectés au Bureau Gestion des crédits accomplissent leurs tâches dans un esprit d'entente et de collaboration.

3.3.2. Attributions du Bureau Gestion des crédits.

- Elaboration des prévisions budgétaires
- Exécution du budget
- Gestion et répartition du matériel et des locaux administratifs
- Recrutement, Administration et Licenciement des chauffeurs

3.3.3. Charroi Officiel affecté au Département.

Pour l'année 1982, le Département compte 7 véhicules déclassés et dont 6 ont été mis en vente publique. Les véhicules en place au 31 décembre 1982 sont au nombre de 36 dont 4 anti-incendie.

3.3.4. Situation du budget (Voir tableau en annexe)

Le Département du MINIPOSCO a eu un budget annuel de fonctionnement de 374.455.807 FRW pour l'exercice 1982. Lors de la révision du budget, ledit crédit a été réduit à 373.830.807 FRW.

Le total des dépenses s'est chiffré à 376.358.077 FRW d'où un dépassement annuel de 2.527.270 FRW. Ce dépassement se constate surtout aux articles personnel sous-statut et sous-contrat.

En effet, les dépenses sur ces articles ont été gonflées suite au paiement des arriérés des heures supplémentaires et des indemnités de caisse.

Les impayés totalisent un montant de : 8.482.099 FRW.

3.3.5. Equipement

- Véhicules

Le Ministère des Postes et des Communications a acquis :

- 2 Jeeps TOYOTA
- 1 Camion BENZ
- 1 Peugeot ministérielle 505
- 1 TOYOTA Corolla

- Machines

- 2 Photocopieuses SHARP 740
- 9 Machines à écrire Grand chariot
- 2 Machines à écrire IBM à boules
- 22 machines à calculer
- 2 stencilleuses

.../...

- Mobilier

- 4 armoires en bois
- 14 étagères métalliques
- 21 armoires métalliques
- 48 bureaux
- 48 chaises
- 5 armoires vitrées
- 10 tables d'ouverture du courrier
- 1 fichier à roulettes
- 13 tables dactylo
- 2 étagères chambre forte
- 1 malle métallique
- 1 table de guichet
- 1 pupitre
- 2 caisses recommandées
- 1 panneau d'affichage
- 10 chaises tournantes pour opérateurs
- 10 bacs à papier
- 3 tables de lecture

3.3.6. Difficultés rencontrées.

Le Bureau Gestion des crédits n'a pas connu de difficultés remarquables au cours de l'exercice budgétaire 1982. Les relations avec les différents services du Département n'ont pas connu de failles.

3.3.7. SITUATION DU BUDGET - EXERCICE 1982.

SECRETARIAT GENERAL

| ARTICLE | LIBELLES | CREDITS ANNUELS | DEPENSES ENGAGEES | BONI. | DEPASSEMENT |
|--------------|---|-----------------|-------------------|---------|-------------|
| 12.120.01.00 | Personnel sous-statut | 7.013.329 | 7.311.315 | | 297.986 |
| 12.120.03.01 | Voyages de service (Entretien véhicules officiels) | 2.731.367 | 2.731.367 | 18.633 | |
| 12.120.03.02 | Voyages de service (Indemnités kms et autres) | 2.000.000 | 1.826.243 | 173.757 | |
| 12.120.04.01 | Personnel sous-contrat | 2.493.096 | 2.511.200 | | 18.104 |
| 12.120.05.01 | Matériel et fourniture de bureau | 700.000 | 699.986 | 14 | |
| 12.120.05.03 | Télégrammes et Téléphones | 3.000.000 | 2.992.642 | 7.358 | |
| 12.120.05.06 | Carburant et Lubrifiant | 2.200.000 | 2.198.674 | 1.326 | |
| 12.120.06.00 | Subsides à l'ONATRACOM | 20.000.000 | 20.000.000 | | |
| 12.120.07.00 | Frais de représentation | 50.000 | 49.842 | | |
| TOTALUX | | 40.206.425 | 40.321.269 | 201.246 | 316.090 |

DIRECTION GENERALE DES POSTES

| ARTICULATION | L I B E L L E S | CREDITS ANNUELS | DEPENSES ENGAGEES | BONI | DEPASSSEMENT |
|--------------|---|-----------------|-------------------|-----------|--------------|
| 12.121.01.00 | Personnel sous-statut | 29.713.357 | 34.192.688 | - | 4.479.331 |
| 12.121.03.01 | Voyages de service (Entretien véhicules officiels) | 1.160.000 | 1.069.707 | 90.293 | |
| 12.121.03.02 | Voyages de service (Indemnités kms et autres) | 2.000.000 | 1.999.980 | 20 | |
| 12.121.04.01 | Personnel sous-contrat | 22.639.912 | 22.529.381 | 110.531 | |
| 12.121.04.02 | Journaliers | 350.000 | 347.800 | 2.200 | |
| 12.121.05.01 | Matériel et fourniture de bureau | 2.000.000 | 1.999.744 | 256 | |
| 12.121.05.06 | Matériel technique | 2.000.000 | 1.990.020 | 9.980 | |
| 12.121.05.06 | Carburant et Lubrifiant | 1.240.000 | 1.235.420 | 4.580 | |
| 12.121.06.01 | Bonification à l'étranger | 18.075.000 | 11.490.265 | 6.584.735 | |
| T O T A U X | | 79.178.269 | 76.855.005 | 6.802.595 | 4.479.331 |

DIRECTION GÉNÉRALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

| ARTICULATION | LIBELLES | CREDITS ANNUELS | DEPENSES ENGAGEES | BONI. | DEPASSSEMENT |
|--------------|---|-----------------|-------------------|-----------|--------------|
| 12.122.01.00 | Personnel sous-statut | 32.412.480 | 35.966.928 | - | 3.554.448 |
| 12.122.03.01 | Voyages de service (Entretien véhicules officiels) | 1.750.000 | 1.720.178 | 29.822 | |
| 12.122.03.02 | Voyages de service (Indemnités kms et autres) | 5.000.000 | 4.631.704 | 368.296 | |
| 12.122.04.01 | Personnel sous-contrat | 48.260.588 | 55.539.945 | | 7.279.357 |
| 12.122.04.02 | Journaliers | 9.500.000 | 9.495.925 | 4.075 | |
| 12.122.05.01 | Matériel et fourniture de bureau | 7.000.000 | 6.996.077 | 3.923 | |
| 12.122.05.04 | Matériel technique | 28.000.000 | 27.899.145 | 100.855 | |
| 12.122.05.06 | Carburant et Lubrifiant | 1.500.000 | 1.336.000 | 164.000 | |
| 12.122.06.08 | Bonification à l'étranger | 11.000.000 | 10.427.606 | 572.394 | |
| T O T A U X | | 144.423.068 | 154.013.508 | 1.243.365 | 10.833.805 |

DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE
=====

| ARTICULATION | L I B E L L E S | CREDITS ANNUELS | DEPENSES ENGAGEES | BONI. | DEPASSEMENT |
|--------------|---|-----------------|-------------------|-----------|-------------|
| 12.123.01.00 | Personnel sous-statut | 33.060.549 | 28.325.851 | 4.734.698 | |
| 12.123.03.01 | Voyages de service (Entretien véhicules officiels) | 3.650.000 | 3.482.945 | 167.055 | |
| 12.123.04.01 | Voyages de service (Indemnités kms et autres) | 2.000.000 | 1.847.710 | 152.290 | |
| 12.123.04.01 | Personnel sous-contrat | 35.743.757 | 37.745.217 | | 2.001.460 |
| 12.123.04.02 | Journaliers | 2.500.000 | 2.495.717 | 4.283 | |
| 12.123.05.01 | Matériel et fourniture de bureau | 1.500.000 | 1.499.959 | 41 | |
| 12.123.05.04 | Matériel technique | 18.000.000 | 18.007.396 | | 7.396 |
| 12.123.05.06 | Carburant et Lubrifiant | 2.950.000 | 2.937.300 | 12.700 | |
| | T O T A U X | 99.404.306 | 96.342.095 | 5.071.067 | 2.008.856 |

DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS.
=====

| ARTICULATION | L I B E L L E S | CREDITS ANNUELS | DEPENSES ENGAGEES | BONI | DEPASSEMENT |
|--------------|---|-----------------|-------------------|-----------|-------------|
| 12.124.01.00 | Personnel sous-statut | 5.866.510 | 5.026.266 | 840.244 | |
| 12.124.03.01 | Voyages de service (Entretien véhicules officiels) | 500.000 | 318.415 | 181.585 | |
| 12.124.03.02 | Voyages de service (Indemnités kms et autres) | 1.000.000 | 665.684 | 334.316 | |
| 12.124.04.01 | Personnel sous-contrat | 1.552.229 | 1.158.349 | 393.880 | |
| 12.124.05.01 | Matériel et fourniture de bureau | 800.000 | 782.740 | 17.260 | |
| 12.124.05.04 | Matériel technique | 500.000 | 497.346 | 2.654 | |
| 12.124.05.06 | Carburant et Lubrifiant | 400.000 | 377.400 | 22.600 | |
| T O T A U X | | 10.618.739 | 8.826.200 | 1.792.539 | |

3.4. BUREAU ETUDES ET PROGRAMMATION

3.4.0. Personnel en place au 31 décembre 1982

a) Personnel sous-statut

- Un Chef de Bureau
- Un Secrétaire d'Administration
- Deux Rédacteurs-Adjoints

Il a été enregistré avec satisfaction le recrutement en décembre d'un ingénieur hydrologue et d'un licencié en droit.

b) Personnel sous-contrat

- Un Secrétaire-Dactylographe

Cet agent remis au Bureau Etudes et Programmation où il travaillait avant d'être transféré à la Gestion, a permis la reprise normale des activités de secrétariat de ce service.

Toutefois, il est déplorable qu'en plus des activités non moins faciles du B.E.P. qu'il fait, il est surchargé par d'autres provenant de la Gestion.

Etat d'esprit du personnel : TRES BON

3.4.1. Attributions du Bureau Etudes et Programmation

Les attributions restent celles définies par l'Arrêté Présidentiel n° 59/09 du 30 juin 1976.

- Etude technique des projets intéressant le Département
- Synthèse et mise à jour des projets à l'échelle du Département en vue de leur insertion dans le plan national de Développement.
- Rédaction des programmes annuels du Département en collaboration avec le Ministère du Plan
- Tenue à jour des données nécessaires pour l'élaboration des rapports annuels
- Relation avec l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications et l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et de la météorologie.

.../...

3.4.2. Difficultés rencontrées

- Insuffisance du Personnel
- Manque de matériel de bureau : Le problème de manque d'armoires a été comblé mais pas en totalité puisque les documents restent encore exposés sur des tables faute de lieu de classement. Le problème de manque de dictionnaire qui depuis longtemps s'est posé reste encore sans solution.

3.4.3. Souhaits

- Compte tenu du volume de travail dévolu à ce bureau, il faudrait continuer à renforcer ce service surtout devant le départ du Chef de bureau en stage de longue durée et d'un fonctionnaire bachelier en sciences économiques parti pour continuer ses études.
- Il faudrait lui doter d'un planton propre à lui quitte à ce que son local soit régulièrement nettoyé.
- Pour assurer une meilleure coordination des activités, il faudrait instaurer au Secrétariat Général un agent s'occupant du matériel de bureau et pouvant être contacté à tout moment.
- Vu les déplacements que le personnel du B.E.P. opère tant en ville qu'à l'extérieur, un moyen de déplacement sûr et permanent s'avère nécessaire.

Il faudrait notamment recruter :

- 1 Economiste
- Le bureau Etudes et Programmation devrait servir également de centre de documentation des différents services du Département et même des services extérieurs, d'où l'impérieuse nécessité de disposer d'un mobilier suffisant pour un meilleur classement de tous les documents disponibles.

.../...

3.5. BUREAU RELATIONS PUBLIQUES

3.5.0. PREAMBULES

Le Bureau Relations Publiques est effectivement opérationnel depuis plus d'une année.

Pendant ce temps, l'expérience aidant, les choses deviennent de plus en plus claires. Le domaine des relations humaines est un vaste champ à explorer, tant les questions sont nombreuses et aucune d'elles ne ressemble totalement à une autre. Dans ce contexte, il y a lieu de retenir que l'existence de ce bureau est nécessaire, même si l'on ne peut pas donner une mesure quantitative de l'ampleur de la tâche. Le présent rapport annuel va donner le bilan des activités au cours de l'année écoulée. Mais, cette rétrospective est à prendre avec beaucoup de réserves eu égard au fait qu'il faut l'avoir vécu pour en saisir la portée à sa juste valeur.

3.5.1. PERSONNEL EN PLACE AU 31.12.1982

On a à regretter qu'en créant ce bureau, une seule personne ait été retenue pour en assurer les attributions. Cette situation demeure aujourd'hui (cfr. rapport annuel 1981).

3.5.2. ATTRIBUTIONS

Le travail du Bureau Relations Publiques se résume par l'application du Protocole dans le sens large de ce mot (cfr. arrêté présidentiel n° 89/06 du 13 avril 1979).

Contrairement à ce que d'aucuns pensent, il ne s'agit pas ici de demander des audiences adressées au Ministre et au Secrétaire Général.

Le Ministère des Postes et des Communications est un Ministère Technique.

Les services qui y sont rendus s'adressent aux personnes de toutes conditions et catégories.

- Dans le domaine de l'information, beaucoup de personnes s'adressent au département sans toujours connaître le service le mieux indiqué pour répondre à leurs questions. Le Ministère étant vaste, celui qui oriente doit être à même de bien saisir la question afin d'y donner une suite appropriée en l'orientant au service réellement concerné.

.../...

- Dans le domaine du travail quotidien, le Bureau Relations Publiques est amené à collaborer avec les Bureaux Courrier et Archives et Gestion des crédits et même avec des Directions Générales afin de répondre à des questions spécifiques relevant de ces services.
D'autre part, le Chef de Bureau Relations Publiques intervient souvent pour faire les procès-verbaux des réunions que le Ministère préside au niveau de la Cellule et aux services à l'intérieur du pays.
- Il arrive que des services parastataux ou mixtes travaillant en relation avec le Ministère (AIR RWANDA, STIR, ONATRACOM) aient à demander des services qui relèvent du protocole. Le Bureau Relations Publiques est toujours à leur disposition.
- Ce Bureau s'occupe des voyages des agents du MINIPOSCO. Mais ce service n'est pas très bien assuré pour des raisons qu'on exposera plus loin.
- Par la force de l'habitude, c'est à ce Bureau qu'il est demandé de s'occuper des questions relatives aux décorations de service, demande de permis de résidence des agents et des cartes de travail etc...

3.5.3. DIFFICULTES ET SOUHAITS

Sans vouloir paraître extra-exigeant, le Bureau Relations Publiques du Ministère des Postes et des Communications est le service le plus mal loti ici pour des raisons multiples dont voici les plus importantes :

1. Comme d'autres services, ce bureau souffre du manque de lieu de travail. Actuellement, le Bureau Courrier et Archives héberge le Bureau Relations Publiques. Ceci a pour conséquence une gêne permanente qui est imposée au Chef de Bureau Courrier et Archives étant donné les exigences fondamentalement différentes de ces deux bureaux.
2. Quand on arrive au Ministère et plus particulièrement devant le Cabinet du Ministre, on est vraiment choqué par l'état des sièges qui y sont. A la question de savoir s'il n'y aurait pas moyen de les remplacer par des plus propres, la Gestionnaire a répondu qu'elle craint qu'on les vole. Alors on peut se demander à quoi servent les veilleurs de nuit chargés de la sécurité du bâtiment!

.../...

3. Le Bureau des Relations Publiques, au MINIPOSCO n'a pas de véhicule automobile de service. Cet état de choses fait que des interventions rapides peuvent être mal assurées ou n'être pas assurées du tout. En effet, le fait de dire qu'il suffit de s'arranger avec la Gestion des crédits n'arrange précisément rien étant donné le caractère aléatoire des disponibilités de ce côté-là.

A ce propos, il y a lieu d'espérer que les responsables du Ministère trouveront une solution appropriée.

4. Certaines Directions Générales font comme si ce bureau ne leur servait à rien et arrangent leurs problèmes sans y associer le Bureau Relations Publiques. C'est regrettable, surtout quant on pense que certains agents ne demandent l'intervention du service concerné que quand ça va mal. Peut-être pourrait-on espérer qu'il y ait une remise en question du sens qui doit être donné à l'esprit de collaboration.

IV. DIRECTION GENERALE DES POSTES.

=====

4.1. Physionomie de la Direction Générale des Postes

4.1.0. Evolution

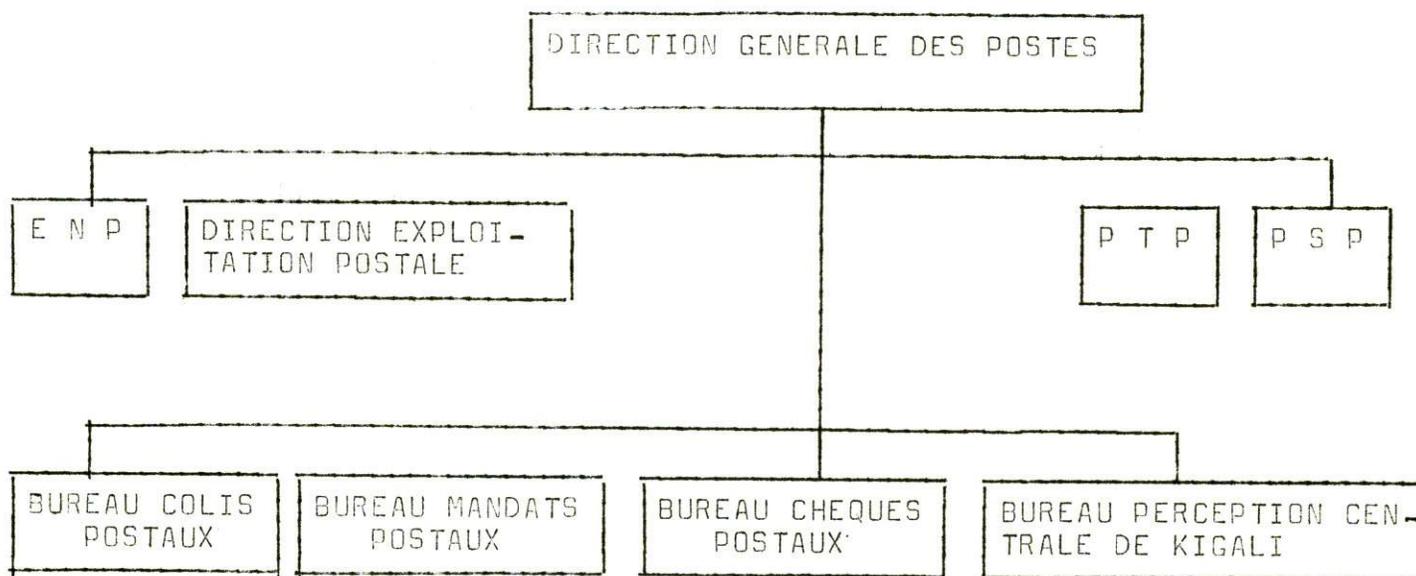
La structure administrative de la Direction Générale des Postes reste celle définie par l'Arrêté Présidentiel n° 59/09 du 30 juin 1976.

La Direction Générale des Postes compte une Direction de l'Exploitation Postale, quatre bureaux dont celui de la perception centrale de Kigali, le bureau colis postaux, le bureau des mandats postaux et celui des chèques postaux. Elle comporte également neuf perceptions implantées dans neuf chefs-lieux de Préfecture et de douze sous-perceptions en activité à travers le pays, une Ecole Nationale des Postes pour la formation des contrôleurs et agents d'exploitation postale.

4.1.1. Organigramme en vigueur.

Suite à l'augmentation considérable du volume d'activités au sein des services de la Direction Générale des Postes, l'actuel organigramme est dépassé dans plusieurs secteurs et ne répond plus aux exigences imposées par l'évolution et le progrès que connaît aujourd'hui la Poste rwandaise. Un nouvel organigramme beaucoup plus réaliste et fonctionnel s'impose donc.

a) Organigramme en vigueur :



4.2. Budget alloué à la Direction Générale des Postes

4.2.0 Budget ordinaire de dépenses 1982

| Article | Rubrique | Crédits annuels | Dépenses effectuées | Bonification | Dépassement |
|--------------|---|-----------------|---------------------|--------------|-------------|
| 12.121.01.00 | Personnel sous-statut | 29.713.357 | 37.696.757 | - | 7.983.400 |
| 12.121.03.01 | Voyages de service (Entretien véhicules officiels) | 1.160.000 | 1.069.707 | 90.293 | - |
| 12.121.03.02 | Voyages de service (Indtés kms et autres) | 2.000.000 | 1.999.980 | 20 | - |
| 12.121.04.01 | Personnel s/contrat | 22.639.912 | 22.529.381 | 110.531 | - |
| 12.121.04.02 | Journaliers | 350.000 | 347.800 | 2.200 | - |
| 12.121.05.01 | Matériel et fourniture de bureau | 2.000.000 | 1.999.744 | 256 | - |
| 12.121.05.04 | Matériel technique | 2.000.000 | 199.020 | 9.980 | - |
| 12.121.05.06 | Carburant et Lubrifiant | 1.240.000 | 1.235.420 | 4.580 | - |
| 12.121.06.01 | Frais de transport du courrier et bonification | 18.075.000 | 11.490.265 | 6.584.735 | - |
| TOTAL | | 79.178.269 | 80.359.074 | 6.802.595 | 7.983.400 |

Les crédits annuels accordés et libérés pour les dépenses du service des Postes s'élèvent à 79.178.269 francs. Les dépenses engagées en 1982 s'élèvent à 80.359.074 francs. Le dépassement enregistré s'élève à 7.983.400 francs et provient de l'art. "personnel sous/statut" où les crédits accordés par le Ministre des Finances étaient sensiblement inférieurs aux crédits du personnel en place. Les autres articles ont laissé des bonifications dont le plus important est l'article "frais de transport du courrier et bonification" avec 6.802.595 francs.

a) Personnel sous/statut

Comme il apparaît au tableau ci-dessus, cet art. accuse un dépassement important de 7.983.400 francs.

Les prévisions présentées par la Direction Générale des Postes n'ont pas été respectées et le montant octroyé a été de loin inférieur au montant des dépenses engagées.

.../...

En effet, cet article supporte non seulement les salaires des sous/statut, mais également les frais des heures supplémentaires effectuées en dehors des heures de service ordinaire et les indemnités de caisse des agents appelés à manipuler les fonds publics.

- b) Matériel technique: (sacs, balances, coffres, timbres à date, machines à affranchir, matériel de gravure, etc...).

Cette rubrique est sacrifiée depuis 1977.

Le montant de 2.000.000 frs accordé en 1982 ne serait même pas suffisant pour payer une facture proforma pour achat des sacs postaux.

S'il apparaît sur le tableau ci-dessus une bonification de 9.980 frs sur le crédit annuel accordé de 2.000.000 frs, c'est qu'il a été utilisé uniquement pour l'achat de matériel de moindre importance, tandis que le matériel technique qui exige le déboursement des sommes consistantes est condamné d'attendre encore.

- c) Frais de transport du courrier et bonification

Cette année, cette rubrique accuse une bonification de 6.584.735 frs sur un crédit accordé de 18.075.000 frs. Cet état de choses ne devrait pas nous tromper pour les années à venir puisque déjà l'ONATRACOM, qui est notre principal transporteur du courrier interne, réclame l'augmentation considérable des frais de transport que la Poste lui doit annuellement (10.000.000 de francs au lieu de 1.000.000 frs payables annuellement jusqu'à ce jour).

4.2.1. Budget de développement : Néant

L'exercice 1982 comme les années précédentes a été sacrifié. Aucun budget de développement n'a été retenu malgré des nombreux projets de développement que la Poste rwandaise ne cesse de présenter chaque année.

.../...

4.3. Personnel de la Direction Générale des Postes

Le Personnel de la Direction Générale des Postes est composé d'agents sous-statut, des sous-contrat, d'expatriés et des agents en formation à l'Ecole Nationale des Postes ou à l'Etranger.

4.3.0. Personnel sous-statut : 124

| | |
|-------------------------|----|
| Directeur Général | 1 |
| Directeur | 1 |
| Chef de Bureau | 4 |
| Fonctionnaire principal | 3 |
| Fonctionnaire | 5 |
| Rédacteur principal | 11 |
| Rédacteur | 19 |
| Rédacteur - adjoint | 25 |
| Agent ppl. 1ère classe | 15 |
| Agent ppl. 2ème classe | 13 |
| Agent ppl. 3ème classe | 23 |
| Agent principal | 4 |

4.3.1 Personnel sous-contrat : 181

| | |
|------------------|----|
| Secrétaire | 1 |
| Dactylographes | 9 |
| Chauffeurs | 5 |
| Magasiniers | 2 |
| Guichetiers | 47 |
| Archivistes | 8 |
| Chefs de section | 9 |
| Facteurs | 44 |
| Plantons | 26 |
| Voilleurs | 30 |

4.3.2. Personnel expatrié : 2

| | |
|---------------------------|---|
| Assistant Technique Belge | 1 |
| Agt.ppl.2è cl. assimilée | 1 |

4.3.3. Personnel en formation : 26

| | |
|---------------|----|
| a) à l'E.N.P. | 23 |
| à l'étranger | 3 |

.../...

4.3.4. Tableau comparatif des élèves formés à l'ENP depuis 1969

| | | | | | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----------|----|---------|---------|
| 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 et 78 | 79 | 80 & 81 | 82 & 83 |
| 15 | 15 | 15 | 6 | 12 | 8 | 18 | 13 | 10 | 16 | 20 | 22 |

4.3.5. Effectif des agents formés à l'Etranger depuis 1972 jusqu'au 31 décembre 1982.

| <u>Pays</u> | <u>Ville</u> | <u>Noms et prénoms</u> |
|---------------|--------------|-------------------------------------|
| France | Toulouse | MUTESA Edouard |
| | | SEBIKALI Festus |
| | | BILINDIRO J.M.Vianney |
| | | MUNYAKAZI Apollinaire (Cabinet) |
| | | HAVUGIMANA Joseph (Démission) |
| France | Evry | MUTESA Edouard |
| | Paris | MUHOZA Jean-Bosco |
| Suisse | - | NGARUKIYE J.Fidèle (renvoyé) |
| | | MUNYABUHORO Elie |
| | | BAHEMBERA Alphonse |
| | | BASEBYA J.Baptiste (transféré) |
| | | UWIMANA Callixte (renvoyé) |
| | | MUNYAKAZI Apollinaire (cabinet) |
| | | BALIYANGA Festus (Démission) |
| | | HAHIRUMUKIZA Alphonse (décédé) |
| | | NIYIBAHO Mathieu |
| Côte d'Ivoire | Abidjan | MUYIRAMYE François (cabinet) |
| | | BIGILIMANA Edouard |
| | | HABIMANA Jean-Bosco |
| | | HITIMANA Pierre (renvoyé) |
| | | HAHIRUMUKIZA Alphonse (décédé) |
| | | MURENZI Vincent de Paul |
| | | NTIBASHIRUMUJINYA Apollinaire (BEP) |

.../...

| | | |
|----------|-------------|--|
| Congo | Brazzaville | MUNYANDEKWE Anastase |
| Bénin | Cotonou | HAHIRUMUKIZA Alphonse (décédé) GACAMUZIKO Jérôme |
| Belgique | | KAMANZI Gabriel (transféré) SINAYITUTSE Védaste HAKIZIMANA Léonard (renvoyé) MWUMVANEZA J. (démission) SENTABIRE Médard (démission) SEBIKALI Festus |
| Maroc | Rabat | BAHIZI François |
| Sénégal | Dakar | MUTESA Edouard |

4.4. Réalisation des programmes et projets

4.4.0. Projets d'infrastructures administratifs

a) Au cours de l'année 1982, le service des Postes a ouvert deux nouvelles sous-perceptions postales à Rushashi en Préfecture de Kigali et à Karengera en Préfecture de Cyangugu. Le bureau de Gakenke en Préfecture de Byumba dont les travaux de construction ont été terminés en 1980, n'est pas encore ouvert faute de matériel, d'équipement nécessaire et du personnel d'exploitation. Les autres sous-perceptions postales programmées pour l'ouverture prochaine sont Kaduha et Munini en Préfecture de Gikongoro et Rubengera en Préfecture de Kibuye.

b) Centre de tri du courrier à Kigali

Le projet de construction d'un centre de Tri fait partie des grands projets retenus par la Poste rwandaise dans son effort de développement.

Pour ce projet pris en particulier, l'on se souviendra du séjour dans notre pays de Monsieur MAZOU, Conseiller au Bureau International de l'UPU, au cours duquel il a participé aux travaux de la Table Ronde sur les Aides Extérieures et plaidé en faveur de la construction de ce complexe dans le cadre de modernisation de la Poste Rwandaise. Le coût du projet est à estimer à peu près à 5.000.000 \$ USA et les contacts menés jusqu'à présent avec la Banque Mondiale doivent se poursuivre pour trouver les fonds nécessaires. .../...

4.4.1. Autres projets administratifs

- a) Construction des bureaux de Poste à Cyangugu, Ruhengeri, Byumba et Kibungo et extension de ceux de Butare et Gisenyi. Les coûts sont à évaluer.
- b) Création de la Poste mobile dans les zones rurales :

Les zones rurales très éloignées des principaux axes routiers ne sont pas desservies par les bus de l'ONATRACOM. Les missionnaires ou autres privés se dévouent et transportent bénévolement le courrier. Pour résoudre cette situation et assurer un transport régulier du courrier dans ces coins jusqu'ici sacrifiés et victimes de leur enclavement, la Poste mobile serait le moyen le plus approprié pour les tirer de l'isolement.

Chaque Commune devrait en principe, disposer d'un bureau de poste qui serait desservi au moins deux fois la semaine. Pour se faire, TRENTE véhicules seraient juste le minimum à raison de deux unités par Préfecture pour assurer la liaison entre la Préfecture et les Communes, et de dix véhicules pour assurer les liaisons journalières entre Kigali et les chefs-lieux de Préfecture.

4.5. PHILATELIE 4.5.0. TIMBRES EMIS EN 1982

| Date | Dénomination | Nombre | Détail | Valeur faciale |
|----------|--|--------|---------------------------------------|----------------|
| 14.06.82 | Fleurs IV | 8 | 10,20-0,30-0,50-4-10-35-70-80 F. | 200 F. |
| 28.06.82 | 20 ^e Anniversaire de l'Indépendance | 4 | 10-20-30-50 F. | 110 F. |
| 06.07.82 | Coupe du Monde de Football-España 82 | 8 | 10,20-0,30-1,50-8-10-20-70-90 F. | 200 F. |
| 22.11.82 | Tuberculose | 4 | 10-20-70-10 F. | 200 F. |
| 11.12.82 | Belgica 82 et Philexfrance 82 | 4 | 40-40-60-60 | |
| 27.12.82 | 10 ^e Anniversaire PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) | 10 | 10,20-0,30-0,50-4-5-10-20-40-50-70 F. | |

.../...

4.5.1. Comptabilité de l'Agence Philatélique (Exercice 1982)

| Mois | Recettes (+) | Dépenses (-) | Différence |
|-----------|--------------|--------------|--------------|
| Janvier | | | |
| Février | 390.660 | 243.498 | + 147.162 F. |
| Mars | 541.175 | 289.810 | + 251.365 F. |
| Avril | 34.440 | 79.363 | - 44.923 F. |
| Mai | 391.844 | 205.053 | + 186.791 F. |
| Juin | | | |
| Juillet | | | |
| Août | | | |
| Septembre | | | |
| Octobre | 69.140 | 743.849 | - 674.709 F. |
| Novembre | 274.200 | 1.606.568 | -1332.368 F. |
| Décembre | | | |

N.B. Ont été considérées comme recettes : vente des timbres ;
Ont été considérées comme dépenses : remise de 20%, retours
aux clients et paiements divers pour des services rendus.

4.6. RELATION AVEC LES SERVICES EXTERIEURS

4.6.0 Relation avec les services nationaux :

- La Direction Générale des Postes assure gratuitement les activités de la Caisse d'Epargne du Rwanda à l'intérieur du pays, là où celle-ci n'a pas encore ouvert des succursales.
- La Direction Générale des Postes collabore avec la Direction Générale des Douanes pour le traitement des colis postaux et autres envois passibles de taxes douanières.
- La Direction Générale des Postes informe régulièrement la Banque Nationale du Rwanda de tous les mouvements de fonds en circulation à la Poste.

.../...

- La Direction Générale des Postes fournit à la Direction Générale des Statistiques les éléments statistiques disponibles.

4.6.1. Relation avec les services étrangers

Membre de l'Union Postale Universelle depuis le 6 avril 1963, l'Administration Postale Rwandaise est en matière d'exploitation par bureaux d'échanges, en constante relation avec les pays de tous les Continents. Elle entretient d'excellentes relations avec les autres Administrations ou organismes étrangers.

Il faut citer en particulier :

- Les Administrations Postales de la France, de la Suisse et de la Belgique
- L'Union Postale Universelle (UPU)
- L'Union Panafricaine des Postes (UPAP)
- L'Union Africaine des Postes et Télécommunications (UAPT)
- Bureau d'Etudes des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer (BEPTOM)
- Conférence des Administrations des Postes et Télécommunications de l'Afrique Centrale (CAPTAC).
- La Communauté Economique des Pays des Grands lacs (CEPGL).

4.7. TRANSPORT DU COURRIER

4.7.0. Transport Interne

a) Par voie de surface

Le transport du courrier à l'intérieur du pays est assuré en grande partie par les Bus de l'Office National des Transports en Commun (ONATRACOM). Ceux-ci prennent chaque jour des petites quantités disponibles et les déposent à leurs destinations ou aux bureaux postaux situés tout le long de leurs itinéraires. Pour la sécurité de ce courrier, l'ONATRACOM devrait faire un effort pour sensibiliser ses convoyeurs et chauffeurs et les rappeler de faire plus d'attention au courrier leur confié. La Direction Générale des Postes dispose en outre de deux camionnettes TOYOTA, Un JEEP TOYOTA, Un TOYOTA HIACE, Une voiture MAZDA, Un camion FIAT fort usagé, Un camion MERCEDES BENZ et de deux motos non encore utilisés.

.../...

Ce charroi est insuffisant pour évacuer vers l'intérieur du pays tous les sacs et colis postaux toujours nombreux en provenance de Mwanza et Kampala.

b) Par voie aérienne :

Les bureaux de Gisenyi, Cyangugu, Butare et Ruhengeri sont desservis pour une partie de leur courrier par des avions petits porteurs d'AIR RWANDA à partir de Kigali et selon la fréquence d'affrètement des avions disponibles.

4.7.1. Transport International

a) Par voie de surface :

Le courrier en provenance de l'étranger et transitant à Kampala est transporté par les Camions de la S.T.I.R. au moins une fois le mois.

L'acheminement du courrier par cette itinéraire est lent parce qu'il subit trop de transbordements tout le long du parcours Mombasa-Kampala-Kigali.

Pour cette raison, nombreuses Administrations Postales ne veulent plus transiter par cette voie et préfèrent expédier leurs dépêches via Tanzanie. La liaison MWANZA-KIGALI est assurée au moins une fois le mois par des camions tanzaniens de la "Société Tanzanien Cigarettes Compagny".

Poste aux lettres

Départ : de Kigali pour Bujumbura, Kampala, Anvers et Marseille.

- de Gisenyi pour Goma

Arrivée: Pour Kigali en provenance de Kampala, Kinshasa via Goma-Gisenyi, Anvers, New York, Marseille; Rotterdam, Londres, New Orléans, Dar-Es-Salaam, Napoli, Genova, Köln, Rotterdam.

b) Par voie aérienne: L'acheminement du courrier en provenance ou à destination de l'étranger est assuré par les compagnies aériennes ci-après :

SABENA, AIR FRANCE, ETHIOPIAN, AIR BURUNDI, AIR ZAIRE, AIR TANZANIA et AIR RWANDA.

.../...

Poste aux lettres

Départ :

De Kigali pour Bruxelles, Amsterdam, Rome, Milan, Paris, Genève, Nairobi, Bujumbura, Douala, Accra, Kampala, Kinshasa, Dar-Es-Salaam, Athènes, Frankfurt, Addis-Abeba, Warszawa, Beljing, Pyongyang, New York.

- De Gisenyi pour Bruxelles
- De Butare pour Bruxelles
- De Cyangugu pour Bruxelles

Arrivée :

Pour Kigali en provenance de Bruxelles, Paris Frankfurt, Genève, Amsterdam, Rome, Athènes, New York, Milan, Warszawa, Pyongyang, Douala, Accra, Kinshasa, Bujumbura, Dar-Es-Salaam, Nairobi, Beljing, Londres.

- De Bruxelles pour Butare
- De Bruxelles pour Cyangugu
- De Bruxelles pour Gisenyi

Colis Postaux

Départ :

- De Kigali pour Bruxelles, Paris, Rome, Frankfurt, Milan, Genève, Barcelone, Amsterdam, Nairobi, Kampala, Kinshasa, Bujumbura, Dar-Es-Salaam, Pierref.

Arrivée :

- Pour Kigali en provenance de Bruxelles, Kinshasa, Paris, Rome, Milan, Genève, Madrid, Frankfurt, Barcelone, Bujumbura, New York, Athènes.

4.8. STATISTIQUE DE LA POSTE AUX LETTRES ET COLIS POSTAUX

4.8.0. Du poids du courrier

La collecte des données statistiques pour le calcul du poids du courrier par avion et par voie de surface n'a pas été possible cette année surtout à cause des bureaux de l'intérieur du pays qui ne font pas attention à cette rubrique et par négligence ne transmettent pas leurs statistiques à la Direction Générale des Postes.

.../...

Les quelques données à notre disposition sont fragmentaires et incomplètes. Nous espérons que prochainement, le service des statistiques sera en mesure de fournir des poids globaux du courrier reçu et expédié par avion et par voie de surface.

4.8.1. Frais de transport et bonifications payés aux Administrations Etrangères et Sociétés Nationales de Transport.

Le budget alloué à cet article a été de 18.075.000 frs pour l'exercice 1982 contre 20.000.000 frs de l'année 1981. Il faut remarquer que de 18.075.000 frs seuls 11.490.265 frs ont été utilisés en 1982.

REPARTITION DES PAYEMENTS :

| | | |
|-------------------------------|---|----------------------------|
| ONATRACOM : 1.000.000 frs | ! | Grèce : 23.530 frs |
| S.T.I.R. : 3.750.000 frs | ! | Allemagne (RFA) 22.269 frs |
| AIR RWANDA: - | ! | Espagne : 2.763 frs |
| NTIBITEGERA: 114.000 frs | ! | URSS : - |
| Belgique : 2.706.302 frs | ! | INDE : 1.875 frs |
| France : 1.231.927 frs | ! | Brésil : - |
| SNCFB : - | ! | Australie: - |
| UPU : 2.025.339 frs | ! | Uganda : 1.317 frs |
| USA : 35.333 frs | ! | Kenya : 21.399 frs |
| Chine (RP) : 4.899 frs | ! | Ethiopie : 18.097 frs |
| Suisse : 7.421 frs | ! | Cameroun : 57.009 frs |
| Tanzania : 11.148 frs | ! | Zaïre : 1.345 frs |
| Pakistan : - | ! | Ghana : - |
| Corée (RPD): - | ! | Mali : - |
| Pays Bas : 1.612 frs | ! | |
| Angleterre : - | ! | |
| C N C B : 423.314 | ! | |
| Italia : 10.606 | ! | |
| | ! | |
| Total : 11.490.265 frs | ! | |

.../...

4.8.2. Les bonifications reçues des Administrations Etrangères :

Ces bonifications s'élèvent pour l'année 1982 à 4.009.457 F.

Répartitions des bonifications reçues

| | | | |
|---------------------------|---|-----------------|-----------|
| Allemagne (RFA) : 927.935 | ! | Pays-Bas | : 557.042 |
| Espagne : 112.866 | ! | USA | : 183.765 |
| Suisse : 1.072.420 | ! | Norvège | : 1.325 |
| France : 331.571 | ! | Australie | : 2.507 |
| Angleterre : 76.862 | ! | Autres pays | : 743.164 |
| ! | | | |
| Total | | : 4.009.457 frs | |

4.8.3. Tableau Comparatif des bonifications

| Frais de transport et bonifications payés | | ! | Bonifications reçues | |
|---|----------------|---|----------------------|-------------|
| Année | Montant | ! | Année | Montant |
| 1975 | 13.000.644 frs | ! | 1975 | 44.015 frs |
| 1976 | 12.984.910 " | ! | 1976 | 1.408.725 " |
| 1977 | 15.300.287 " | ! | 1977 | 1.375.037 " |
| 1978 | 14.191.616 " | ! | 1978 | 3.982.603 " |
| 1979 | 15.299.727 " | ! | 1979 | 4.437.026 " |
| 1980 | 15.221.059 " | ! | 1980 | 3.847.981 " |
| 1981 | 19.768.756 " | ! | 1981 | 2.008.890 " |
| 1982 | 11.490.265 " | ! | 1982 | 4.009.457 " |
| ! | | | | |

De ce tableau, on remarque que notre pays paye les Administrations Etrangères beaucoup plus que ce qu'il reçoit d'elles. Ceci s'explique par le fait que le Rwanda ne dispose pas de compagnie aérienne propre pour le transport des dépêches de ou vers les pays étrangers. Le Rwanda ne bénéficie donc que des frais de traitement du courrier en provenance de l'étranger.

.../...

4.9. SERVICE DES COLIS POSTAUX

4.9.0. Décomptes Internationaux

| Pays | ! Montant en DTS ! | Observations |
|------------|--------------------|----------------------------|
| USA | ! 3.466 DTS | !Pour les 2 semestres 1981 |
| Italie | ! 5.087 DTS | ! |
| Suisse | ! 3.483 DTS | ! |
| Angleterre | ! 971 DTS | ! |
| R.F.A | ! 9.408 DTS | ! |
| Belgique | !14.282 DTS | !Accepté de payer |
| Espagne | !1114,09 DTS | ! |
| Pays Bas | !1065 99 DTS | !Concerne les quotes-parts |
| | ! | ! de 1981 |
| | !4.782.92 DTS | !Pour le 1er semestre 82 |
| | ! | !et le 3ème trimestre 82 |
| France | ! - | !Non payé |
| Grèce | ! 78 DTS | !Non payé |
| Corée | ! 476 DTS | !Non payé |
| Burundi | ! 45 DTS | !Non payé |
| Uganda | !1047 DTS | !Non payé |
| Kenya | ! 85 DTS | ! |

N.B. 1 DTS = 98,4 Francs Rwandais.

4.9.1. Statistiques des Colis Postaux déposés et taxes perçues.

| Nombre de Colis | ! Taxes de Transport ! | Droits de sortie |
|-----------------|------------------------|------------------|
| 685 | ! 1.435.085 frs ! | 7.333 Frs |
| | ! | ! |

4.9.2. Statistiques des Colis et Petits Paquets remis.

- Colis service interne : 153 colis avec 200 Frs de frais postaux.

| Colis Service International | | | !Petits Paquets remis | | |
|-----------------------------|----------------|-----------------|-----------------------|--------------|-------------|
| Nombre ! | Taxes ! | Droits ! | N° ! | Taxes ! | Droits ! |
| ! Postales ! | ! Postales ! | d'entrée ! | ! Postales ! | ! Postales ! | d'entrée ! |
| 15.149 ! | 1.526.368 frs! | 7.225.400 frs ! | 55 ! | 5.313 F ! | 173.994 frs |

.../...

STATISTIQUES DES POIDS DES COLIS DEPOSES PENDANT L'ANNEE 1982.

- a) Par avion : 1.824,115 Kgs pour tous les PTP et PSP
 b) Par voie de surface : 1376,589 Kgs pour tous les PTP et PSP.

4.10. SERVICE DES RECLAMATIONS

| | | | |
|-----------------------------------|---|-------------------------|-----|
| Nombre des réclamations reçues | | | 259 |
| Nombre des réclamations répondues | | | 231 |
| " | " | non répondues CPX | 2 |
| " | " | " PTP KIGALI | 18 |
| " | " | " PTP RUHENGARI | 2 |
| " | " | " PTP GISENYI | 2 |
| " | " | " PTP CYANGUGU | 3 |
| " | " | " PTP BYUMBA | 1 |
| " | " | transmises à l'étranger | 15 |
| " | " | répondues | 4 |
| " | " | non répondues | 10 |
| " | " | indemnisée | 1 |

Pour permettre au service des réclamations de bien s'acquitter de sa tâche et d'une façon ponctuelle, les autorités postales rwandaises devraient demander, par l'intermédiaire de l'Union Postale Universelle, aux pays membres de l'Union d'accorder au Rwanda de 4 à 6 mois supplémentaires pour le traitement des réclamations relatives aux envois qui nous arrivent par voies maritime et terrestre. Notre éloignement des ports maritimes constitue en fait un grand handicap qui ne nous permet pas de répondre à toutes les réclamations dans les délais requis.

4.11. SERVICE DE LA COMPTABILITE GENERALE DES POSTES

4.11.0 Entrée des Fonds

| | | |
|-------------------------------------|--------------------------|------------|
| 1. Taxes d'affranchissement | §- Valeurs Postales | 60.386.414 |
| | §- Affranchissements | 392.699 |
| | § collectifs | |
| | §- Machines à affranchir | 11.642.610 |
| 2. Mandats émis | | 42.060.070 |
| 3. Taxes sur mandats émis | | 712.020 |
| 4. Taxes Postales sur colis déposés | | 1.640.211 |

.../...

| | |
|--|---------------|
| 5. Droits de sortie | 3.794 |
| 6. Taxes postales sur colis remis | 1.571.707 |
| 7. Droits d'entrée | 7.273.983 |
| 8. Location des boîtes postales | 3.636.875 |
| 9. Abonnement aux dépêches spéciales | 6.000 |
| 10. Recettes accidentelles postes | 18.178 |
| 11. Recettes accidentelles autres services | 13.604 |
| 12. Recouvrements dettes | 3.000 |
| 13. Avances sur traitements + Prêts | 2.401.998 |
| 14. Location des maisons officielles | 23.500 |
| 15. Versement en C.C.P | 867.002.984 |
| 16. Taxes sur bulletins de versement déposés | 91.523 |
| 17. Produits B.C.H. | 148.400 |
| 18. Versements caisse d'épargne | 195.607.992 |
| 19. Envois de fonds reçus | 1.018.397.950 |
| 20. Amendes infligées au personnel S/C. | 78.796 |
| 21. Côtisations pensions | 2.267.949 |
| 22. Côtisations Risques Professionnelles | 764.592 |
| 23. Taxes Professionnelles | 1.963.756 |
| 24. Soins de santé | 11.861 |
| 25. Bonifications reçues | 4.009.457 |
| 26. Contribution Personnelle minimum | 139.200 |

Totaux des entrées de fonds

2.222.271.123
=====

4.11.1. Sortie des Fonds

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| 1. Mandats payés | 41.790.659 |
| 2. Chèques payés | 880.382.815 |
| 3. Non-valeurs Postes | 1.165.884 |
| 4. Non-valeurs Télécoms | 6.224.183 |
| 5. Envois de fonds expédiés | 958.988.422 |
| 6. Remboursements C.E.R. | 190.079.964 |
| 7. Procès-verbaux déficit de caisse | 12.222.455 |
| 8. Salaire personnel postes s/contrat | 22.436.553 |
| 9. Salaire personnel Télécoms " | 7.893.101 |
| 10. Salaire personnel Aéro " | 3.215.171 |
| 11. Salaire Cabinet MINIPOSCO " | 2.491.162 |
| 12. Salaire transport s/contrat | 1.285.208 |

.../...

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| 13. Salaire autres services S/C. | 8.397.338 |
| 14. Versement C.C.P. + C.R.P. | 1.688.219 |
| 15. Versement P.P.R. | 1.307.314 |
| 16. Versement C.P.M. | 126.400 |
| 17. Déclaration des créances | 88.861.887 |
| Totaux des sorties des fonds | <u>2.228.556.735</u> |

4.11.2. RECAPITULATION

| | |
|---------------------------------|------------------|
| 1. Encaisse au 1er janvier 1982 | 15.812.957 |
| 2. Totaux des entrées des fonds | 2.222.271.123 |
| 3. Totaux généraux | 2.238.094.080 |
| 4. Totaux des sorties des fonds | 2.228.556.735 |
| 5. Encaisse à justifier | <u>9.527.345</u> |

4.11.3. RECETTES POSTALES REALISEES

| | |
|--------------------------------------|------------|
| 1. Taxes d'affranchissement | 72.421.723 |
| 2. Taxes sur mandats émis | 712.020 |
| 3. Taxes postales sur colis déposés | 1.640.211 |
| 4. Taxes postales sur colis remis | 1.571.707 |
| 5. Location boîtes postales | 3.636.875 |
| 6. Abonnement aux dépêches spéciales | 6.000 |
| 7. Recettes accidentelles postes | 18.178 |
| 8. Taxes sur bulletins de versement | 91.523 |
| 9. Produits B C H | 148.400 |
| 10. Bonifications reçues | 4.009.457 |

Totaux des recettes postales 84.256.094

4.11.4. INDEMNITES DE CAISSE A ALLOUER AU PERSONNEL PENDANT L'ANNEE 1982.

| | |
|---------------------|---------------|
| 1er trimestre 1982 | : 697.600 Frs |
| 2ème trimestre 1982 | : 725.000 Frs |
| 3ème trimestre 1982 | : 707.800 " |
| 4ème trimestre 1982 | : 659.200 " |

TOTAUX : 2.789.600 "

.../...

4.12. Service des mandats postaux

Les cas des mandats frauduleux et des doubles paiements des mandats télégraphiques continuent à porter préjudice à ce service.

4.12.0 Relevés statistiques des mandats émis et payés dans toutes les PTP et PSP:

| Bureau postaux | Mandats émis | | | Mandats payés | |
|----------------|--------------|----------------|------------------------|---------------|----------------|
| | Nombre | Montant | Taxes sur mandats émis | Nombre | Montant |
| 22 | 14.774 | 42.060.019 Frs | 712.525 Frs | 14.561 | 41.785.409 Frs |

4.12.1 Evolution des mandats postaux au cours des 5 dernières années :

| Année de référence | Mandats émis | | Mandats payés |
|--------------------|----------------|------------------------|----------------|
| | Montant annuel | Taxes sur mandats émis | Montant annuel |
| 1978 | 43.834.413 Frs | 333.563 Frs | 46.662.963 F. |
| 1979 | 47.144.855 " | 340.138 " | 47.088.998 F. |
| 1980 | 37.249.965 " | 569.291 " | 37.504.435 F. |
| 1981 | 37.997.655 " | 602.424 " | 38.003.836 F. |
| 1982 | 42.060.019 " | 712.525 " | 41.785.409 F. |

4.13. Service des chèques postaux

4.13.0. Disponibilités monétaires et quasi-monétaires

| | |
|--|--------------------|
| A) Engagements envers les institutions publiques (FOSOR) | 1.024.075 |
| B) Engagements envers la Caisse Sociale | 55.007.485 |
| C) Engagements envers la B.N.R. | 78.312.397 |
| D) Engagements envers la B.C.R. | (|
| E) Engagements envers la B.K | (|
| F) Engagements envers la C.E.R. | (19.482.065 |
| G) Engagements envers la B.R.D. | (|
| H) Engagements envers la Banque Populaire | (|
| I) Engagements envers les Organismes publics | 83.772.197 |
| J) Engagements envers les secteurs privés et publics | 17.873.052 |
| TOTAL | 255.471.271 |

.../...

4.13.1 TABLEAU ANNUEL DES RECETTES, DEPENSES, DEBITS ET CREDITS

| Recettes (Reg.218) | | Crédits (Reg.220/P) | | Débits (Reg.227/P) | | Dépenses Reg.229 | | Débits (Reg.230) | | Crédits (Reg.231) | |
|--------------------|--------------|---------------------|--------------|--------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|----------------|-------------------|----------------|
| N° B.V.I | Montant | N° B.V.I | Montant | N° CH.E. | Montant | N° CH.PI | Montant | N° Vsts | Montant | N° Vmts | Montant |
| 11.222 | 1867.002.546 | 11.152 | 1867.845.270 | 16741 | 1873.561.362 | 16757 | 1879.906.740 | 16.466 | 11.195.823.430 | 16.485 | 11.191.814.061 |

N.B. n° = Nombre
 BV = Buletins de versement
 CHE = Chèques postaux émis
 CHP = Chèques postaux payés
 VSTS = Versements
 VMTS = Virements

4.13.2. Tableau annuel des taxes perçues

| Versements déposés | Fournitures de carnets | Chèques émis | Virements débités |
|--------------------|------------------------|--------------|-------------------|
| 91.563 Frs | 37.300 Frs | 11.500 Frs | 4.575 Frs |

4.13.3. Tableau des comptes chèques postaux

| N°D exer. | 10 Ouverts | 11 Supprimés | 12 Modifiés | Comptes privés | | Comptes publics | | Comptes bancaires | | Comptes fin exercice | |
|-----------|------------|--------------|-------------|----------------|-----------------|-----------------|------------------|-------------------|----------------|----------------------|----------------|
| | | | | N° | Montant | N° | Montant | N° | Montant | N° | Montant |
| 1.325 | 169 | 137 | 46 | 1.176 | 117.871.953 Frs | 170 | 1156.367.179 Frs | 11 | 97.794.462 Frs | 1357 | 272.033.594 F. |

4.13.4. Evolution du service des chèques postaux dans les six dernières années

| Année | Reg. 218 | Reg. 220 | Reg. 227 | Reg. 229 | Reg. 230 | Reg. 231 | Taxes perçues |
|-------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|---------------|---------------|
| 1.977 | 418.256.216 | 411.223.249 | 393.475.865 | 395.167.807 | 692.240.429 | 609.913.656 | 276.710 |
| 1.978 | 531.671.529 | 526.958.263 | 433.630.095 | 436.209.797 | 545.594.700 | 547.325.664 | 300.566 |
| 1.979 | 515.831.804 | 621.484.272 | 591.470.958 | 596.551.094 | 661.807.420 | 663.020.088 | 323.223 |
| 1.980 | 544.952.251 | 536.723.208 | 529.130.094 | 583.252.460 | 584.699.716 | 583.509.089 | 247.816 |
| 1.981 | 625.790.402 | 631.261.501 | 541.731.604 | 536.201.723 | 802.386.235 | 801.796.576 | 230.784 |
| 1.982 | 867.002.596 | 867.845.270 | 873.561.362 | 879.906.740 | 1.195.823.430 | 1.191.814.061 | 243.938 |

4.14. Principaux problèmes qui se posent et propositions d'éventuelles solutions à y apporter.

4.14.0. Problèmes des infrastructures Administratives.

Face au développement considérable de la Poste Rwandaise, des locaux aménagés durant la période coloniale et pendant les premiers jours de la République sont devenus trop exigus et inappropriés pour accueillir un public toujours nombreux et abriter un personnel d'exploitation qui continue d'augmenter d'année en année.

Il suffirait pour s'en rendre compte, de visiter la perception postale de Kigali où une partie du personnel est entassé dans des chambres étroites et obligé de travailler dans des conditions malsaines. On ne sait plus où installer des nouvelles boîtes postales et plus de 500 demandes sont condamnées à attendre en vain. Il manque l'emplacement des sacs et colis surtout au moment du déchargement des camions postaux etc....

a) Proposition de solution

La construction du nouveau Centre de Tri à Kigali est vivement souhaitée.

La création des succursales de la Perception postale de Kigali à Nyamirambo - Kacyiru - Kicukiro et Gikondo est vivement nécessaire pour épargner à la population de la capitale des pertes de temps et des longues files d'attente à la perception centrale.

b) Il est temps d'envisager la construction des nouveaux bâtiments postaux dans toutes les préfectures pour remplacer ceux existants qui sont vétustes et devenus trop petits pour assurer un service postal acceptable. Il faudrait prévoir dans ces nouveaux bâtiments, l'habitation du Percepteur à l'exemple de la Perception postale de Gisenyi

c) Puisque la Direction Générale des Postes se propose dans l'avenir d'ouvrir des bureaux de Poste dans chaque Commune et sous-Préfectures existantes ou futures; les planificateurs des nouveaux immeubles administratifs des Communes et sous-Préfectures devraient inclure dans leur plans des bureaux destinés à recevoir des services postaux.

.../...

4.14.1. Problèmes des équipements et matériels de bureau

Tous les bureaux postaux sont équipés de matériel technique vétuste, insuffisant ou inexistant.

a) Sacs postaux

Il faudrait acheter au moins 10.000 sacs postaux pour nous épargner des lourdes taxes que l'Administration postale rwandaise doit payer aux Administrations étrangères pour l'utilisation de leurs sacs. L'achat de nos propres sacs postaux va de pair avec l'achat des machines lessiveuses pour en assurer la propreté. Pour le raccomodage des sacs déchirés, il est à souligner que la perception postale de Kigali dispose déjà d'une grande machine achetée pour cette fin, mais qui moisisse dans le magasin de la Direction Générale des Postes depuis trois ans et qui attend toujours l'arrivée des sacs qui n'arrivent pas.

b) Charrettes de chargement et de déchargement du courrier dans des camions postaux à la perception postale de Kigali : ces charrettes sont indispensables pour assurer un travail rapide et moins pénible pour nos facteurs.

c) Machines pour affranchir :

Personne n'ignore que la commande des timbres à l'Agence Philatélique coûte cher au pays et occasionne beaucoup de devises. L'affranchissement des nombreuses correspondances officielles qui passent par la perception postale de Kigali ne devrait pas exiger des timbres-poste alors qu'une machine affranchisseuse résoudrait bien ce problème et épargnerait à nos guichetiers, l'ennuyeuse routine de coller des timbres sur des enveloppes.

d) Timbres à date : Les timbres à date du service des postes sont devenus presque toutes illisibles et cela ne facilite pas le contrôle de l'utilisation frauduleuse des timbres à date truqués. Il est urgent de commander des nouveaux et retirer de la circulation tous les usagés.

e) Machines à calculer pour les guichets financiers :

Le volume des opérations qui se font à la PTP de Kigali demande que chaque guichet financier soit muni en permanence d'une machine à calculer électrique.

.../...

f) Mobylettes, sacoches, uniformes et distinctifs pour facteurs :

Les trieurs du courrier devraient avoir un uniforme cache-poussière pour se protéger contre la poussière pendant les heures de service. La ville de Kigali est devenue grande et la distribution du courrier à domicile à pieds pose des problèmes : il faudrait envisager à temps l'achat des mobylettes et sacoches pour les facteurs et des casquettes portant des insignes postales. Pour les facteurs de l'intérieur du Pays, des vélos peuvent servir valablement à la place des mobylettes.

g) Chaises tournantes : Les agents des guichets devraient avoir des chaises tournantes pour leur permettre la rapidité dans leurs mouvements.

4.14.2. Problèmes du personnel

a) Mise à part les problèmes communs à tous les agents du Ministère des Postes et des Communications, le problème de l'effectif féminin affecté dans certaines sections du service postal ne devrait pas continuer à être ignoré surtout s'il s'agit des travaux où normalement le sexe féminin traditionnel fait montre de réticence (transport des gros colis ou sacs postaux, chargement et déchargement des camions). Les responsables d'engagement pourraient dans l'avenir faire plus d'attention pour ne pas gonfler inutilement l'effectif d'un personnel sous-employé.

b) Malhonnêteté des agents

Le comportement de certains agents du service des Postes est scandaleux : il ne passe pas de mois sans que l'on tombe sur des cas de subtilisation des fonds publics ou d'un simple vol d'objets d'autrui transitant dans leurs mains. Ce fléau risque de discréditer la poste si des mesures rapides ne sont pas prises.

Problèmes de transport du courrier et d'envois des fonds pour les PSP enclavés.

a) A Kigali, les véhicules affectés au transport du courrier sont souvent immobilisés par manque d'essence, cela provoque souvent des retards du courrier qu'on aurait pu éviter si la Direction Générale des Postes disposait de son carnet mensuel d'essence au lieu de faire la file chaque jour chez le gestionnaire.

.../...

- b) Normalement, le transport du courrier devrait s'effectuer avec des fourgons fermés. Actuellement, le transport du courrier se fait avec des camionnettes Toyota sans bâches et cela peut entraîner des dégâts autrement inévitables (courrier perdu en cours de route ou mouillé en saison de pluies).
- c) Motos de petite cylindrée pour certains S/Percepteurs. L'enclavement de certaines Sous-perceptions cause de sérieux problèmes aux S/Percepteurs obligés de faire des longues distances dans des conditions difficiles pour effectuer des envois des fonds en courant des risques de se faire blesser ou dévaliser. Des petits motos de service seraient recommandables pour aider ces responsables à accomplir leurs tâches dans des meilleures conditions de sécurité.
- d) La concurrence des taxis a conduit l'ONATRACOM à fermer certains axes : cela cause des ennuis et entraîne des retards dans l'acheminement du courrier. Il faut augmenter le charroi actuel de transport du courrier de deux camionnettes ou fourgonnettes.
- e) Pour transporter le courrier de l'aéroport à Kigali-ville, de la Poste à l'ONATRACOM, effectuer des envois de fonds pour les sous-perceptions, faire la visite d'inspection administrative de tous les bureaux et continuer à assurer les déplacements habituels de service, la Direction Générale des Postes dispose de 3 camionnettes et d'une combi V.W. La situation actuelle de ce charroi est déplorable. La camionnette A.2844 qui était encore en bon état a été cédée à la Direction Générale des Transports. Les camionnettes A.2842 et A.2843 sont trop vieilles et sont tout le temps aux garages, leurs réparations nous coûtent trop cher. Il en est de même pour la combi A.1736. Ces trois véhicules sont à déclasser et à remplacer par des nouveaux.
- f) Le transport du courrier avion entre les aérodromes de Kamembe, Butare, Ruhengeri, Gisenyi et les bureaux postaux respectifs pose de problèmes auxquels une solution devrait être trouvée. Le même problème se pose pour la desserte des villes frontalières des pays voisins. Etant donné que l'un des objectifs de la CPGL est de rapprocher les peuples de la communauté en facilitant la circulation des personnes et des biens, la Poste Rwandaise souhaiterait elle aussi pouvoir donner sa contribution pour atteindre cet objectif en assurant la desserte directe des villes de Goma et Bukavu au Zaïre et Kayanza au Burundi.

V.- DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS.

5.1. Rôle de la Direction Générale.

La Direction Générale des Télécommunications a la responsabilité des tous les Services Intérieurs et Internationaux du réseau des Télécommunications (téléphones-télex-télégraphes). Elle est également chargée du contrôle et de la réglementation des stations radio-électriques privées.

Elle a pour mission principale d'assurer une bonne exploitation et un bon fonctionnement du réseau des Télécommunications et de mettre en oeuvre les investissements destinés à l'extension et à la modernisation du réseau.

Le réseau actuel des Télécommunications est organisé autour des préfectures et de la division administrative communale de Nyabisindu. Il existe huit liaisons téléphoniques UHF et deux liaisons radiotéléphoniques entre Kigali et ces Centres. En plus nous exploitons quatre liaisons (phonie et graphie) en Télécommunications Internationales ainsi qu'un central télex à Kigali du type TWKN et vingt stations radiotélégraphiques dans les différents centres.

5.2. Organisation Administrative de la Direction Générale des Télécoms.

A sa tête il y a un Directeur Général qui coordonne, supervise et dirige toutes les activités tant techniques qu'administratives du service des télécommunications. Il est assisté directement par les services suivants :

5.2.1. Service du personnel.

Un bureau du personnel avec pour mission de s'occuper de la gestion journalière des dossiers de tout le personnel de la Direction Générale des Télécommunications.

5.2.2. Un Bureau d'Etudes et Planification avec pour mission de mener des études techniques et d'assurer le lancement et le suivi des projets de développement.

5.2.3. Service des Télécommunications Intérieures avec pour mission d'assurer la liaison entre les centres des télécommunications intérieures et la Direction Générale en ce qui concerne :

- le personnel y oeuvrant, les installations sur place,
- les statistiques des télégrammes et téléphones ainsi que la perception des recettes.

... / ...

5.2.4. Une Direction du Service Technique (DST) où le Directeur s'occupe de toutes les questions d'ordre technique et où un chef de Division téléphones s'occupe spécialement de la technique du téléphone (installations, jointage, montage et dépannage).

5.2.5. Une Direction d'Exploitation (DSX) comprenant les services suivants :

- Bureau de l'Exploitation télégraphique et télex
- Bureau central et approvisionnements
- Centre de réception terminal
- Un Bureau d'exploitation téléphonique (BETF) qui s'occupe de la gestion des abonnés et de l'édition des annuaires
- Un service administratif et financier des télécommunications qui traite toutes les questions relatives aux finances; à savoir la facturation, la perception, la comptabilité et le recouvrement des factures
- Un bureau de comptabilité des télécommunications qui s'occupe de la trésorerie c'est à dire des relations avec l'Ordonnateur-Trésorier et de la manipulation des fonds.

5.3. PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS.

| Libellé | : Nombre |
|------------------------|----------|
| Personnel sous-statut | : 150 |
| Personnel sous-contrat | : 370 |
| Agents burundais | : 2 |
| Experts PNUD/UIT | : 2 |
| Experts Hollandais | : 1 |
| Experts Français | : 1 |

5.3.1. Les problèmes du personnel du service des télécommunications.

Ces problèmes concernent surtout le personnel sous-contrat : il y a la question de régularisation des contrats. Certains agents réclament la régularisation depuis 1975. Parce qu'ils exercent des fonctions qui ne correspondent pas à leurs contrats. La Direction Générale des Télécommunications est consciente de la question et chaque année elle en tient compte dans les prévisions budgétaires mais le Ministre des Finances n'accorde pas de fonds pour régler ce vieux litige et qui sape le moral et la bonne humeur

... / ...

d'une quarantaine d'agents. En outre il y a le problème des agents qui ont terminé récemment l'ENPT qui veulent la reconnaissance de leurs diplômes comme ayant fait 6 ans d'humanités. Cette question reste aussi sans réponse.

5.3.2. Etat et besoins du personnel.

Durant l'année 1982 l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications continue d'assurer la formation de futurs agents des Télécommunications dans le domaine de la technique ou de l'exploitation. La promotion 1982/1983 était de 20 stagiaires, 10 avec comme option la transmission, 10 avec l'option de commutation. Comme les années précédentes la formation des agents d'un niveau supérieur reste un problème auquel la coopération bilatérale ou multilatérale pourrait trouver la solution. Nous n'avons qu'un étudiant du nom de RUMONGI Marcel boursier de l'UIT qui poursuit ses études à l'IST (Institut Supérieur des Télécommunications) à Paris. Nous souffrons du manque d'un personnel tant technique que d'exploitation hautement qualifié. Beaucoup d'agents, faute d'avoir des bourses d'études ou de stages pour se former, demandent à suivre des cours par correspondance du BEPTOM (Bureau d'Etudes des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer). Dans le souci de formation complémentaire huit agents ont bénéficié d'une bourse de stage de perfectionnement à l'étranger.

5.4. BUREAU D'ETUDES ET PLANIFICATION DES TELECOMMUNICATIONS

5.4.1. Description du programme de développement.

Le cadre du programme de développement des télécommunications rwandaises est le plan directeur, établi grâce à l'assistance technique de l'UIT dans le cadre du projet PNUD/UIT RWA 74/022. Ce plan, dont les éléments étaient disponibles dès 1981 a été édité par l'UIT sous sa forme définitive début 1983. Ce plan prévoit plusieurs phases jusqu'à l'horizon 2.000, la première étant actuellement en cours de réalisation.

Cette première phase comprend :

- 1) L'implantation de système de télécommunications internationales fiables :
 - 1 station terrienne de télécommunications par satellites
 - 1 central de transit international téléphonique automatique (CT3)
 - 1 central télex international (CT1)

... / ...

Cette partie fait l'objet d'un don du Gouvernement Japonais, d'un montant de 1.500 millions de Yens.

- 2) Le remplacement des centraux téléphoniques de province et leur extension.

Ce remplacement est rendu nécessaire par l'ancienneté des centraux actuels, qui ne peuvent pas s'insérer dans un réseau automatique. Le nouveau réseau sera constitué par des centraux électroniques temporels d'une capacité initiale de 300 à 600 lignes.

Un central supplémentaire sera installé à Rwamagana.

L'automatisation du réseau sera assurée par un centre de transit national à Kigali, qui servira également de central de rattachement pour les abonnés de la capitale. Le financement est assuré par la France grâce à un don du FAC et à un crédit de la Caisse Centrale de Coopération Economique (60 MFF).

- 3) Le remplacement des liaisons de transmission de l'intérieur du pays, dont la qualité est mauvaise et la capacité trop faible :

- Liaison entre Kigali d'une part, Butare, Gisenyi et Cyangugu d'autre part par faisceaux hertziens analogiques. Ces artères seront réalisées grâce à un don du Gouvernement Canadien.

- Liaison entre Kigali et Byumba, Kibungo et Rwamagana, entre Butare et Nyabisindu et Gikongoro et entre Gisenyi et Kibuye.

Ces artères seront financées par un crédit de la Banque Mondiale (IDA).

- 4) L'extension des réseaux locaux de câbles téléphoniques.

A Kigali, cette extension fait l'objet d'un don du Gouvernement des Pays-Bas. En province, elle sera financée par le crédit de la Banque Mondiale.

- 5) Le raccordement des communes rurales au réseau national afin de diminuer leur enclavement. Dans une première phase, le PNUD et l'UIT financent la réalisation de 14 liaisons rurales. D'autres financements sont recherchés.

- 6) Divers : certains crédits, notamment celui de la Banque Mondiale, prévoient la nécessité de rentabiliser la gestion du Service des Télécommunications et de lui donner la maîtrise de ses moyens financiers.

Cet objectif a nécessité la création du "Service Administratif et Financier"

qui est indépendant du Bureau d'Etudes et Planification. Le Bureau d'Etudes et Planification suit toutefois avec attention ses activités et lui apporte un soutien technique notamment dans la définition des besoins pour un centre de facturation informatisé, prévu dans le cadre du crédit français. De même, le Bureau d'Etudes et Planification s'intéresse également aux programmes de formation nécessaires pour compléter les programmes d'investissement, en liaison avec le service du personnel de la Direction Générale des Télécommunications et avec la Direction de l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications.

5.4.2. Activités du Bureau d'Etudes et Planification dans le cadre du programme de développement.

a) Projet financé par le Japon.

La station terrienne de télécommunications par satellite a été mise en service en mars 1982. La recette provisoire a été réalisée avec l'assistance d'un Ingénieur de SOFRECOM.

Le CT3 et le CT1, dont les éléments ont été livrés par le constructeur fin 1981 n'ont pu être installés en raison du retard du bâtiment technique de Kigali (voir projet français).

b) Projets financés par la France.

Ce projet a connu en 1982 des progrès importants caractérisés par le lancement et l'analyse des appels d'offres et la définition plus précise de son contenu. Pour le bâtiment technique de Kigali, destiné à abriter le CTN, le CT3 et le CT1, un appel d'offres lancé en 1981 avait été annulé, faute de candidats sérieux. Après la reprise du dossier d'architecture par les services du Ministère des Travaux Publics, un nouvel appel d'offres a été lancé au début 1982. La réalisation du bâtiment a été confiée à l'Entreprise EMUJECO, qui a débuté les travaux au dernier trimestre 1982.

L'appel d'offres pour la fourniture des centraux téléphoniques et du centre de facturation avait été lancé en décembre 1981. Son ouverture a eu lieu en mars 1982 et le consultant SOFRECOM a remis son rapport d'analyse en juillet 1982. Sur les trois Sociétés Françaises ayant concouru, deux présentaient des offres techniquement acceptables : CIT - Alcatel et Jeumont-Schneider. Cette dernière, bien que la mieux-disante, ne présentait toutefois par les mêmes garanties de sérieux et d'efficacité que sa concurrente

La décision finale, prise après de nombreuses discussions à tous les niveaux et après consultation de la Caisse Centrale, a été finalement prise en faveur de CIT-Alcatel, début 1983.

L'une des conséquences importantes de l'ouverture des offres pour les centraux téléphoniques fut la découverte que les montants estimés en 1980 lors de la préétude d'investissement étaient très insuffisants, en raison notamment d'hypothèses erronées faites à cette époque sur l'évolution du prix des centraux de petite capacité. C'est pourquoi peu après l'ouverture des offres les bailleurs de fonds français ont été saisis d'une demande d'augmentation du budget du projet. Une mission de la Caisse Centrale en novembre 1982 a permis de faire le point sur les besoins et de redéfinir plus précisément le contenu du projet, afin de réduire les coûts et d'améliorer la qualité de certaines parties.

Il a été décidé :

- de laisser à l'Administration Rwandaise le libre choix du constructeur des centraux téléphoniques,
- de séparer le centre de facturation des centraux et de confier sa réalisation à l'Administration Française des PTT,
- de remanier le programme de formation afin de coordonner les actions de formation générale et celles du constructeur.

Les conclusions de ces négociations ont donc permis d'évaluer le montant du financement nécessaire, et d'entamer les procédures pour son obtention, qui devraient se concrétiser en 1983.

c) Projet financé par le Canada.

Ce projet, initié en 1979 avait pris un certain retard à la suite de la mise en évidence à l'ouverture des offres de l'insuffisance du financement prévu. Le Gouvernement Canadien a accepté en avril 1982 d'accorder le complément de financement nécessaire à son exécution. Le marché a été attribué à la Société AEL Microtel, qui a commencé ses travaux au Rwanda en septembre 1982. Cependant, de nombreuses difficultés ont surgi, principalement dues aux modalités de l'accord de crédit, qui enlèvent au Rwanda pratiquement tout droit de regard sur les conditions d'exécution du projet. Cela rend pratiquement impossible toute coordination avec les autres projets, ce qui est d'autant plus regrettable que le projet canadien leur est antérieur et n'a donc pas tenu compte de leur impact. Pour tenter de réduire les frictions

... / ...

occasionnées par cet état de choses, un agent de liaison de la Direction des Services Techniques a été désigné comme intermédiaire entre le consultant CANTEL et la Direction Générale des Télécommunications, son rôle étant de veiller à ce que les responsabilités de chaque partie soient respectées.

Il n'en reste pas moins que cette expérience doit constituer une leçon pour l'avenir et qu'il conviendra de veiller à ce que l'Administration Rwandaise ait un droit de regard sur les projets qui sont réalisés pour elle, même si ceux-ci font l'objet d'un don.

d) Projets financés par la Banque Mondiale (AID)

L'accord de crédit avec la Banque Mondiale couvre un nombre important d'objets. Il a pour but de compléter les autres financements afin d'assurer l'homogénéité du nouveau réseau. Les activités de l'année 1982 ont surtout porté sur l'élaboration des spécifications techniques, le lancement des appels d'offres étant prévu en 1983. C'est ainsi qu'ont été achevées les spécifications pour l'extension du réseau télex. Les spécifications provisoires pour les systèmes de transmission et les réseaux locaux, établies par SOFRECOM, ont été étudiées et amendées, la version définitive devant être éditée en 1983.

Le principal problème a été celui de la construction de l'entrepôt des télécommunications, qui constitue dans l'accord de crédit, une condition préalable au lancement des appels d'offres pour les équipements.

L'entrepôt a pris du retard en raison de la difficulté de trouver une entreprise pouvant assurer l'étude architecturale et la réalisation.

Finalement, l'étude a été confiée au Ministère des Travaux Publics, qui a terminé le dossier d'appel d'offres à la fin 1982. En attendant, il est maintenant pratiquement assuré que la Banque Mondiale autorisera le lancement des autres appels d'offres dès que le marché de construction de l'entrepôt sera attribué.

Notons toutefois que des difficultés importantes seront rencontrées pour la réalisation du projet d'extension des réseaux téléphoniques locaux en province.

La Banque Mondiale n'a en effet accepté de financer que la part relative aux fournitures, le Rwanda devant prendre en charge les travaux. Il sera nécessaire de prendre des dispositions particulières pour assurer la disponibilité des crédits et la

flexibilité de leur usage, indispensable pour la réalisation dans les délais d'un projet d'une telle envergure.

e) Projet financé par les Pays-Bas.

Ce projet est mentionné ici pour mémoire, sa réalisation ayant eu lieu dans le cadre de la Direction des Services Techniques.

Il s'est achevé avec succès à la fin 1982.

f) Projets financés par le PNUD/UIT.

L'UIT fournit, grâce à un financement du PNUD, une assistance à la Direction Générale des Télécommunications, qui se traduit par une assistance technique (un coordinateur des projets au Bureau d'Etudes et Planification et un enseignant à l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications), l'attribution de bourses d'études à l'étranger (90 hommes X mois pour 1982/83), la fourniture d'équipements pédagogiques et le projet pilote de télécommunications rurales.

Ce dernier projet, dont la réalisation effective a débuté en 1981 a connu des difficultés sérieuses dues à l'imprécision de sa définition et au manque de sérieux de l'entreprise choisie et de certains agents d'exécution.

En effet, l'entreprise canadienne systcoms choisie par l'UIT a livré un matériel imparfait, et son agent détaché aux Rwanda pendant 6 mois en 1981-1982 n'a pu relever pendant le temps de son séjour la totalité des défauts constatés.

A la fin de l'année 1982 aucune des 12 liaisons installées ne fonctionnait de manière fiable.

Cette expérience est particulièrement instructive en ce qui concerne les erreurs à éviter dans l'avenir. Il est particulièrement important.

- Que les contrats avec les fournisseurs soient clairs en ce qui concerne leur responsabilité en cas de mauvais fonctionnement du matériel;
- Que les recettes en usines soient effectivement faites et contrôlées par l'Administration Rwandaise ou son consultant;
- Que le personnel d'exécution connaisse bien le matériel qu'il a à installer;

... / ...

- Que l'Administration Rwandaise réagisse rapidement en cas de défaillance, avant que les problèmes ne se multiplient;
- Que les cadres au niveau local, en particulier les chefs de centres, soient associés à l'exécution des projets.

Les mesures correctives prises devraient permettre la mise en service de la totalité des liaisons en 1983, après une révision de chacune des installations.

- Le projet de télécommunications de l'OBK : Dans le cadre de PANAFTEL, ce projet prévoit la réalisation de liaisons par faisceaux hertziens entre les pays de l'OBK (Burundi, Ouganda, Tanzanie, Rwanda). Les études effectuées en 1981-1982 ont abouti à la rédaction de spécifications techniques. Le projet doit être présenté par l'OBK aux bailleurs de fonds. En ce qui concerne la liaison avec la Tanzanie, un accord bilatéral a été conclu lors de la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne à la fin 1982 pour le financement de ce tronçon par le budget des deux pays en 1983.
- La poursuite du projet de télécommunications rurales : L'objectif de ce projet étant le raccordement au réseau de toutes les communes rurales d'ici à l'an 2000, une nouvelle tranche de 30 communes a été présentée à divers bailleurs de fonds. Un accord de principe a été enregistré de la part de la République Fédérale d'Allemagne pour la prise en charge d'un certain nombre de liaisons en 1983.

5.4.3. Autres activités.

Le Bureau d'Etudes et Planification a assuré la préparation de plusieurs dossiers importants destinés au Directeur Général ou au Ministre, à l'occasion de rencontres internationales :

- Réunion du groupe de travail Transports et Communications de la CEPGL.
- Réunion du Conseil des Ministres de l'Union Africaine des Postes et Télécommunications (UAPT).
- Réunion des Commissions Mixtes de Coopération Bilatérale.
- Réunion sur la technologie moderne de télécommunications appropriée au développement rural intégré en Afrique (mars 1982 à Addis-Abeba)

... / ...

- Séminaire sur la promotion et le développement de la recherche scientifique et des industries de télécommunications en Afrique (novembre 1982 à Alger).

Le Bureau d'Etudes et Planification a également préparé plusieurs correspondances destinées au Ministère du Plan et au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, portant sur la définition et l'avancement des divers projets. Dans le cadre de ces activités s'inscrit également la préparation du budget de développement.

5.5. SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS INTERIEURES (Service Télinter)

La plupart des centres intérieurs ont rencontré des difficultés, d'ordre technique, de manque de matériel pour la maintenance tel que :

- câbles d'installation pour le transfert téléphonique,
- pièces de rechange, etc...

5.5.1. Centres des Télécommunications de Butare.

Le centre téléphonique TTUD PHILIPS d'une capacité de 300 abonnés est saturé de telle façon qu'on ne peut plus répondre aux demandes de nouveaux raccordements.

5.5.2. Centre des Télécommunications de Nyabisindu.

Le groupe 4 du central téléphonique a été supprimé suite à son âge avancé, au manque de matériel de maintenance.

5.5.3. Centre des Télécommunications de Kibuye - Nyange.

L'autocommutateur de Kibuye électronique de type ATEA PBX 400 et l'émetteur/récepteur de Nyange fonctionnent normalement.

5.5.4. Centre des Télécommunications Kibungo - Rwamagana.

Les équipements radio/multiplex et le central téléphonique sont souvent foudroyés.

- L'ensemble émetteur/récepteur 8RR555/20 est vieux et mérite d'être remplacé d'autant plus qu'il n'a qu'une seule fréquence.

5.5.5. Centre des Télécommunications Ruhengeri.

Le central est saturé et on envisage d'en faire l'extension.

... / ...

5.5.6. Centre des Télécommunications Byumba - Gatsibo.

Ce centre est en bon état mais l'équipement relais EST -AFRICAIN est en panne depuis la guerre civile en Ouganda.

5.5.7. Centre de Télécommunication Cyangugu-Nyamasheke.

Le central fonctionne irrégulièrement à cause du manque de matériel technique de dépannage.

5.5.8. Centre des Télécommunications Gikongoro.

Le centre des Télécommunications de Gikongoro n'a pas un bâtiment capable d'abriter nos services.

5.5.9. Centre des Télécommunications de Gisenyi- Vunga- Kabaya.

Certains équipements du central de Gisenyi sont à remplacer vu qu'ils provoquent une série de pannes.

5.5.10. Centre de Gitarama - Ruhango.

Le système ATEA manque de pièces de rechange.

5.5.11. T.S.F. Rushashi.

La station T.S.F. Rushashi a été inaugurée le 21 juillet 1982.

5.6. SERVICES TECHNIQUES.

Techniquement la division téléphones est composée de 11 centraux téléphoniques publics de différents types et de plusieurs centraux privés installés un peu partout dans le pays.

Type UR 49 a le réseau de Kigali

Type UD pour les réseaux de Butare, Cyangugu, Gisenyi et Ruhengeri

Type ATEA pour les réseaux de Gitarama, Nyabisindu, Gikongoro, Kibuye, Byumba et Kibungo.

5.6.1. Le réseau téléphonique de Kigali.

La ville de Kigali est desservie par un central automatique type UR 49 qui a une capacité totale de 5.000 abonnés et 112 centraux privés de différents types.

- Le central Public de Kigali.

Ce central est constitué de 11 travées qui logent chacun les différents équipements.

... / ...

Il est alimenté par 3 redresseurs de 100 A et une batterie de 1.400 AH, un répartiteur principal dont la capacité est 5.000 lignes. A ses côtés on trouve les tables d'opératrice, la table d'essai, la baie de joncteur ATEA. Baie de joncteurs plessey, un oseillateur 2VF et un bâti des compteurs d'abonnés.

- L'état de l'autocommutateur.

Présentement, l'état de l'autocommutateur est pratiquement bon à l'exception des machines d'appel qui, à force de tourner 24/24, présentent des traces de vieillesse.

- Difficultés rencontrées.

Comme l'année passée ce service n'a pas reçu certaines pièces de rechange pour remettre en bon état la table d'essai et les tables inter (PHILIPS).

Dans l'ensemble, les pièces de rechange ne suffisent pas, souvent elles n'arrivent pas à temps. Ce qui perturbe le calendrier d'entretien.

Les machines des signaux étant vieux, elles ont connu beaucoup de pannes.

Le problème de la chaleur dans les salles du central téléphonique de Kigali subsiste, le dispositif de climatisation n'est pas encore mis en place.

Etant donné qu'un certain moment les activités des journaliers ont été suspendues, le central téléphonique a souffert du côté de l'entretien de ses locaux.

Vu l'importance des machines des signaux (commande du central et production des totalités) et leur état actuel, celles-ci sont à remplacer dans l'immédiat.

A noter que le central ne peut pas fonctionner sans elles.

Il faudrait installer le plutôt possible les climatiseurs dans les 2 salles du central téléphonique.

Il faudrait mettre à la disposition de ce service les pièces de rechange nécessaires, en priorité celles de la table d'essais.

5.6.2. Les centraux domestiques et les commutateurs multiples.

La majorité des bureaux administratifs et services privés se servent de ces petits centraux et commutateurs de différents types et capacités.

Ils sont souvent entretenus par l'Administration.

5.6.3. Le réseau des câbles de Kigali.

Le réseau des câbles téléphoniques de Kigali est actuellement amélioré grâce au projet "extension du réseau des câbles de Kigali"; ceci nous a permis de réaliser les travaux suivants :

- Avec le concours de l'UMUGANDA nous avons pu faire 76 km de tranchées 84 km des câbles ont été posés, dont :
 - 7 km de câbles à 300 paires
 - 11 km de câbles à 150 paires
 - 6 km de câbles à 100 paires
 - 17 km de câbles à 50 paires
 - 22 km de câbles à 30 paires
 - 21 km de câbles à 20 paires20 poteaux d'arrêt, ont été montés, 460 joints directs ont été effectués et 240 joints de division, 5 sous-répartiteurs ont été montés et raccordés.
- Le FTA (fichier technique d'abonné) a fourni des renseignements techniques pour 1378 ordres de construction, 30 plans d'association de câbles, 50 plans d'itinéraires ont été bossés 200 fiches de câbles de branchement et de transfert ont été mises à jour.
- Le S.R.I. (Service de raccordement et installation) a réalisé 1640 raccordements dont 1200 nouveaux raccordements, 100 transferts, 40 déplacements et 300 réhabilitations. 1600 ordres de construction ont été établis et envoyés au FTA pour examen de possibilités techniques.
- SDE (Service des dérangements) a enregistré 2560 dérangements au cours de toute l'année 1982. 1100 ont été directement dépannés au niveau des abonnés, du répartiteur principal ou du central. Les autres ont été retrouvés et dépannés dans les câbles s/terrain ou dans les lignes aériennes.
La plupart des dérangements qu'on retrouve dans les câbles s/terrains, sont occasionnés par les travaux de génie civil des autres services comme ELECTROGAZ, PONTS ET CHAUSSEES, ASTALDI, etc... mais nous espérons ne plus rencontrer les mêmes dérangements à l'avenir étant donné qu'il est instauré une commission des trois services ELECTROGAZ, PONTS ET CHAUSSEES et TELECOMMUNICATIONS qui doit se réunir régulièrement pour étudier ensemble la bonne façon de travailler en évitant les dégats qui en résultent.

... / ...

5.6.4. Les réseaux téléphoniques de l'intérieur.

Les centraux du type UD :

Les centraux de ce type sont installés dans les réseaux téléphoniques de Butare, Cyangugu, Gisenyi et Ruhengeri, ces centraux fonctionnent généralement bien et ne présentent pas beaucoup de problèmes, malgré 14 ans de fonctionnement.

Il n'y a eu que 3 ou 4 interventions de dépannage au courant de l'année 1982.

Le central de Ruhengeri équipé pour 200 numéros est saturé.

Nous avons jugé bon de l'étendre avec les équipements de 50 numéros que nous avons retirés du central téléphonique de Cyangugu qui était de 300 numéros.

Les réseaux de câbles de ces centraux sont dans un très mauvais état, ils ne sont pas bien entretenus à cause du manque de matériel nécessaire tel que câble, soudures, plomb laminés, etc...

A Butare, le câble vers la station de Tonga et vers l'UNR sont à remplacer; et à Gisenyi, suite aux travaux de l'ELECTROGAZ 75% des câbles existant est à remplacer complètement. Pour les 2 autres, il faut encore recenser les quartiers touchés.

Il y a ou une extension de 500 m de câble à 30 paires vers le nouveau bâtiment de la Préfecture de Ruhengeri.

Les centraux du type ATEA.

Ce type de central a toujours présenté des difficultés depuis le début de son installation. Quelques circuits restent bloqués et d'autres brûlent après un long temps de blocage. Ils restent longtemps non opérationnels du fait qu'il n'y a pas de pièces de rechange pour les dépanner.

Les câbles posés dans les centres où sont installés les centraux ATEA n'ont pas causés beaucoup d'ennuis depuis leur installation, mais suite au manque de matériel de réserve de type approprié on ne peut faire aucune extension dans tout les centraux où l'entretien des câbles déjà posés.

5.6.5. Projet pour l'année 1983.

Dans le cadre du projet Néerlandais nous avons pu obtenir du matériel pour la réhabilitation du réseau existant, les travaux ayant débuté, il faut les continuer surtout sur le

... / ...

plateau de la ville de Kigali et dans le quartier commercial.

- Pour les réseaux locaux de l'intérieur, il faut faire une planification efficace, afin d'établir une liste du matériel nécessaire pour le projet financé par la Banque Mondiale.
- Pour les centres dotés des câbles ATEA, il est souhaitable de garder la majorité de ces câbles qui sont en bon état et acheter plutôt le matériel de rechange pour des câbles.

5.6.6. Maintenance (ULTRA HIGH FREQUENCY)

Le service de maintenance UHF est assuré par un responsable du service et cinq techniciens chargés de l'installation de la maintenance et du dépannage des équipements UHF. Les activités du service UHF pendant l'année 1982 se sont déroulées comme suit :

- Le dépannage des liaisons interurbaines et la réparations des équipements des télécommunications au laboratoire.
- Plusieurs interventions ont été faites à Jali pour le dépannage et la maintenance des équipements radio et multiplex.
- Installation de deux nouvelles liaisons VHF FM 770 Kigali-Rwamagana et celle de Kigali-Masaka.
- Installation des équipements radio FM 880 côté central à Kigali et côté abonné à Ndera.
- Déplacement de l'équipement VHF FM 880 et ses accessoires de la Station Gaz Méthane à la résidence du Président à Gisenyi. Des missions ont été effectuées de temps à autre à l'intérieur du pays, mais le personnel a été handicapé par le manque de véhicule, les difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange ainsi que par la défection des services concernés par le remboursement des indemnités de déplacement en mission.

5.6.7. Service HF (HIGH FREQUENCY)

- Fonctionnement des liaisons HF.

A) Les liaisons radiotéléphoniques et télex internationales ont été transférées sur la station terrienne au cours de cette année 1982 au mois de mars.

Il ne reste que deux liaisons, radiotéléphoniques interurbaines de Gisenyi et Cyangugu fonctionnant en HF.

B) Les liaisons radiotélégraphiques : le réseau morse qui compte actuellement 20 stations télégraphiques a fonctionné normalement en 1982 et la liaison télex Hambourg qui fût remis en

5.6.8. Station terrienne.

Le service de la station terrienne est assuré par un responsable, 3 techniciens et 11 opérateurs chargés de l'installation, l'opération, la maintenance des équipements des télécommunications internationales par satellite. A sa mise en service au mois de mars, trois circuits téléphoniques et un circuit télex étaient ouverts sur la France, un circuit téléphonique sur le Kenya.

Dans le but de permettre un accroissement de la capacité de la station terrienne à acheminer le trafic international, les opérations suivantes ont été effectuées :

- transfert de la station Kicukiro du satellite Intelsat IV A(F6) au satellite Intelsat V F4 de la région de l'Océan Indien,
- installation d'une nouvelle baie SCPC permettant de porter la capacité de la station de 14 à 30 voies commerciales,
- transfert de Kicukiro du satellite Intelsat V F4 au satellite Intelsat V F6,
- préparation de transfert du transpondeur 36 au transpondeur 37,
- augmentation de la capacité du faisceau hertzien d'approche Kigali-Kicukiro de 24 à 48 voies et celle du multiplex télégraphique harmonique de 6 à 24 voies,
- ouverture de deux circuits téléphoniques avec la Belgique via la station terrienne de BURUM, PAYS-BAS.

5.6.9. Service télégraphique / télex.

A. Fonctionnement général des équipements en 1982 :

Etat des raccordements au 31 décembre 1982 :

1. Service des télégrammes (Poste à Poste)

INTERCONTINENTAL : KIGALI - BRUXELLES
KIGALI - FRANKFURT
KIGALI - PARIS (location du circuit par SITA (Sté International des Transports Aériens))

INTERNATIONAL : KIGALI - BUJUMBURA

INTERURBAIN : KIGALI - BUTARE

SERVICE GENTEX : KIGALI - NYABISINDU
(Télégramme par télex) : KIGALI - BYUMBA
KIGALI - GITARAMA
KIGALI - KIBUYE
KIGALI - RUHENGARI

... / ...

2. Service Téléx.

- INTERCONTINENTAL : KIGALI - BRUXELLES, 2 canaux
KIGALI - FRANKFURT, 2 canaux
KIGALI - PARIS , 2 canaux
- INTERNATIONAL : KIGALI - BUJUMBURA, 2 canaux
- INTERURBAIN : 6 abonnés de service (gentex)
- URBAIN : 2 abonnés officiels
12 abonnés de service
86 abonnés privés.

B. Equipements téléx.

- Le central téléx manuel ne fonctionne pas très bien étant donné les discordes et relais qui sont utilisés depuis plus de dix ans.
- Le central automatique téléx fonctionne normalement, la capacité de ce central est de 100 abonnés. Il est depuis décembre 1982 totalement saturé.

C. Radiotermiaux et multiplex télégraphiques (MUX)

- Equipements de télégraphie harmonique, connectés aux faisceaux hertziens ne fonctionnent pas bien, surtout dans les préfectures.
- L'équipement ARO, faisant la liaison Kigali-Frankfurt connecté au circuit radio en ondes courtes fonctionne normalement.

5.6.10. Réalisations

A. Nouvelles liaisons télégraphiques :

- liaison interurbaine Kigali-Kibuye, ouverte le 06/07/1981
- Liaison interurbaine Kigali-Ruhengeri, ouverte le 19/12/82

B. Nouveaux raccordements d'abonnés :

- Téléx Kibuye le 06/07/1981
- " Ruhengeri le 19/12/1982
- " Kigali-Bruxelles 2 lignes le 02/05/1982
- " Kigali-Paris 2 lignes le 02/05/1982
- " Succursale Banque de Kigali à Butare le 06/08/1982
- Ligne télégraphique (point to point) Kigali-Bruxelles le 02/05/1982
- Raccordement de l'équipement tor sur Frankfurt le 17/06/1982

... / ...

C. Location de circuit permanent.

- Location d'une voie entière par SITA Kigali - SITA Paris
- Toutes les compagnies aériennes installées à Kigali transmettent leurs messages via SITA

D. Résiliation du contrat des abonnés.

- L'abonné télex "Spie Batignolles," qui était raccordé au central depuis le 23/07/1979 au 31/03/1982 a été remplacé par "SOCOMERWA," raccordé depuis le 08/04/1982.
- L'abonné télex "SECAM," qui était raccordé au central depuis le 27/08/1981 au 30/03/1982 a été remplacé par "COLAS," raccordé depuis le 30/03/1982.

E. Réalisations techniques diverses.

- Pose d'un nouveau câble entre le répartiteur principal et le répartiteur de la cave au bâtiment PTT.
- Formation de courte durée des techniciens du MUX sur le téléimprimeur électronique T 1000.
- Installation de 10 platines pour les jonctions et 4 autres pour les lignes télex pour Kigali-Bruxelles et Kigali-Paris.

5.6.11. Projets pour l'année 1983.

A. T é l e x.

- Extension du central automatique TWKN, aucun abonné ne peut être raccordé, il est déjà saturé.
- Les nouveaux raccordements devant se faire sur le central manuel ce qui va rendre difficile l'exploitation de la table manuelle.
- Chercher un local pour la réparation des téléimprimeurs.
- Etude d'automatisation pour les communications entrantes soit à travers le central TWKN ou NEDIX.
- Raccorder les cabines publiques 04 et 21 sur le central automatique télex TWKN.
- Installation d'un climatiseur au central TWKN

B. M U X.

- Etude d'installation des circuits télégraphiques dans les Préfectures suivantes :
Kibungu, Cyangugu et Gisenyi.

C. D i v e r s.

- Remplacement du groupe électrogène de secours.

... / ...

5.6.12. Service atelier électromécanique (A.E.M)

L'Atelier Electromécanique dispose actuellement d'un personnel qualifié en installation pylône - antenne, travaux de mécanique, soudeur, ajusteur et relativement bien équipé en petit outillage.

En travaux de maçonnerie et de menuiserie le personnel reste insuffisant.

5.7. SERVICE DE L'EXPLOITATION DES TELECOMMUNICATIONS.

5.7.1. Relations avec les organismes internationaux.

- Avec l'UIT.

Au cours de l'année 1982 notre administration a entretenu des bonnes relations avec l'UIT en éliminant tous les litiges relatifs au retard de paiement des parts contributives. Non seulement elle a payé les arriérés, mais, elle a aussi payé la part contributive 1983 en avance conformément à la convention de l'UIT évitant ainsi les intérêts moratoires.

Malgré nos efforts de liquider les comptes arriérés, notre administration n'a pas pu liquider toutes les factures relatives aux publications UIT des années antérieures ainsi que les intérêts moratoires y afférent. Ceci handicape beaucoup nos services surtout dans cette période où les (CCI) Comités Consultatifs Internationaux connaissent une mutation importante.

Notre administration a participé à la Conférence de Plénipotentiaires de Nairobi en 1982 où les décisions importantes ont été prises.

- Avec UPAT.

La relation entre notre administration et l'Union Panafricaine des Télécommunications reste difficile, parce que nous n'avons ni ratifié ni adhéré ni payé nos parts contributives aux dépenses de l'Union. Le nécessaire a été fait pour accélérer la ratification. L'UAPT, étant un organisme spécialisé de l'OUA il serait mieux d'appartenir et de supporter cette jeune union.

- Avec INTELSAT.

Notre administration entretient avec INTELSAT des bonnes relations et fait des efforts pour payer à temps toutes les factures d'utilisation des circuits et secteur spatial.

Notre administration a fait le nécessaire et a insisté auprès du Gouvernement afin que notre pays puisse adhérer et devenir membre d'INTELSAT. Tout laisse croire qu'au cours de l'année 1983 le Rwanda pourra devenir membre d'INTELSAT.

5.7.2. Gestion des fréquences.

La gestion nationale des fréquences consiste à :

- a) vérifier la conformité de toute utilisation projetée avec la législation nationale et la réglementation internationale;
- b) vérifier les probabilités de brouillage nuisible que toute utilisation projetée et susceptible de causer à un autre utilisateur qu'il soit du même pays ou étranger à celui-ci;
- c) autoriser l'utilisation de fréquences par une station au moyen d'une licence;
- d) inspecter les installations techniques;
- e) assurer ou faire assurer un contrôle technique des émissions;
- f) tenir à jour un fichier national de l'utilisation des fréquences.

Bien que certains points énumérés ci-haut ont été respectés au cours de cette année, d'autres, et peut être des plus importants sont tombés dans l'oubli faute de moyens de déplacement et n'ont pas connu de suite.

Il s'agit des inspections techniques des installations, contrôles des émissions et l'autorisation d'utilisation de fréquences à une station au moyen d'une licence. Nos services sont en attente d'installation d'un centre de contrôle depuis bientôt une année. Au début de l'année, notre service a enregistré quelques plaintes de mauvais usage des stations privées de radiocommunications.

... / ...

Ces plaintes ont pour origine des brouillages nuisibles provenant des sources non-autorisées et de l'usage abusif de certaines stations radio.

Compte tenu de ces plaintes, on a programmé une mission d'inspection à travers toutes les préfectures; malheureusement faute de moyens logistiques et temps, rien n'a été fait jusqu'à maintenant.

- Inspection technique des installations et contrôle des émissions.

L'organisme national qui gère l'utilisation des fréquences doit pouvoir contrôler si les stations satisfont aux dispositions pertinentes du règlement des radiocommunications et de la législation nationale, ainsi qu'aux conditions de toute nature contenues dans la licence (fréquence, puissance, etc...)

A cet effet, nous devrions disposer d'un personnel qualifié et des moyens en matériel requis pour procéder à l'inspection des stations et vérifier sur place leur fonctionnement.

Vu qu'actuellement nous ne sommes pas en possession d'une station de contrôle pour vérifier les caractéristiques techniques, il faudrait envoyer des agents visiter les stations afin de vérifier:

- si la licence est toujours détenue par celui à qui elle a été délivrée;
- si l'emplacement de l'antenne, sa hauteur et son gain sont corrects;
- Si le type et la puissance de l'équipement correspondent aux spécifications de base.

C'est par ce moyen que nous pourrions détecter ceux qui exploitent ces stations sans autorisations, car ils créent des interférences à celles qui sont conformes à la Loi.

Le contrôle des émissions des stations de radiocommunications consiste à vérifier les caractéristiques techniques de rayonnement et s'assurer qu'elles fonctionnent conformément aux différentes conditions qui ont servi de base à la délivrance des licences. Pour notre pays, ces contrôles n'ont pas eu lieu faute de moyens de déplacement pour visiter les installations et d'un appareil de contrôle commandé à cet effet mais parvenu à certaines pièces cassées.

Nous attendons que l'assurance nous paie la partie déclassée.

- Délivrance des licences de radiocommunications.

L'organisme national de la gestion du spectre de fréquences doit contrôler et vérifier que les renseignements fournis à l'appui d'une demande de licence pour l'installation et l'utilisation d'une station privée de radiocommunications sont conformes aux dispositions légales et réglementaires régissant les télécommunications en République Rwandaise et au règlement international des radiocommunications en vigueur. Notre administration a pu, au début de l'année 1982, constater que certains radioamateurs (5e catégorie) ont profité de notre appareil de contrôle en panne pour exploiter illégalement leur station. Sur ce, aucune licence de la 5e catégorie n'a été délivrée.

Tableau des stations radioélectriques au :

| Catégorie | Janvier 1982 | 31 décembre 1982 |
|-----------|--------------|------------------|
| | Nombre | nombre |
| 1ère | 4 | 4 |
| 2ème | 224 | 227 |
| 3ème | 2 | 2 |
| 4ème | 0 | 0 |
| 5ème | 19 | 19 |
| 6ème | 10 | 10 |
| 7ème | 1 | 1 |
| TOTAL | 260 | 263 |

- Définition des catégories.

- 1ère catégorie : Station radio à bord des aéronefs.
- 2ème " : Station dont les communications sont exclusivement ouvertes à une correspondance privée et non au public
- 3ème " : Station de radiodiffusion
- 4ème " : Stations expérimentales privées
- 5ème " : Stations des amateurs
- 6ème " : Stations dans lesquelles les oscillations sont réglées par des conducteurs reliant les postes correspondantes
- 7ème " : Stations exclusivement réceptrices des communications privées.

... / ...

5.7.3. Exploitation téléphonique.-

- Communications interurbaines et locales.

Année 1982 est surtout marquée par le nombre trop réduit de communications interurbaines. Cela est dû aux pannes perdurables qui ont frappé nos réseaux des câbles à l'intérieur des préfectures et ceux reliant Kigali aux autres préfectures. On voit par ailleurs que les préfectures Cyangugu, Gikongoro et Kibungu sont peu favorisées pour les communications locales, internationales et interurbaines.

Seules les préfectures Ruhengeri, Byumba et Butare se distinguent par un grand nombre de communications interurbaines.

- Communications internationales.

Contrairement aux communications interurbaines, le nombre de communications internationales a fortement augmenté surtout après l'inauguration de la station terrienne. Le nombre de communications a passé de 21.515 à 28.470. Cependant, le circuit Bujumbura attire l'attention car le nombre de communications y enregistrées reste trop bas. Comme pour les communications interurbaines les mêmes préfectures (Ruhengeri, Butare et Byumba) occupent les premières places pour les communications internationales aussi. Les tableaux de statistiques ont été dressés dans le but d'illustrer ce qui précède.

5.7.4. Exploitation télégraphique et télex.

A. Trafic télégraphique.

- Service intérieur.

Au 31 décembre 1981 notre administration est dotée de 20 stations T.S.F. qui fonctionnent avec beaucoup d'irrégularité, suite aux pannes de nature technique. Certaines stations peuvent rester fermées pendant deux, trois et même six mois faute de moyens logistiques nécessaires ou suite aux procédures administratives lourdes. La durée d'interruptions, ainsi que le trafic écoulé au courant de l'année 1982 se trouvent sur le relevé en annexe.

On remarque en effet une diminution du volume du trafic, qui est proportionnelle aux durées d'interruptions de ces stations.

- Service international.

Ce service a connu pour l'année 1982 beaucoup de perturbations dont l'origine est le transfert de certaines liaisons du système de transmission en ondes courtes au système de transmission par satellite. Ceci toucha particulièrement la liaison télégraphique Kigali-Bruxelles et Kigali-Bujumbura; cette dernière reste défectueuse depuis bientôt 6 mois.

B. Trafic télex.

Les liaisons directes internationales se nombrent également à trois: Kigali-Bujumbura étant en panne depuis plus de six mois; Kigali-Bruxelles (2 circuits); Kigali-Paris (3 circuits). Depuis la mise en fonctionnement de la station terrienne, le volume de trafic télex a augmenté par rapport au volume de trafic écoulé l'année 1981 pendant la même période. La location d'un circuit télégraphique par SITA (Société Internationale de Transport Aérien) pour écouler les communications Aéronautiques a été aussi l'origine d'une diminution de volume de trafic télégraphique. Vous trouverez en annexe le trafic télégraphique et télex écoulé pendant l'année 1982.

5.7.5. Service administratif et financier.

- Finances et comptabilité.

A la clôture de l'année 1982 en effet, les comptes commerciaux pour mémoire tel qu'il a été recommandé par la Mission de la Banque Mondiale (Accord de Crédit IDA 1057-FRW, article 5 section 4.01) n'étaient pas encore établis pour les exercices 1980, 1981 et 1982. Le personnel à affecter à la tenue des livres qui font présentement défaut (cfr. supra I.1) et la disponibilité de ces données à l'état actuel en sont les principaux obstacles.

Nous tâcherons toutefois pouvoir présenter, avec un aspect méthodologique bien particulier, les données susceptibles de traduire les activités financières qui se sont déroulées au sein du service au cours de l'année 1982.

- Facturation.

Au cours de l'exercice 1982, le changement majeur intervenu dans la facturation a consisté dans la numérotation des factures émises sériées par suite numérique des n° d'appel des abonnés au télex et au téléphone.

L'ancien numérotage suivait, lui, l'ordre numérique des factures émises.

La facturation marche au ralenti accusant un retard qui va jusqu'à deux mois dans l'émission des factures. Cela tient au procédé manuel à pleine capacité qui ne peut plus supporter le volume actuel des transactions : environ 4.200 comptes à envoyer aux abonnés chaque mois.

... / ...

La présentation des données de la facturation a été faite, cette fois-ci, contrairement aux années antérieures en tenant compte de la ventilation par service.

Tableau des transactions à crédit (en FRW) : Exercice 1982

| Mois | Téléphone | Télex | Télégraphe | Autres Services(.) | Total |
|-----------|-------------|-------------|------------|--------------------|-------------|
| Janvier | 26.917.114 | 13.567.872 | 9.936.707 | 4.864.157 | 55.285.850 |
| Février | 13.882.705 | 3.938.041 | 7.957.097 | 5.758.120 | 31.535.963 |
| Mars | 13.568.805 | 6.279.932 | 7.431.623 | 980.835 | 28.261.195 |
| Avril | 18.938.417 | 8.227.609 | 4.314.312 | 635.780 | 32.116.118 |
| Mai | 16.555.710 | 11.404.193 | 3.217.017 | 1.140.665 | 32.317.585 |
| Juin | 15.959.000 | 16.331.524 | 3.133.487 | 1.375.226 | 36.799.237 |
| Juillet | 14.606.503 | 10.004.138 | 2.804.188 | 557.300 | 27.972.129 |
| Août | 14.384.862 | 9.984.023 | 2.383.086 | 844.800 | 27.596.771 |
| Septembre | 17.366.127 | 10.252.956 | 2.873.396 | 1.654.010 | 32.146.489 |
| Octobre | 16.041.393 | 10.308.760 | 2.755.572 | 1.784.555 | 30.890.280 |
| Novembre | 17.988.930 | 15.425.936 | 2.778.971 | 2.779.851 | 38.973.688 |
| Décembre | 16.935.221 | 10.115.876 | 2.115.876 | 868.324 | 30.523.071 |
| TOTAL | 203.144.787 | 126.328.634 | 51.701.332 | 23.243.623 | 404.418.376 |
| MOYENNE | 16.928.732 | 10.527.386 | 4.308.444 | 1.936.969 | 33.701.531 |
| RATIOS % | 50 | 31 | 13 | 6 | 100 |

(.) Toute la rubrique "Divers," plus installations radio-électriques privées.

Les transactions à crédit totalisent pour le seul exercice 1982 environ 404.418.376 FRW sur 411.137.795 FRW des recettes enregistrées dont 50 % viennent du téléphone avec 203.144.787 FRW. Le télex occupe la deuxième position avec 126.328.634 FRW à raison de 31%. Le télégraphe vient enfin avec 13 % pour avoir enregistré 51.701.332 FRW durant l'année.

Les télécommunications offrent d'autres services à caractère privé dont la part contributive à ses recettes n'est pas négligeable pour avoir donné 23.243.623 FRW soit 6% des transactions à crédit.

Un autre point à considérer c'est la moyenne mensuelle des recettes enregistrées pour les différents services rendus par le service des Télécommunications au cours de la période.

... / ...

Comme le tableau l'indique, seul le revenu du téléphone a suivi le "trend" général, d'autres services ayant fourni des données statistiques autour de la moyenne. Ceci indique la difficulté qu'il y aurait à faire des prévisions de recettes enregistrées à partir de la facturation.

- Versement des clients :

Les recettes perçues sur les services des télécommunications au cours de l'année s'élèvent à 203.927.919 FRW (voir le tableau ci-dessous). Le téléphone vient au premier rang avec 77.300.451 FRW soit 38% de toutes les recettes perçues. Le télex et le télégraphe suivent pour avoir donné respectivement 27,4% et 26,6% des recettes perçues. Les services à caractère privé, eux, ont intervenu à 8% avec 16.379.146 FRW des recettes perçues sur les services des télécommunications pendant l'année.

Tableau des recettes perçues : Exercice 1982 (en FRW)

| Mois | Téléphone | Télex | Télégraphe | Autres service(.) | Total |
|-----------|------------|------------|------------|-------------------|-------------|
| Janvier | 6.690.389 | 4.309.383 | 4.199.388 | 799.877 | 15.999.037 |
| Février | 9.950.366 | 4.030.382 | 4.948.236 | 2.526.150 | 21.455.134 |
| Mars | 11.991.605 | 3.600.486 | 4.278.857 | 1.129.718 | 21.000.666 |
| Avril | 5.844.184 | 2.873.290 | 2.940.479 | 1.318.760 | 12.976.713 |
| Mai | 4.019.860 | 1.258.432 | 2.844.717 | 764.066 | 8.887.075 |
| Juin | 8.818.853 | 4.816.721 | 7.242.588 | 1.823.223 | 22.701.385 |
| Juillet | 4.560.854 | 4.979.916 | 12.403.502 | 783.198 | 22.727.470 |
| Août | 4.870.064 | 5.533.240 | 919.901 | 2.776.791 | 14.099.996 |
| Septembre | 3.942.433 | 5.809.899 | 487.006 | 994.762 | 11.234.100 |
| Octobre | 4.251.643 | 4.979.916 | 1.028.125 | 994.762 | 11.254.446 |
| Novembre | 4.097.038 | 4.924.584 | 4.166.611 | 1.084.271 | 14.272.504 |
| Décembre | 8.263.162 | 8.742.519 | 8.928.144 | 1.385.568 | 27.319.292 |
| TOTAL | 77.300.451 | 55.858.768 | 54.387.554 | 16.381.146 | 203.927.919 |
| MOYENNE | 6.441.704 | 4.654.897 | 4.532.296 | 1.364.929 | 16.993.993 |
| RATIENS % | 38 | 27,4 | 26,6 | 8 | 100 |

(.) Divers plus installations radioélectriques privées.

Ici, de nouveau les entrées de fonds ne suivent aucun un trend, les données nous fournies sur les différents services sont purement statistiques. Il revient par conséquent au service qui a le recouvrement dans ses attributions d'augmenter les recettes perçues par l'adoption des mesures appropriées, étant donné l'importance des créances en services des télécommunications. Nous allons examiner ensemble l'aspect de ce problème dans la section suivante.

... / ...

- Recouvrement des créances.

Pour honorer les factures du service des télécommunications, les abonnés utilisent les moyens de paiement suivants :

- Paiement en espèces aux guichets de télécommunications (la majorité du secteur privé);
- Emission des chèques en faveur du service des télécommunications par le biais du Chef Comptable des Télécommunications (quelques clients);
- Ordonnances de transfert pour les factures officielles;
- Virements ou ordres de paiement bancaires;

Les moyens de paiement énumérés ci-dessus occasionnent à degrés différents des problèmes de deux ordres :

1^o au niveau de la trésorerie:

- . les paiements en espèces effectués par les abonnés de l'intérieur ne sont pas versés en totalité au compte ZA 00351, ce qui entraîne souvent la dilapidation des fonds publics.
- . Vu que les cotes de crédit ne sont pas encore introduites au service des télécommunications, le paiement par chèques peut faire courir le risque du non approvisionnement des chèques émis.

2^o au niveau de l'enregistrement des opérations comptables :

- . les virements ou ordres de paiement bancaires font souvent sortir des références incomplètes qui peuvent aboutir au non-pointage dans les livres pour créditer le compte du client;
- . les ordonnances de transfert pour le paiement des factures officielles mettent un grand retard pour parvenir au service de recouvrement et renferment les montants globaux qui ne permettent pas l'enregistrement des comptes individuels.

L'inconvénient majeur qui résulte de ce deuxième point (2^o) est le fait que le service des télécommunications peut garder pour créance dans ses livres le montant d'une facture qui a été honorée faute des références de paiement exactes.

Ce qui vient d'être dit est une mise en garde sur l'interprétation des données qui se trouvent affichées sur le tableau ci-après.

... / ...

Etat de comptes à recevoir (en FRW) : Exercice 1982

| Régions Etablissements | KIGALI | INTERIEUR | TOTAL | RAIOS (%) |
|---------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|------------|
| PRIVES | 80.140.433 | 3.973.925 | 84.144.358 | 42 |
| PUBLICS | 14.866.867 | 3.152.734 | 18.019.601 | 9 |
| OFFICIELS | 83.197.841 | 14.759.322 | 97.957.163 | 49 |
| T O T A L | 178.205.141 | 21.501.981 | 199.707.122 | 100 |
| RATIOS (%) | 89 | 11 | 100 | |

Pour plus de détails, nous ^{nous}/référons au tableau en annexe 2.

Les données qui figurent sur ce tableau synoptique sont le fruit d'une section des "comptes à recevoir," qui tient le grand livre "auxiliaire des comptes des abonnés," au Service des Télécommunications.

Compte tenu des éléments mis en considération dans les paragraphes précédents, ce montant de 199.707.122 FRW se trouve beaucoup élevé mais toute proportion gardée, Kigali absorbe à lui seul 89% contre 11% pour le reste du pays des créances à recouvrer. Un autre point qu'il importe à faire remarquer, est le fait que le Gouvernement est le gros débiteur des Services des Télécommunications pour avoir enregistré à son compte près de 50% des créances à recouvrer pour le seul exercice financier 1982.

Regardons dès à présent la signification de ce montant des créances vis à vis des transactions à crédit effectuées au cours de la même période.

A cet égard une question de savoir le délai de recouvrement des créances se pose.

| | | |
|-------------------------------|----|----------------------------|
| Transaction à crédit | a) | <u>404.418.376 FRW</u> |
| Comptes-abonnés (1er janvier) | | <u>185.637.461 FRW</u> (3) |
| (31 décembre).... | | <u>199.707.122 FRW</u> |
| Moyenne | b) | 192.672.292 FRW |

Coefficient de rotation des

Comptes-abonnés (a ÷ b) c).... 2,1 fois

Période de recouvrement (365 jours ÷ c).... 174 jours

Ce chiffre nous indique qu'il s'écoule environ six mois entre le moment où les factures sont émises et celui où les créances qui en résultent sont recouvrées. Si les abonnés au service des télécommunications mettent en moyenne 174 jours pour régler leurs comptes, le risque de ne pas recouvrer la totalité de

... / ...

ses créances dévient assez grand, ce qui appelle une politique de recouvrement bien adaptée. Il revient au "Service-crédit,, en collaboration avec la section des "comptes à recevoir,, de procéder à l'investigation nécessaire pour réduire le délai de recouvrement des créances.

Sur ce, nous rappelons qu'une étude sur les effets à encaisser de la période allant de 1975 à 1981, a été menée au cours de l'année et qu'une fois terminée, elle pourra permettre au Service des télécommunications de procéder au recouvrement systématique de ses créances.

- Comptabilité des revenus.

Cette action constitue la cible des changements intervenus dans les Services Comptables de la Direction Générale des Télécommunications au cours de l'année 1982. Primo, la tenue du registre de contrôle des fiches mod. 61/T de la phonie et 61 bis/T du Bureau Central Radiotélégraphique (BCR) a diminué le nombre de cartes perdues. Secundo, un registre des revenus (journal des ventes) se tient journallement en tenant compte des routes d'acheminement du trafic et par destination des communications.

L'intérêt capital de ce registre de revenus tient du genre d'informations filtrées qu'il donne pour le calcul des revenus des télécommunications. En effet, c'est grâce à lui qu'une comptabilité du trafic international - qui s'impose à priori - pourra être établie pour dégager le revenu qui revient à l'Administration Rwandaise compte tenu des décomptes internationaux. Tertio, enfin la mise sur pied de la section des "comptes à recevoir,, a rompu avec la tradition du simple pointage dans le facturier pour créditer les comptes des abonnés, pour tenir à jour le "grand livre auxiliaire des comptes-clients,,. Une fois que les correctifs requis seront faits pour une mise à date des vieux comptes-abonnés, les avantages attendus de ce service seront de triple portée :

1^o il sera possible au service des télécommunications de renseigner à tout moment l'abonné sur l'état de son compte dans ses livres,

2^o il sera possible de disposer la liste chronologique des comptes-abonnés qui permettra au service de recouvrement de bien mener sa politique de crédit.

3^o il sera possible au service des télécommunications de donner les cotes de crédit à ses abonnés étant donné la période de recouvrement de ses créances.

... / ...

R E C O M M A N D A T I O N S :

1. Etant donné le caractère incomplet des attributions du service "Administratif et Financier" des Télécommunications, une restructuration des services à dotation administrative et financière est à faire pour donner à celui-ci une plate forme adéquate.
2. Vu le niveau de formation de base assez faible du personnel comptable des télécommunications, la Direction Générale des Télécommunications doit accorder la priorité au recrutement externe pour le personnel de niveau supérieur.
3. Les conditions de travail insalubres affectent grandement le rendement du personnel du Service Administratif et Financier surtout celui du personnel de conception étant donné le climat qui règne en ses bureaux.
Cela **recommande** l'urgence avec laquelle la Direction Générale des Télécommunications devrait examiner le problème pour lui trouver un endroit décent pour bien travailler.
4. La production des rapports financiers qui puissent dégager la situation financière des télécommunications demande le recueil des données dont la plupart d'entre elles ne sont pas disponibles aux bureaux du Service Administratif et Financier.
Il importe à la Direction Générale des Télécommunications de porter remède à cet état de choses en tenant compte des faits suivants :
 - 1^o associer le personnel qui s'occupera de la tenue des registres d'immobilisations et dettes à long terme aux travaux d'ingénierie (Bureau Etudes et Planification des Télécommunications) pour l'analyse financière des projets d'investissements en télécommunications;
 - 2^o intégrer les services du personnel, des décomptes internationaux et des approvisionnements au Service Administratif et Financier des Télécommunications aux termes de la première recommandation pour lui permettre d'établir des comptes provisoires pour mémoire (4) exigés par la Banque Mondiale (Accord de Crédit 1057 - FRW du 13 août 1980)

(1) CEGIR = firme canadienne siégeant à Montréal dont le sigle signifie "CENTRE D'ETUDES EN GESTION INFORMATIQUE ET RECHERCHES".

(2) Le personnel sous-contrat n'est pas soumis au régime d'avancement de grade.

(3) La situation de l'Intérieur n'a pas pu être obtenu, ce qui nous a obligé de la déterminer sur la base des

résultats obtenus en 1982.

(4) Au départ des experts, seul l'inventaire des immobilisations au 31 décembre 1981 avait été fait.

- Taxes sur communications télex, année 1982.

| Période | Montant perçu | Montant enregistré |
|------------------|------------------|--------------------|
| Janvier | 458.940 | 4.357.434 |
| Février | 268.685 | 4.209.528 |
| Mars | 586.265 | 6.484.595 |
| Avril | 598.720 | 8.247.090 |
| Mai | 541.785 | 8.459.666 |
| Juin | 486.858 | 11.155.793 |
| Juillet | 444.260 | 9.079.978 |
| Août | 590.955 | 8.699.651 |
| Septembre | 686.952 | 10.402.026 |
| Octobre | 558.545 | 9.894.495 |
| Novembre | 823.630 | 11.114.503 |
| Décembre | 532.105 | 9.471.060 |
| T O T A L | 6.577.700 | 101.575.819 |

| | |
|---------------------|--------------------|
| Télex au comptant | 6.577.700 |
| Télex en débet | 101.575.819 |
| TOTAL ANNUEL | 108.153.519 |

- Annexes et relevés statistiques.

Etat de compte à recevoir (en FRW)

Situation au 31 décembre 1982.

1. Service des télécommunications (1)

- KIGALI

| <u>ETABLISSEMENTS</u> | <u>ABONNES (2)</u> | <u>MONTANTS</u> |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Privés | 1.693 | 39.295.858 |
| Publics | 202 | 10.408.620 |
| Officiels | 969 | 72.028.285 |
| <u>S/Total</u> | <u>2.864</u> | <u>121.732.763</u> |
| | ===== | ===== |

- INTERIEUR

| | | |
|----------------|--------------|-------------------|
| Privés | 425 | 3.973.925 |
| Publics | 109 | 3.152.754 |
| Officiels | 666 | 14.375.322 |
| <u>S/Total</u> | <u>1.200</u> | <u>21.501.981</u> |
| | ===== | ===== |

| | | |
|--------------------------------------|--------------------|--|
| T o t a l | 4.064 ===== | 143.234.744 ===== |
| 2. <u>Service téléx</u> (3) | | |
| <u>ETABLISSEMENTS</u> | <u>ABONNES</u> | <u>MONTANTS</u> |
| Privés | 78 | 38.745.975 |
| Publics | 7 | 4.458.248 |
| Officiels | 13 | 11.169.556 |
| <u>Total</u> | <u>98</u> ===== | <u>11.169.556</u> ===== |
| | | 54.373.778 ===== |
| 3. <u>Autres services.</u> | | |
| Adresses télégraphiques enregistrées | | 21.600 |
| Installations radioélectriques | | 2.077.000 |
| 4. GRAND TOTAL | | 2.098.600 <u>199.707.122</u> ===== |

- 99 -

ETAT DES COMPTES A RECEVOIR (EN FRW) : EXERCICE 1982..

=====

| Etablissements Régions | Privés | | Publics | | Officiels | | T O T A L | |
|---------------------------|---------|------------|---------|------------|-----------|------------|-----------|-------------|
| | Abonnés | Montants | Abonnés | Montants | Abonnés | Montants | Abonnés | Montants |
| KIGALI (*) | 1.878 | 80.140.433 | 209 | 14.866.867 | 982 | 83.197.841 | 3.069 | 178.205.141 |
| GITARAMA | 33 | 146.275 | 2 | 18.040 | 46 | 1.043.898 | 81 | 1.208.213 |
| NYABISINDU | 29 | 96.706 | 3 | 45.015 | 53 | 1.057.043 | 45 | 1.198.764 |
| BUTARE | 69 | 364.664 | 48 | 1.511.423 | 79 | 1.796.345 | 196 | 3.672.432 |
| GIKONGORO | 6 | 21.372 | 2 | 9.650 | 52 | 689.231 | 60 | 720.253 |
| CYANGUCU | 54 | 419.212 | 6 | 74.056 | 89 | 1.273.863 | 149 | 1.767.131 |
| KIBUYE | 20 | 234.690 | 5 | 70.493 | 63 | 1.132.443 | 88 | 1.437.626 |
| GISENYI | 124 | 1.502.157 | 11 | 261.391 | 84 | 2.023.823 | 219 | 3.787.371 |
| RUHENGERRI | 64 | 881.155 | 25 | 982.371 | 108 | 3.491.912 | 197 | 5.355.438 |
| BYUMBA | 17 | 196.924 | 5 | 155.835 | 53 | 1.211.166 | 775 | 1.563.925 |
| KIBUNGO | 9 | 110.770 | 2 | 24.460 | 39 | 655.598 | 50 | 790.828 |
| T O T A L | 2.303 | 84.114.358 | 318 | 18.019.601 | 1.648 | 97.573.163 | 4.269 | 199.707.122 |

(*) Le nombre d'abonnés à Kigali comprend le nombre d'abonnés au Téléphone, au Télèx aux adresses téléphoniques enregistrées et aux installations radioélectriques.

TABLEAU DES RECETTES TELEPHONIQUES.

1. TAXES SUR COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES.

| Intitulé | Nombre | Minutes | Montants |
|--------------------------------|-------------------|----------------|--------------------|
| Communications locales | 4.980.279 | - | 54.674.330 |
| Communications interurbaines | 24.209 | 138.503 | 4.441.513 |
| Communications internationales | 5.032.958 | 268.830 | 108.476.221 |
| Total | 10.037.446 | 407.333 | 167.592.064 |

2. REDEVANCES D'ABONNEMENT TELEPHONIQUE.

| Intitulé | Nombre | Minutes | Montants |
|------------------------|--------------|----------|-------------------|
| Postes principaux | 4.034 | - | 24.204.000 |
| Postes secondaires | 1.601 | - | 923.208 |
| Nouveaux raccordements | 694 | - | 11.907.325 |
| Total | 5.635 | - | 25.127.208 |

3.- VOLUME DU TRAFIC. 1977

| | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Communicat. locales | 4.776.178 | 5.384.994 | 5.539.524 | 6.505.604 | 6.783.633 |
| " interurb. | 38.284 | 42.660 | 38.207 | 30.490 | 26.506 |
| " internat. | 36.564 | 30.975 | 34.838 | 22.282 | 21.515 |

1982

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Communications locales | 4.980.279 |
| Communications interurbaines | 24.209 |
| Communications internationales | 28.470 |

4. ENTRETIEN TELEPHONIQUE

| | |
|----------------------|----------------------|
| - Frais d'entretien | 3.687.000 FRW |
| - Contrôle technique | 17.000 FRW |
| | <u>3.764.000 FRW</u> |

5. TOTAUX : 1^a, 2^a, 4^a :

| |
|------------------------|
| 167.592.064 FRW |
| 25.127.208 FRW |
| 3.764.000 FRW |
| <u>196.483.272 FRW</u> |
| ===== |

RACCORDEMENTS TELEPHONIQUES EN SERVICE 1982.-

| Liaison | Postes offic. principaux | Postes offic. secondaires | Postes privés principaux | Postes privés secondaires | Postes sces principaux | Postes sces secondaires | TOTAUX |
|------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------|--------|
| KIGALI | 958 | 603 | 2.173 | 1.006 | 72 | 16 | 4.828 |
| GITARAMA | 44 | 7 | 18 | - | 7 | - | 76 |
| BUTARE | 106 | 27 | 71 | 18 | 57 | 1 | 280 |
| GIKONGORO | 52 | 6 | 3 | - | 6 | - | 67 |
| CYANGUGU | 81 | 25 | 37 | 7 | 7 | 2 | 159 |
| KIBUYE | 66 | 7 | 19 | 1 | 7 | 1 | 101 |
| GISENYI | 86 | 12 | 107 | 42 | 10 | - | 257 |
| RUHENGERI | 124 | 21 | 61 | 17 | 9 | - | 232 |
| BYUMBA | 78 | 5 | 12 | 2 | 6 | - | 103 |
| KIBUNGO | 36 | 2 | 8 | 1 | 4 | - | 51 |
| NYABISINDU | 46 | 11 | 10 | 5 | 7 | 2 | 81 |
| TOTAUX | 1.677 | 726 | 2.519 | 1.099 | 192 | 22 | 6.235 |

- 102 -
RELEVÉ DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES DÉPARTS PAR STATION - 1982.-

| STATIONS | COMMUNICATIONS INTERNATIONALES | | | COMMUNICATIONS INTERURBAINES | | | COMMUNICATIONS LOCALES | |
|---------------|--------------------------------|----------------|--------------------|------------------------------|----------------|------------------|------------------------|-------------------|
| | NOMBRE | MINUTES | MONTANT | NOMBRE | MINUTES | MONTANT | NOMBRE INDEX | MONTANT |
| KIGALI | 28.144 | 266.716 | 107.535.706 | 12.765 | 70.727 | 2.149.272 | 4.916.930 | 49.306.030 |
| BUTARE | 55 | 293 | 155.510 | 1.760 | 9.999 | 390.880 | 156.309 | 1.670.510 |
| RUHANGERI | 159 | 1.146 | 446.545 | 3.095 | 20.141 | 640.640 | 227.909 | 2.305.080 |
| CYANGURU | - | - | - | 165 | 668 | 24.680 | 113.916 | 1.196.770 |
| GI SENYI | 27 | 113 | 54.335 | 1.477 | 6.857 | 251.960 | 170.677 | 1.810.650 |
| BYUMBA | 36 | 244 | 127.260 | 1.655 | 9.460 | 325.240 | 50.052 | 511.630 |
| KIBUYE | 23 | 156 | 80.940 | 678 | 3.998 | 144.520 | 56.534 | 567.790 |
| NYABI STINDU | 11 | 55 | 19.605 | 929 | 5.772 | 179.894 | 33.313 | 344.280 |
| GITARAMA | 6 | 61 | 24.825 | 564 | 3.526 | 98.520 | 17.695 | 199.540 |
| KIBUNGO | 4 | 23 | 20.860 | 501 | 2.918 | 105.060 | 10.624 | 113.270 |
| GIKONGORO | 5 | 23 | 10.635 | 620 | 4.437 | 130.827 | 13.951 | 191.050 |
| TOTAUX | 28.470 | 266.830 | 108.476.221 | 24.209 | 138.503 | 4.111.046 | 5.463.117 | 59.292.110 |

Les communications augmentent de 106,79 %, les minutes taxées augmentent de 107,03 % et les recettes augmentent de 362,90 %.

Les communications locales diminuent de 159,42 % par rapport à l'année 1981.

RELEVÉ DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES AU DEPART DE KIGALI - TRAFIC INTERNATIONAL

PAR RELATION 1982.-

| RELATION | COMMUNICATIONS INTERNATIONALES - DEPART | | COMMUNICATIONS INTERNATIONALES - ARRIVEE | | | |
|---|---|---------|--|--------|---------|---------|
| | Nombre | MINUTES | MONTANT | NOMBRE | MINUTES | MONTANT |
| KIGALI - PARIS | 13.050 | 161.899 | 67.691.460 | 4.586 | 56.902 | - |
| KIGALI - BRUXELLES | 6.324 | 52.704 | 26.658.461 | 4.433 | 36.844 | - |
| KIGALI - NAIROBI | 4.070 | 27.181 | 7.230.690 | 2.874 | 22.044 | - |
| KIGALI - RYGANDA <i>BUTUMBURA</i> | 3.419 | 24.968 | 5.955.195 | 3.439 | 19.156 | - |

RELEVÉ DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES AU DEPART ANNEE 1982 - BUREAU DE 4 CIRCUITS

| Mois | COMMUNICATIONS INTERNATIONALES Dép. | | | COMMUNICATIONS INTERNATIONALES Arr. | | | COMMUNICATIONS LOCALES | |
|-----------|-------------------------------------|---------|------------|-------------------------------------|---------|---------|------------------------|---------|
| | Nombre | Minutes | Montant | Nombre | Minutes | Montant | Nombre index | Montant |
| Janvier | 1.104 | 8.318 | 4.251.200 | 595 | 4.689 | - | - | - |
| Février | 1.267 | 11.474 | 4.510.375 | 685 | 4.025 | - | - | - |
| Mars | 2.037 | 15.618 | 7.540.725 | 953 | 6.948 | - | - | - |
| Avril | 2.775 | 22.363 | 10.838.680 | 1.236 | 9.169 | - | - | - |
| Mai | 2.388 | 19.585 | 9.829.800 | 973 | 7.142 | - | - | - |
| Juin | 2.509 | 20.513 | 10.184.735 | 1.369 | 8.879 | - | - | - |
| Juillet | 2.419 | 22.391 | 10.835.005 | 1.442 | 30.012 | - | - | - |
| Août | 2.869 | 58.284 | 8.774.670 | 1.419 | 11.035 | - | - | - |
| Septembre | 2.866 | 19.913 | 9.259.501 | 1.635 | 12.281 | - | - | - |
| Octobre | 2.198 | 21.612 | 10.009.175 | 1.623 | 12.641 | - | - | - |
| Novembre | 2.916 | 24.342 | 11.135.760 | 1.742 | 13.543 | - | - | - |
| Décembre | 2.796 | 22.303 | 10.366.080 | 1.663 | 13.182 | - | - | - |
| TOTAUX | 28.144 | 244.808 | 98.206.306 | 15.335 | 403.546 | - | - | - |

- 109 -
 RECENSEMENT TELEPHONIQUE INTERNATIONAL A.U.X.

| | JANVIER | FEBRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOUT |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| RWANDA - BURUNDI | 127,44 | 3.139,68 | 1.870,19 | 5.393,19 | 1.460,25 | 3.830,28 | 4.255,00 | 4.485,18 |
| BURUNDI - RWANDA | 107,45 | 2.146,85 | 1.828,41 | 4.334,73 | 1.916,91 | 3.748,86 | 4.262,16 | 3.964,80 |
| RWANDA - BELGIQUE | 17.622,75 | 13.557,18 | 11.678,47 | 7.510,47 | 3.373,42 | 5.919,97 | 3.618,50 | 20.809,22 |
| BELGIQUE - RWANDA | 6.014,61 | 3.819,00 | 3.350,58 | 3.318,00 | 2.046,54 | 3.204,25 | 2.584,26 | 9.378,85 |
| RWANDA - FRANCE | 9.041,39 | 9.089,73 | 26.530,74 | 44.739,85 | 44.320,63 | 41.917,24 | 44.356,15 | 24.984,31 |
| FRANCE - RWANDA | 3.135,00 | 2.919,00 | 4.077,00 | 5.684,11 | 4.762,15 | 7.457,33 | 5.014,00 | 4.554,00 |
| RWANDA - KENYA | 1.817,91 | 1.696,48 | 3.861,13 | 5.436,06 | 4.528,44 | 3.091,80 | 4.975,51 | 3.865,14 |
| KENYA - RWANDA | 1.385,42 | 1.140,56 | 2.486,35 | 2.759,87 | 2.560,90 | 4.037,81 | 4.515,44 | 3.512,88 |

| | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE | TOTAUX |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| RWANDA - BURUNDI | 4.210,83 | 4.425,00 | 3.922,32 | 2.709,87 | 39.830,01 F.0P |
| BURUNDI - RWANDA | 4.132,95 | 4.295,79 | 2.918,73 | 2.562,96 | 36.220,60 F.0P |
| RWANDA - BELGIQUE | 20.906,32 | 23.190,05 | 32.931,18 | 37.939,84 | 207.257,36 F.0P |
| BELGIQUE - RWANDA | 10.955,53 | 10.835,72 | 10.032,00 | 20.891,59 | 89.430,93 F.0P |
| RWANDA - FRANCE | 23.333,65 | 30.500,14 | 28.739,40 | 20.642,02 | 348.195,25 F.0P |
| FRANCE - RWANDA | 7.565,26 | 17.329,41 | 13.259,19 | 13.127,53 | 88.883,98 F.0P |
| RWANDA - KENYA | 4.155,77 | 6.074,44 | 5.668,80 | 6.350,20 | 51.519,68 F.0P |
| KENYA - RWANDA | 17,82 | - | - | - | 22.417,05 F.0P |

RELÈVE DU TRAFIC TELEX INTERNATIONAL PAR RELATION - 1982.-

| RELATION | D E P A R T | | | | A R R I V E E | | | | |
|--------------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------|--|
| | Nbre de cions Priv. & Off. | Nbre de minutes Priv. & Off. | Nbre de cions Service | Nbre de min. de service | Nbre de cions Priv. & Off. | Nbre de min. Priv. et Off. | Nbre de Cions Service | Nbre minutes Service | |
| KIGALI - BRUXELLES | 9.735 | 63 | 66.230 | 719 | 9.126 | 35 | 56.491 | 352 | |
| KIGALI - BUJUMBURA | 65 | 403 | 5 | 24 | 90 | 574 | 6 | 31 | |
| KIGALI - PARIS | 11.121 | 58.085 | 64 | 830 | 5.801 | 28.980 | 14 | 106 | |

RELEVÉ DU TRAFIC TELEGRAPHIQUE DEPOSE PAR TELEX.

BUREAU DE KIGALI - ANNEE 1982

| M O I S | T E L E G R A M M E S P R I V E S | | | | T E L E G R A M M E S O F F I C . | | | T G R . S E R V I C E |
|-----------|-----------------------------------|--------------|--------------|-----------|-----------------------------------|--------------|--------------|-----------------------|
| | Nbre TGR. | Nbre de mots | Taxes enreg. | Nbre TGR. | Nbre de mots | Taxes enreg. | Nbre de mots | |
| Janvier | 214 | 24.786 | 4.388.798 | 576 | 16.051 | 5.532.877 | | |
| Février | 264 | 27.364 | 5.225.625 | 625 | 19.486 | 4.223.068 | | |
| Mars | 597 | 21.383 | 4.163.887 | 151 | 9.195 | 2.045.880 | | |
| Avril | 339 | 13.438 | 2.239.805 | 39 | 3.983 | 765.745 | | |
| Mai | 312 | 10.396 | 1.892.623 | 22 | 2.502 | 313.335 | | |
| Juin | 289 | 11.362 | 1.920.906 | 22 | 2.392 | 324.383 | | |
| Juillet | 204 | 9.673 | 1.587.931 | 24 | 2.400 | 477.864 | | |
| Août | 209 | 7.684 | 1.095.460 | 26 | 2.757 | 551.242 | | |
| Septembre | 213 | 8.127 | 1.226.725 | 23 | 2.922 | 642.910 | | |
| Octobre | 171 | 8.128 | 1.150.890 | 28 | 2.738 | 511.441 | | |
| Novembre | 222 | 8.499 | 1.177.107 | 36 | 4.119 | 816.038 | | |
| Décembre | 206 | 7.694 | 1.247.708 | 30 | 3.686 | 679.681 | | |
| TOTAUX | 3.240 | 158.534 | 27.317.465 | 1.602 | 72.229 | 14.884.464 | | |

RELEVÉ DU TRAFIC TELEGRAPHIQUE
Perception de Kigali, - Année 1982.

| Mois | TGR. Privés déposés en débet | | | TGR. Privés au comptant | | | TGR. Officiels | | TGR. de service | |
|-----------|------------------------------|-----------|--------------|-------------------------|-----------|---------------|----------------|-----------|-----------------|-------|
| | Nbre TGR. | Nbre mots | Taxes enreg. | Nbre TGR. | Nbre mots | Taxes perçues | Nbre TGR | Nbre mots | Nbre Enreg. | Nbr T |
| Janvier | 126 | 3.151 | 194.025 | 316 | 6.620 | 431.428 | 159 | 8.619 | 612833 | |
| Février | 56 | 1.798 | 258.210 | 334 | 5.513 | 453.556 | 162 | 7.626 | 779587 | |
| Mars | 75 | 1.986 | 282.288 | 328 | 6.529 | 464.683 | 231 | 6.368 | 572328 | |
| Avril | 37 | 1.013 | 214.139 | 258 | 6.032 | 370.840 | 138 | 7.865 | 636049 | |
| Mai | 45 | 1.075 | 194.560 | 267 | 5.639 | 368.683 | 139 | 7.642 | 630066 | |
| Juin | 43 | 773 | 139.288 | 358 | 6.501 | 382.281 | 172 | 7.885 | 655257 | |
| Juillet | 45 | 511 | 111.145 | 237 | 4.657 | 431.462 | 185 | 8.302 | 487423 | |
| Août | 47 | 968 | 141.269 | 297 | 5.845 | 465.650 | 151 | 6.785 | 554198 | |
| Septembre | 67 | 1.619 | 314.070 | 273 | 5.629 | 440.577 | 336 | 7.689 | 858962 | |
| Octobre | 54 | 1.173 | 219.917 | 230 | 4.975 | 302.518 | 154 | 8.036 | 814885 | |
| Novembre | 41 | 1.037 | 162.003 | 217 | 4.769 | 354.034 | 142 | 6.876 | 531835 | |
| Décembre | 35 | 908 | 152.943 | 336 | 7.336 | 389.608 | 130 | 6.876 | 545937 | |
| TOTAUX | 671 | 16.012 | 2.383.657 | 3.451 | 70.045 | 4.855.320 | 2.099 | 90.191 | 7679360 | |

RELÈVE DU TRAFIC TELEGRAPHIQUE INTERURBAIN PAR STATION - 1983.-

| STATIONS | D E P A R T | | | | A R R I V E E | | | | | | | |
|------------|-------------|--------|------------|--------|---------------|---------------|--------------------|------------|--------|------------|--------|-------------|
| | Tg. Privés | Mots | Tg. Offic. | Mots | Tg. Service | Taxes perçues | Taxes enregistrées | Tg. Privés | Mots | Tg. Offic. | Mots | Tg. service |
| BYUMBA | 306 | 6.214 | 509 | 33.367 | 82 | 54.362 | 51.106 | 275 | 5.695 | 110 | 4.020 | 68 |
| GETARAMA | 366 | 7.596 | 499 | 32.825 | 94 | 85.509 | 125.732 | 237 | 4.428 | 171 | 7.247 | 85 |
| GIKONGORO | 294 | 7.457 | 459 | 30.910 | 86 | 66.650 | 44.712 | 351 | 6.810 | 181 | 7.476 | 64 |
| KIBUNGO | 269 | 5.372 | 468 | 32.171 | 83 | 46.857 | 26.262 | 405 | 5.998 | 107 | 3.780 | 92 |
| FUHENGGERI | 1.170 | 29.557 | 706 | 40.960 | 154 | 321.864 | 625.339 | 1.057 | 21.905 | 441 | 16.530 | 68 |
| KIBUYE | 439 | 9.614 | 481 | 30.823 | 94 | 64.875 | 47.404 | 259 | 7.107 | 165 | 4.561 | 54 |
| CYANGURU | 808 | 19.547 | 636 | 38.800 | 131 | 129.015 | 150.078 | 568 | 12.053 | 396 | 15.740 | 81 |
| KABAYA | 124 | 2.479 | 130 | 6.041 | 70 | 22.452 | 48.290 | 135 | 3.055 | 179 | 3.863 | 36 |
| NYANGE | 51 | 1.201 | 65 | 2.724 | 55 | 28.255 | 18.293 | 71 | 1.206 | 46 | 1.371 | 38 |
| FUTARE | 1.637 | 48.187 | 677 | 37.093 | 143 | 705.295 | 779.782 | 1.247 | 29.214 | 355 | 15.895 | 154 |
| KANZENZE | 141 | 2.585 | 92 | 4.181 | 50 | 20.714 | 12.574 | 156 | 2.735 | 48 | 1.487 | 42 |
| GATSTBO | 66 | 1.257 | 99 | 4.990 | 61 | 15.556 | 26.090 | 107 | 2.090 | 87 | 2.116 | 42 |
| VUNGA | 96 | 2.060 | 63 | 2.622 | 62 | 8.828 | 2.385 | 54 | 980 | 31 | 1.125 | 39 |
| KIRAMBO | 30 | 446 | 60 | 3.403 | 51 | 4.234 | 2.060 | 32 | 609 | 21 | 906 | 44 |
| NYAMASHEKE | 135 | 2.675 | 105 | 4.860 | 61 | 18.084 | 16.454 | 123 | 2.418 | 49 | 1.713 | 36 |
| RUHANGO | 29 | 575 | 58 | 2.386 | 49 | 7.826 | 1.107 | 48 | 871 | 10 | 276 | 54 |
| NYABISINDU | 427 | 8.118 | 382 | 25.691 | 76 | 120.584 | 193.969 | 312 | 5.590 | 276 | 11.922 | 56 |
| RYAMAGANA | 174 | 3.529 | 141 | 6.449 | 65 | 11.412 | 13.254 | 240 | 4.074 | 96 | 2.780 | 35 |
| RUSHASHI | 2 | 34 | 27 | 1.624 | 21 | 1.384 | 3.354 | 8 | 149 | 16 | 824 | 8 |
| GISENYI | 1.991 | 69.985 | 662 | 38.701 | 187 | 700.521 | 1.789.917 | 1.509 | 41.582 | 524 | 21.049 | 183 |

VI. DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE
=====

6.1. Introduction

La Direction Générale de l'Aéronautique qui est composée de deux Directions à savoir celle de l'Aviation Civile et celle de la Météorologie, a poursuivi la réalisation de sa mission essentielle basée sur les facteurs suivants :

- Désenclavement du Pays
- Participation du transport aérien et de la Météorologie au Développement économique général
- Action de la Météorologie en faveur de la sécurité de l'exploitation du transport aérien et de la mise en valeur d'autres secteurs économiques où l'influence du temps et du climat intervient.

L'année qui s'achève a connu une intense activité caractérisée notamment par les travaux de modernisation de l'aéroport international de Kigali-Kanombe, l'intensification du transport aérien tant sur le plan national qu'international, l'assistance météorologique à la navigation aérienne, la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données météorologiques indispensables aux différents usagers des divers secteurs économiques ainsi que l'installation de divers équipements aéronautiques.

6.2. PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE

6.2.0. Personnel en Service

Personnel rwandais au 31 décembre 1982

| ! | ! Direction Générale | ! Aviation Civile | ! Météo- ! rologie | ! Totaux | ! |
|---------------------------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|----------|---|
| ! Direction Générale | ! 1 | ! - | ! - | ! 1 | ! |
| ! Directeurs | ! | ! 1 | ! 2 | ! 3 | ! |
| ! Chefs de Division | ! | ! 3 | ! 6 | ! 9 | ! |
| ! Chefs de Bureau | ! | ! 2 | ! 4 | ! 6 | ! |
| ! Secrét. d'Admin. | ! | ! 5 | ! 9 | ! 14 | ! |
| ! Autres fonctionnaires ! s/statut | ! | ! 80 | ! 54 | ! 134 | ! |
| ! Agents sous contrat | ! | ! 259 | ! 7 | ! 266 | ! |
| ! TOTAUX | ! 1 | ! 350 | ! 82 | ! 433 | ! |

.../...

- La Division de l'Exploitation Météorologique est desservie par 49 agents spécialisés dont 31 agents CL IV, 12 agents CL III et 6 agents CL II.
- Le personnel de la Division de Climatologie (11 agents) n'a pas subi de modification au cours de l'année 1982, exception faite de l'absence prolongée en fin d'année de Monsieur BAKUZIYABO Gérard actuellement aux mains de la justice.
- Quant au bureau régional du Projet Hydromet quatre agents l'ont quitté et trois autres l'ont rejoint. Le départ le plus significatif concerne Monsieur Charles URAMUTSE, Ingénieur Hydrologue, affecté au Projet depuis 1978. Il a été muté en novembre au Bureau Etudes et Programmation rattaché au Secrétariat Général du Ministère des Postes et des Communications (MINIPOSCO).

Les 3 autres agents partis sont Messieurs, GATWAZA Boniface, NGONOKERA André et RUSATSI Jean respectivement planton, veilleur et agent de jaugeage renvoyés en juin et en Octobre 1982 pour cause d'indiscipline et d'incompétence. Les arrivants sont Gaspard NKULIKIYINKA, Météo CL IV (février 1982), MUSABYIMANA Paul assistant de jaugeage (mai 1982) et KATABARWA Pierre Damien (juin 1982) veilleur.

Personnel d'assistance technique au 31/12/82

| | Direction Générale | Aviation Civile | Météo- rologie | Totaux |
|-----------------|-----------------------|--------------------|-------------------|--------|
| Expert OMM | - | - | - | 0 |
| Expert Belge | - | 2 | - | 2 |
| Expert français | - | 1 | - | 1 |
| Totaux | 0 | 3 | 0 | 3 |

6.2.1. PERSONNEL EN FORMATION

Aviation Civile

- Stage de contrôleur régional en Belgique:
La fin de ce stage qui est prévue au 10/4/1983, est suivi par Messieurs KALISA Pierre Claver, NDEMEYE Jean et NDUTIYE Bernard.
- Stage à l'EAMAC (Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile). Ce Centre a accueilli au cours de cette année 6 stagiaires rwandais dont :

.../...

- Monsieur UZALIBARA Eugène et NSANZUMUREMYI Ferdinand qui suivent les cours de télécommunications signalisation. La fin est prévue en 1984.
- Messieurs BUKIZE Léonard et KAYUMBA Philippe sont en cours préparatoire. Le retour est prévu en 1985. Messieurs NSENGIYUMVA Fabien et MAHUKU Innocent qui avaient choisi au départ de suivre les cours de télécommunications signalisation mais dont leur orientation n'est pas encore connue.
- Monsieur HABYALIMANA Malien vient de terminer ses études à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat en France.

METEOROLOGIE

A. Formation à l'étranger

a) Formation de courte durée

- Monsieur BYANDAGARA Théophile a effectué un stage en France du 1 mars au 30 avril 1982 dans le domaine des instruments.
- Monsieur UWIMHUHWE Samuel a effectué un stage en France du 14 septembre au 16 novembre 1982 dans le domaine de la prévision du temps.
Les démarches pour participer au stage pratique en télédétection organisé à Nairobi ont abouti :
- Monsieur MIVUMBI Pierre y a participé du 15 janvier au 8 février 1983.

b) Formation de longue durée

- Monsieur AHORUGEZE Sylvestre poursuit normalement depuis 1979, sa formation d'Ingénieur classe I/OMM en URSS (durée totale 5 ans).
- Monsieur MUNYAKAZI Fidèle parti en octobre 1981 pour une formation d'ingénieur technicien de la Météo à TUNIS (4 ans) n'a pas réussi; il va refaire la 1ère année.
- Monsieur RUSANGIZA Isaac poursuit normalement depuis octobre 1981 sa formation d'Ingénieur Technicien de la Météorologie à TUNIS.

Parmi les 5 candidats envoyés à Niamey (préparation) en octobre 1982, deux vont suivre l'option de météorologie : cadre de techniciens supérieurs.

Les noms seront précisés ultérieurement.

.../...

B. Formation sur place

- Il est regrettable que faute de budget, l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie de Kanombe n'a pas ouvert ses portes.
- Le recyclage des agents tant de l'Exploitation que de la Climatologie par les techniciens compétents a été assuré.
- Une conférence débat sur le rôle de l'Hydrologie dans le développement économique a été organisée à Kanombe le 15/2/82 par le bureau régional de Kigali du projet d'étude hydro-météorologique.

6.2.2. BESOINS DU PERSONNEL

a) Aviation Civile

- 1 Ingénieur des études et d'exploitation de la navigation aérienne
- 1 Ingénieur des études et d'exploitation en électronique
- 2 Contrôleurs du matériel volant
- 2 statisticiens en transport aérien
- 1 Investigateur en accidents d'avion
- 6 Contrôleurs d'approche
- 12 Assistants contrôleurs de la circulation aérienne.
- 3 Communicateurs radio
- 3 électroniciens
- 3 Officiers senior du SIS
- 2 Mécaniciens pour les machines télétypes

b) Météorologie

Le tableau ci-après fait ressortir les besoins en personnel jusqu'en 1986 en tenant compte des équipements prévus et exprimés dans le plan quinquennal de développement 1982-1986.

| | CL I | CL II | CL III | CL IV | IS/CONTR. | TOT. |
|--------------------------------|------|-------|--------|-------|-----------|------|
| Climato (rayonneur, mécano) | 2 | 3 | 2 | 4 | 1 | 12 |
| Exploit. (Radios, Labo, Radar) | 4 | 2 | 16 | - | - | 22 |
| C.M.N. Kanombe | - | 8 | 6 | 12 | - | 26 |
| Stations intérieures | - | - | 4 | 16 | 7 | 27 |
| Projet Hydromet | - | 2 | 2 | 1 | 2 | 7 |
| TOTAL | 6 | 15 | 30 | 33 | 10 | 94 |

- N.B. : CL I - Ingénieur ou licencié
 CL II - Ingénieur Technicien ou Ingénieur des Travaux
 CL III - Technicien
 CL IV - Observateur (Réf. Doc. OMM - N° 258)

.../...

6.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organigramme mis en place depuis 1976 n'a pas été modifié mais une proposition a été faite visant à revoir les structures actuelles et les adapter aux besoins du moment.
(Voir l'organigramme actuel, page suivante).

6.4. Activités et réalisations en 1982

6.4.0. Aviation Civile

A. INFRASTRUCTURE

Travaux de modernisation de l'Aéroport de Kigali

- Les travaux de modernisation de l'Aéroport de Kigali ont été divisés en six lots suivants :

LOT A : Infrastructure : Financement = CCCE

A cette date, les travaux sont terminés, il reste la réparation des malfaçons pour passer à la réception provisoire. Il est néanmoins à noter :

- qu'il reste à exécuter des travaux de parking de l'aérogare et de la centrale électrique qui ont été différés de ceux confiés au Groupement d'Entreprises COLAS-DRAGAGES T.P. étant donné que ces bâtiments n'étaient pas encore construits, travaux estimés à 28.377.500 FRW.
- que ce Groupement d'Entreprises doit exécuter l'avenant n° 2/82 pour un montant 4.809.135 FRW. et qu'en se réservant une révision de prix estimée à 28% du marché soit 7.320.040 FRW, la situation financière restante se résume à 40.506.675 FRW à prévoir.

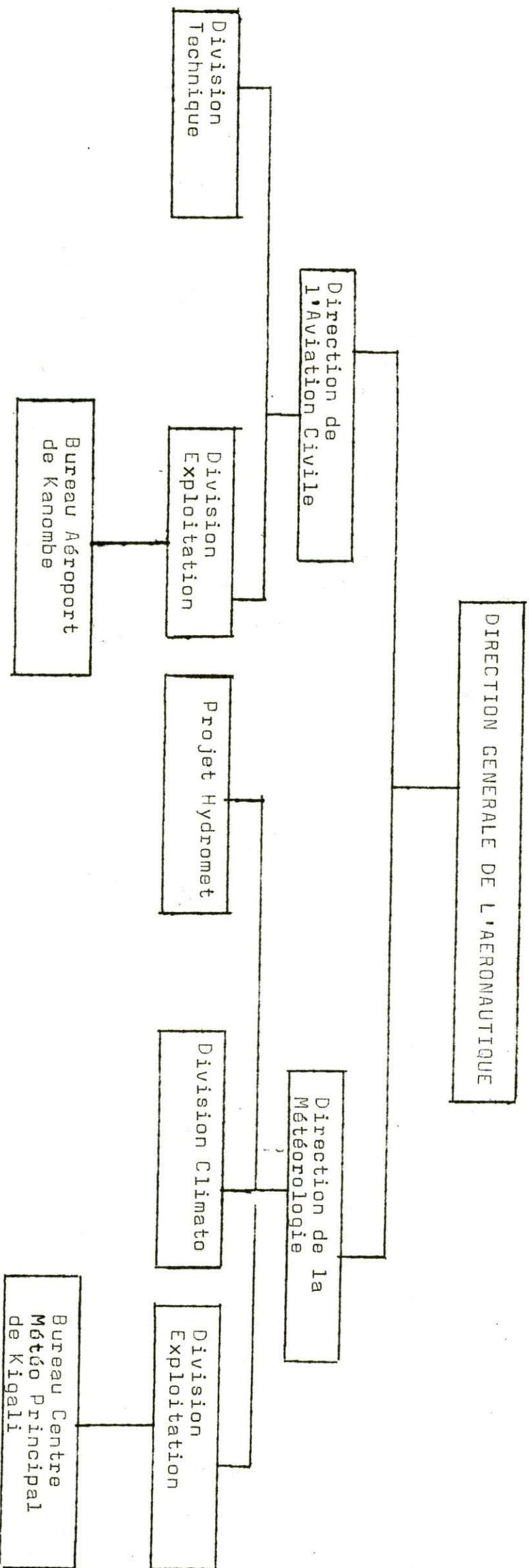
LOT B : Bâtiments : Financement = CCCE

L'Entreprise SOGEE adjudicataire du marché n'a exécuté que deux bâtiments sur les trois à ériger. Les dépenses y relatives à cette date s'élèvent à 62.185.659 FRW et cette entreprise a dépassé de loin son délai contractuel. Il faudrait envisager sa mise en demeure.

LOT C : Dépôt des Hydrocarbures : Financement Koweït

Ce marché a été confié à l'Association momentanée FULTON-AIDR pour un prix de base de 270.261.257 FRW suivant la lettre de marché n° 08.03.020/4807 du 19 mai 1982. A ce jour, l'on a payé que les 10% d'avance de démarrage. Deux factures relatives à l'étude et à la surveillance sont en cours d'expédition.

.../...



LOT D : Equipement Electrique : Financement CCCE

Ces travaux sont confiés à la Société CLEMESSY. Les fournitures sont à 95% sur le chantier et les installations internes du bâtiment central électrique sont achevés à 75%. La Société est actuellement occupée au tirage des câbles extérieurs. La fin du chantier est prévue pour mi-mars 1983.

LOT E : Aérogare

Financement : Fonds de l'OPEP, Fonds d'ABU DHABI
Le Gouvernement Rwandais et la Belgique

Attributaire: S.A. AUXELTRA BETON

La lettre de marché a été signée le 18 novembre 1982 et les travaux ont démarré le 05 décembre 1982 avec un délai contractuel de 25 mois.

LOT F : Equipement Electrique

Financement : BELGIQUE

L'Equipement VOR a été fourni et installé, le centre d'émission est en cours de construction à BUSANZA tandis que les équipements d'émission et de réception sont en commande dont la livraison du premier lot est prévue pour mars 1983.

b) Aérodromes intérieurs

Mis à part l'entretien courant de ces aérodromes, Ruhengeri - Gisenyi - Gabiro - Butare - Kamembe et Nemba, une étude a été demandée au Ministère des Travaux Publics pour la réfection des pistes de Butare et de Gisenyi qui se dégradent de plus en plus. La piste de Kamembe est à résurfacier tandis que pour l'Aérodrome de Gabiro une étude technique et économique a été faite. Le financement reste à trouver pour les études de faisabilité.

c) Services Electricité et Electromécanique

Balisage de Piste (Aéroport International de Kigali)

- Depuis le début et après les travaux COLAS le long de la piste ; l'aéroport a connu énormément de perturbations dans le bon fonctionnement du balisage de piste et VASIS, dûes uniquement aux câbles de balisage et VASIS qui ont été détériorés par l'entreprise.
- Le service électricité d'aéroport a fait remarquer aux autorités concernés de cet état de choses depuis le début des travaux et continue de le répéter surtout en cette période de saison de pluies où les pannes sont au degré maximum.
- La proposition de demander à l'entreprise de remplacer les câbles de 2 boucles de balisage et VASIS semble la mieux indiquée pour remettre la situation en ordre comme elle l'a fait pour le tronçon du câble téléphonique V.O.R. raquette 28 ainsi que de la boîte complète de projecteurs VASIS écrasée par ses engins au cours des travaux.

.../...

HANGAR CARAVELLE

Le projet d'électrification du Hangar Caravelle était terminé mais le transfo M.T. fournit par l'entreprise n'a pas tenu longtemps. Après quelques mois de fonctionnement les techniciens se sont rendus compte qu'il était hors service et il était question de le remplacer. Entretemps le hangar était alimenté provisoirement par un câble B.T venant de l'ancienne Tour de Contrôle. L'aviation militaire pressée par l'installation du RADAR a été amenée à demander à ELECTROGAZ de remplacer ce transformateur. Après remplacement de ce dernier ; les techniciens électrogaz ont oublié de couper la B.T. qui alimentait provisoirement ce hangar et c'est ainsi que tout le câble B.T. du transfo au tableau de distribution a été endommagé. Actuellement le hangar est toujours alimenté par le petit câble B.T. à partir de l'ancienne tour en attendant que l'électrogaz répare les dégâts qu'il a causés.

GARAGE SIS

Le système électrique de pompage d'eau du garage S.I.S. installé par l'entreprise SEBERA est toujours hors service ; il serait temps de demander à la Coopération de l'Ambassade de Belgique de débloquer la garantie afin de réparer tout ce système par une autre entreprise spécialisée en la matière étant donné que l'entreprise SEBERA ne veut plus entendre parler de cette affaire.

SERVICE RADIO AERONAUTIQUE

SERVICE FIXE AERONAUTIQUE

AFTN Kigali - Dar-es-Salaam

D'après le plan AFI Kigali faisant partie de la FIR Dar-es-Salaam ; une liaison RTTY devait les relier en supprimant cette existence c.à.d. celle de Naïrobi.

Effectivement plusieurs essais ont été effectués entre ces 2 stations sur les fréquences actuelles de Kigali-Naïrobi à savoir 10.527 et 9320 KHz. mais les résultats avec Dar-es-Salaam se sont avérés médiocres par manque de coordination entre les trois stations concernées à savoir Kigali-Dar-es-Salaam et Naïrobi. Cette malheureuse situation ne pourra se normaliser que s'il y a de nouveau un contact direct entre les différents responsables des télécommunications aéronautiques des trois pays concernés pour débattre des problèmes y afférents.

En attendant la liaison RTTY Kigali-Naïrobi est fortement compromise et fonctionne avec beaucoup de coupures incontrôlables dûes justement au manque de coordination entre les 3 stations pendant la période des essais.

.../...

AFTN Kigali-Bujumbura

Cette liaison est actuellement assurée par le faisceau hertzien du Projet Belge. L'Aéroport et l'administration de l'Aéronautique a rompu le contrat d'abonnement avec le service public des Télécommunications. Cette liaison a un point faible qui est la station-relais de Bugarama au Burundi. Cette station tombe souvent en panne pour des problèmes d'énergie et le projet est en train d'étudier des solutions pour y remédier.

ATS SPEECK DIRECTES

- Les 2 fréquences actuellement utilisées à savoir 5095 Khz 11.483,5 Khz avec les pays voisins fonctionnent correctement.
- Le téléphone direct entre Kigali et Bujumbura par faisceau hertzien du projet belge n'est pas encore exploité pour des raisons d'ordre technique (signal très faible au niveau de la réception) et le projet est en train d'étudier des solutions pour y remédier.

Réseau Intérieur

AFTN National est assurée en BLU sur la fréquence du jour 4550 Khz ; cette fréquence donne entière satisfaction. Les équipements STONER 112-A équipent actuellement les aérodromes de Butare et Gisenyi et fonctionnent en tampon sur les batteries des radio-balises.

Ruhengeri est équipé d'un Thomson TRC 492 tandis que Kigali et Kanombe fonctionnent encore avec les vieux RCA-SA.

Les TRC 492 qu'on avait installés sur ces dernières stations sont tombées en panne alors que nous ne disposons pas de pièces de rechange.

e) SERVICE MOBILE AERONAUTIQUE

VOIES V.H.F. ATS

- Au niveau de l'émission V.H.F. ; le trafic aérien a été contrôlé normalement mais c'est du côté réception où les contrôleurs rencontrent beaucoup de difficultés ; en effet le Centre de réception est actuellement doté de vieux récepteur PYE récupérés à la R.V.A. belge dont la qualité de réception est actuellement hors les normes.
- Une étude d'implantation d'un V.H.F. déporté au Mont Jari pour la couverture de tout le territoire a été faite et son installation sera financée par la France. L'étude est terminée, l'exécution de ce travail est retardée par la signature d'une nouvelle convention par les autorités rwandaises avec le gouvernement français.

.../...

RESEAUX RADIOPHONIQUES H.F EN ROUTE

En ce qui concerne les fréquences H.F en route (ATS) notre aéroport est sérieusement en retard mais nous comptons être à jour à compter du 1.2.1983 avec le concours du nouveau projet belge de réaménagement des installations radio.

AERODROMES INTERIEURS

- L'équipement V.H.F de Kamembe est vieux et ne peut plus satisfaire les besoins de la sécurité de la navigation aérienne et c'est ainsi que nous attendons un nouvel ensemble V.H.F TELERAD commandé en France.
- L'aérodrome de Gisenyi vient d'être doté d'un ensemble double sur les fréquences de Gisenyi et de Goma dans le cadre du contrôle du T.M.A du lac mais l'aérodrome n'est toujours pas ouvert aux services de la circulation aérienne faute de contrôleurs qualifiés.
- Les aérodromes de Butare, Ruhengeri et Gabiro ne sont toujours pas ouverts aux services de la circulation aérienne faute d'équipement de communication et du personnel qualifié.

f) SERVICE DE RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE

- Le Radiophare KLI 321 Khz vient d'être supprimé totalement des aides radio à la navigation en application des recommandations de l'OACI (plan AFI).
- Un nouveau V.D.R. puissance antenne 100 W vient d'être installé la régulation a eu lieu le 22/06/82 et la mise en service a été autorisée avec une plage d'erreur de 1075.
- Le DME a connu un problème d'antenne mais la station reste encore utilisable (régulation du 22/06/82) et nous attendons les pièces de rechange commandées par le projet belge pour y remédier.
- La dernière régulation de l'ILS date du 12/11/82 avec mention bon fonctionnement en général ; néanmoins, nous rencontrons des problèmes très sérieux depuis son installation avec les alimentations - Chargeur DITEKEL et de l'antenne Glide surtout pendant les saisons des pluies.
- Toutes les anciennes Radiobalises à savoir Butare (BU) L.W. et L.O. fonctionnent correctement mise à part celle de Gabiro (ZE) qui a été arrêtée par manque d'abri.

.../...

Nous espérons qu'un abri approprié sera construit cette année pour remettre cette installation en marche.

- Trois nouvelles radiobalises viennent d'être installées à Ruhengeri, Gisenyi et Rusumo et fonctionnent correctement.
- Nous espérons que L.O pourra être bientôt alimentée en énergie solaire suivant l'étude faite par SOFREAVIA - Services et financée par la France ce qui nous permettra d'économiser du mazout.
- Un ingénieur belge, ayant suivi un stage sur le GONIO chez Bell Telephon en Belgique est en train de travailler sur la station VOF Gonio en panne pratiquement depuis son installation et sera bientôt opérationnelle.

B. EQUIPEMENT METEOROLOGIQUE

- L'APT/WEFAX entretenu principalement par Monsieur NGIRUMHATSE André ayant suivi un stage en la matière fonctionne normalement mais il n'a toujours pas reçu les pièces de rechange commandées en France. Il est à noter que le système d'antenne de poursuite du Satellite à défilement source de beaucoup de pannes est actuellement périmé et devrait être remplacé par une antenne fixe omnidirectionnelle.
- La station Fac-similé fonctionne normalement sur Naïrobi mais le stock de lampes pour le SIEMENS est fortement réduit. Ce récepteur devrait être remplacé par un nouveau transistorisé.
- La réception RTT des messages météo serait nettement meilleure si les récepteurs RACAL possédaient des antennes appropriées.
- Le Centre météo vient d'être équipé d'un Télémètre à nuage pouvant mesurer la base d'un nuage dont la hauteur est comprise entre 30 et 1500 mètres au Gfu 28 de la piste.
- DIVERS
Après réception du matériel de rechange Becker, le service radio a mis en ordre 4 E/R Becker AR7 qui assurent les communications entre les services de la circulation aérienne et le service S.I.S.
- L'enregistreur de communications des messages de la sécurité de la navigation aérienne a été également remis en fonctionnement automatique mais nous attendons les têtes d'effaçage qui sont défectueuses sur le mécanisme N° 2.
La commande a été faite en Belgique.

.../...

- Le Public-address fonctionne normalement mais nous constatons de plus en plus de vol de haut-parleurs et nous ne connaissons toujours pas les auteurs. Nous sommes en train d'étudier les moyens de démasquer ces malfaiteurs.
- L'horloge-mère pilotant toutes les pendules de l'aéroport est tombée en panne et personne n'est capable de la remettre en état de fonctionnement normal. Nous envisageons d'installer d'autres.

C. CHARROI AEROPORT

- Les nouveaux camions anti-feu MERCEDES qui équipent le service SIS ont été maintes fois accidentés par les chauffeurs. Il faudrait hâter les mesures prises à l'encontre de ces chauffeurs pour que ces camions soient débosselés aux frais de ces chauffeurs.
- D'autre part nous rencontrons beaucoup de difficultés d'entretien des engins tant du côté moteur et châssis que du côté installation anti-feu et en effet : le camion n° 4 se trouve au garage la RWANDAISE pour problèmes de fuite hydraulique et il paraît qu'on ne l'aura pas avant février 1983 par manque de pièces de rechange ; le camion n° 4 est également hors service, la pompe anti-feu devant être révisée et MERCURIA INTERNATIONAL ne sera prêt à faire ce travail que dans le premier trimestre de l'année 1983.
- Pour le déplacement des techniciens de maintenance, un seul véhicule ne peut pas satisfaire tous les besoins de l'Aéroport étant donné qu'il est souvent au garage ou appelé à faire des déplacements sur les aérodromes intérieurs ; deux véhicules au minimum devraient être en permanence pour le transport des techniciens de maintenance des différentes installations de sécurité de la navigation aérienne.

D. PERSONNEL

- Un Ingénieur Electromécanicien vient de débiter au service ; il serait urgent d'engager 2 techniciens électromécaniciens (A2) et 4 électriciens (A3) pour renforcer l'équipe existante surtout que la nouvelle centrale électrique est presque terminée ; un expatrié en la matière serait souhaitable pour initier nos techniciens.

.../...

AIR RWANDA - 4 avions : 9XR-JA - Boeing 707
9XR-KA - Islander BN2A-3
9XR-KB - Aztec PA 23-250
9XR-KC - Twin otter - DHC 6

MINADEF - 3 avions : 9XR-GV - Islander BN2A-21
9XR-QW - Islander BN2A-21
9XR-QX - Nord 2501

PRESIDENCE - 1 avion: 9XR-CH - Caravelle SE 210

M.A.S. - 1 avion: 9XR-GM - SENECA II PA 34-AOOT

AEROCLUB - 2 avions: 9XR-AK - CESSNA 150
9XR-AP - Morone Saulnier MS 892

Parmi ces 14 avions immatriculés au Rwanda, un seul avion c.à.d. le Nord 2501 a été pour la première fois dans notre pays en 1982. Au courant de cette même année le service du matériel volant a enregistré 22 inspections pour la revalidation des certificats de navigabilité.

Accident et incident au sol et en vol

Un seul accident s'est produit en date du 9 septembre 1982 sur la piste d'envol de l'Aéroport Kanombe sur un avion d'AIR RWANDA Aztec PA 23-250 immatriculé 9XR-KB au moment de l'atterrissage. L'avion a subi des dégâts très importants aux deux hélices et se trouve actuellement à Nairobi pour réparation.

F. TRANSPORT AERIEN

Permis d'exploitation

Au cours de l'année écoulée, six permis d'exploitation ont été délivrés respectivement à VIRUNGA AIR CHARTER, MAJYAMBERE Silas, KENYA Airways, AVIATION SANS FRONTIERES, STAR, INTER FREIGHT RWANDA.

Autorisations de survol et d'atterrissage

Pendant l'année 1982, 209 autorisations ont été délivrées à des exploitants d'avion.

Ces autorisations sont de deux types;

- vols à caractère commercial (150)
- d'autres à caractère privé (59).

On retrouve notamment dans ce dernier les autorisations accordées aux avions des personnalités officielles en visite dans le pays.

.../...

Licences pour le personnel aéronautique

- Licences validées en 1982
- Elèves pilotes : 18
- Pilote privé : 15
- Pilotes professionnels: 14
- Pilote de ligne : 12
- Mécanicien : 17

Législation - Réglementation

Le projet relatif aux droits et redevances à percevoir dans le domaine aéronautique à l'étude depuis longtemps reste à exécuter sans tarder d'autant plus que les textes en vigueur sont dépassés (1969) surtout en ce qui concerne l'ajustement des tarifs.

Accords bilatéraux de transport aérien

L'accord aérien entre la Libye et le Rwanda est paraphé depuis novembre 1981 mais il n'est toujours pas signé par les plénipotentiaires dûment habilités tel que le stipule une des clauses de l'accord. Les négociations en vue de la conclusion d'accord aérien avec la Côte d'Ivoire et la République Unie du Cameroun sont à un stade très avancé. Les démarches préliminaires tendant à négocier l'accord avec la République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas font leur bon chemin. L'année 1982 a donc vu seulement la signature le 3.3.82 de l'accord aérien entre notre pays et le Kenya.

A l'heure actuelle AIR BURUNDI, ETHIOPIAN AIRLINES, AIR TANZANIA, SABENA, AIR FRANCE et AEROFLOT exploitent régulièrement l'Aéroport de Kigali, Kenya Airways a annoncé depuis juillet 1982 le début de ses opérations au Rwanda mais ce n'est pas encore réalisé.

Pour faire face à la suspension des activités d'Air Zaïre, les autorités aéronautiques rwandaises se sont concertées avec leurs homologues zaïroises en vue de relancer les opérations de cette compagnie.

Réseaux exploités

Pour faciliter l'exploitation du réseau domestique, il a été permis à Air Rwanda de construire et d'ouvrir des bureaux d'agences aux aérodromes de Kamembe, Gisenyi, Butare et Ruhengeri pour desservir plus régulièrement ces endroits. Pour étendre le réseau international, l'administration de l'Aviation Civile a souligné la nécessité d'exploiter tous les accords conclus. C'est dans ce sens que vont les études et les justifications dans les correspondances adressées aux représentations diplomatiques rwandaises pour approcher les autorités de SWISSAIR et K.L.M. .../...

Dans le même contexte, des efforts ont été déployés en vue d'insouffler à AIR RWANDA des modes plus rationnels pour diversifier son exploitation du transport de marchandises.

G. Exploitation

a) Information Aéronautique

Ce service est entrain d'être réorganisé pour être plus efficace. D'ailleurs un nouveau manuel de publications d'informations aéronautiques va être mise en circulation très bientôt ce qui permettra aux utilisateurs de ce manuel d'avoir des informations correctes et ordonnées.

b) Service de la circulation aérienne

Généralités :

Les services de la circulation aérienne, qui sont le contrôle d'aérodrome, le contrôle d'approche, le contrôle régional, le service consultatif, le service d'information de vol et le service d'alerte, n'ont connu aucune amélioration tangible par rapport aux années précédentes. La plupart des équipements de travail continuent de faire défaut, et certains sont devenus inutilisables depuis longtemps; la mise en oeuvre des équipements nouveaux se prépare avec une extrême lenteur; la formation ou le recyclage des contrôleurs de la circulation aérienne reste encore en question. Tous ces litiges ont pour une grande part contribué à la diminution de la qualité des services de la circulation aérienne assurés à l'Aéroport de Kigali.

Services

Contrôle d'aérodrome

Le service du contrôle d'aérodrome, qui consiste essentiellement à empêcher les collisions entre les obstacles et les avions pendant le décollage et l'atterrissage de ces derniers, a été assuré avec d'innombrables risques d'accidents dûs à deux principales raisons. D'une part, par manque de feux de signalisation pour la traversée de la piste, les véhicules de service ainsi que les personnes appelées à travailler sur l'Aéroport traversent la piste sans réglementation risquant parfois d'entrer en collision avec un avion qui décolle ou qui atterrit. Ce cas est aussi valable pour la piste de Kamembe.

D'autre part, étant donné que la clôture qui entoure l'Aéroport comporte des brèches importantes en plusieurs endroits, on assiste très souvent à des intrusions de personnes et de bêtes sur la piste ou aux abords de celle-ci. .../...

Ces intrusions sont d'autant plus dangereuses qu'elles peuvent se présenter sur la piste sans être vues, la nuit par exemple, au moment du décollage ou de l'atterrissage des avions de gros calibre puisque l'Aéroport de Kigali est, depuis le 15 février 1982, ouvert au trafic international jour et nuit.

Contrôle d'approche

Ce service est principalement chargé des parties des vols contrôlés se rattachant à l'arrivée et au départ. Ces vols comprennent aussi bien les vols IFR que les vols VFR en circulation autour de l'Aéroport en vue de l'atterrissage ou après avoir décollé. On sait cependant que cette circulation avait depuis longtemps posé des problèmes d'espacement résultant du fait que les vols VFR devaient être séparés des vols IFR alors qu'il n'existe pas jusqu'ici de minima d'espacement officiel entre ces deux catégories de vol. En effet, les vols VFR ne pouvaient faire autrement que de côtoyer les vols IFR, et cela ne faisait qu'augmenter le risque de collision. Pour sortir de l'impasse, une procédure définissant les itinéraires d'arrivée et de départ des vols VFR a été élaborée pour l'Aéroport de Kigali et s'applique officiellement dès le 1er décembre 1982.

On peut se permettre ainsi d'espérer que la sécurité de ces vols s'en trouvera améliorée pour ces prochaines années.

Contrôle régional

Le contrôle régional est considéré comme un nouveau type de service pour l'Aéroport de Kigali. Sa mise en oeuvre n'est toujours pas réalisée par suite des retards subis dans l'installation des fréquences air-sol appropriées et en raison de l'insuffisance des contrôleurs de la circulation aérienne qualifiés pour le contrôle régional.

Service consultatif

A la place du service de contrôle régional, le service consultatif est assuré à l'intention des aéronefs en vol IFR le long des routes aériennes rwandaises, à savoir les routes Kigali-Entebbe, Kigali-Nairobi, Kigali-Mombasa, Kigali-Dar-es-Salaam, Kigali-Bujumbura et Bujumbura-Goma. Il faut noter cependant que le service consultatif ne garantit pas le même degré de sécurité que le service de contrôle régional et qu'il ne peut donc pas assumer les mêmes responsabilités en ce qui concerne la prévention des collisions aériennes du fait que les renseignements dont dispose le service consultatif sur la position des aéronefs sont parfois imprécis ou incomplets.

.../...

Il faudrait par conséquent que ce service cède la place au service du contrôle régional le plus rapidement possible dans l'intérêt de la sécurité.

Service d'information de vol

Comme dans le service consultatif, l'efficacité du service d'information de vol dépend des équipements et procédures employés dans le service du contrôle régional et on a vu que celui-ci n'est pas encore mis en oeuvre à l'Aéroport de Kigali.

Service d'alerte

En circulation aérienne, alerter c'est appeler les services et organismes de secours à intervenir pour un aéronef en difficulté. Or pour fonctionner, le service d'alerte a besoin d'être renseigné par le service d'information de vol sur la situation et la position des aéronefs en difficulté. Pour cela, le service d'information de vol de l'Aéroport de Kigali devrait être en mesure d'établir des liaisons radio avec les autres aérodromes rwandais pour pouvoir suivre la progression des aéronefs en vol sur toute l'étendue du territoire, ce qui n'est pas le cas. D'autre part, dès que le service d'information de vol est avisé de l'état d'un aéronef en difficulté, il en informe le centre de coordination de sauvetage qui est l'organe chargé d'alerter les services d'intervention. Or, comme le contrôle régional, le centre de coordination de sauvetage n'est toujours pas mis en place.

Equipement

Les équipements de travail employés au sein des services de la circulation aérienne de l'Aéroport de Kigali sont pour la plupart défectueux et ne sont plus récupérables. Pas de chaises, pas d'horloge, pas de tableau de progression de vol, etc...

Outre ces lacunes, la mise en oeuvre des nouvelles fréquences radio n'a pas été suivie comme prévu dans le plan OACI de la navigation aérienne relatif à la région Afrique-Océan Indien dont le Rwanda fait partie. Ainsi, les fréquences 1300 khz et 13286 Khz auraient dû être mises en service à partir du 18 février 1982, en remplacement des fréquences 8959 et 13336 Khz.

Mais il y a eu du retard dans la fourniture des équipements.

.../...

- Centre de Communications de l'Aéronautique BCTA

Le centre de transmission de l'Aéroport de Kigali réalise sa tâche par un service permanent de 10 opérateurs télégraphistes. Des circuits fixes aéronautiques relient Kigali tant aux moyens intérieurs qu'aux moyens internationaux. Le Réseau du Service fixe de Télécommunications Aéronautiques (BCTA) est l'aboutissement de deux circuits internationaux :

- Une liaison radiotéléimprimeur en duplex fonctionne entre Kigali et Nairobi jour et nuit.
- Une liaison téléimprimeur par fil (LTF) relie : Kigali et Bujumbura fonctionne pendant le jour seulement.
- Un réseau radiotéléphonique à bande latérale unique (BLU) relie le Centre de Communications de l'Aéroport de Kigali à Butare, Gisenyi, Kamembe et Ruhengeri.

Les fréquences en usage au service fixe comprennent :

- 4560 KHZ : réseau intérieur BLU
- 10627 et 6972 : transmission du circuit RTT Nairobi
- 9320 KHZ : réception du circuit RTT Nairobi et du liaison LTF entre Kigali et Bujumbura.

- Statistique (messages transmis et reçus par BCTA)

Le résultat enregistré jusque ce jour indique que le temps des messages vers Bujumbura a été régulièrement observé et noté. La moyenne du trafic de messages reçus a été de 700 messages par jour pour Nairobi et de 150 messages pour Bujumbura. 120 messages sont transmis par jour vers Nairobi et environ 50 messages transmis à Bujumbura. 50 messages sont transmis ou reçus sur le réseau BLU.

- Comptabilité

Les recettes sont en constante augmentation (voir les tableaux de comparaison en annexe) et seront encore plus élevées dès que les nouveaux tarifs proposés auront été approuvés et mis en vigueur. Seulement certaines compagnies aériennes n'honorent pas les factures qui leur sont imputées. C'est le cas notamment d'AIR RWANDA qui doit au service aéronautique plus de quatre-vingt millions de nos francs. Il faudrait que les instances supérieures trouvent une solution à ce problème. En effet, le service aéronautique a dû restreindre les vols cargo sur Kigali pour donner plus de marché à AIR RWANDA ce qui a réduit le nombre de vol. Maintenant cette société n'arrive pas à payer nos factures, nous perdons doublement.

.../...

Dépenses :

Les dépenses comme toujours sont consacrées principalement au paiement des salaires des agents, à l'achat du matériel technique et de bureau et enfin à la fourniture du carburant et entretien des véhicules.

Statistiques

Mouvements d'avion

Comme vous allez le remarquer dans les tableaux de statistiques en annexe les mouvements d'avions se sont réduits au courant de l'année 1982.

Cela est dû principalement à la mise en service des avions gros porteurs et à la suppression pendant presque 6 mois des vols d'AIR BURUNDI sur Kigali.

En effet, AIR FRANCE qui, avant la mise en service de son B 747 combi avait 5 vols par semaine à Kigali n'en dispose pour le moment que de deux.

AIR BURUNDI avait arrêté momentanément ses vols pour cause d'entretien de ses appareils.

D'autres activités

La Direction Générale a pu, au cours de l'année 1982, enregistrer 3 visites de la part du personnel de l'OACI. Le Secrétaire Général de cette organisation, Monsieur Lambert YVES, a effectué une visite de 4 jours dans le cadre de recherche du siège régional de l'OACI au Rwanda.

Par la suite, Monsieur MUGIZI, expert régional en transport aérien pour la partie d'Afrique de l'Est et du Moyen Orient s'est rendu à Kigali.

Il fallait se rendre compte de la situation qui prévalait chez nous en ce domaine ; notamment en ce qui concerne les redevances et les facilités qui sont accordées par le Rwanda aux passagers.

Enfin, Monsieur Peltier, Administrateur de l'Assistance Technique au bureau de l'OACI au Caire est venu en troisième lieu. L'objet de sa venue était axée sur les besoins de nos services en matière d'assistance technique, de formation des personnels et d'équipement.

.../...

Les conclusions ont été soumises au PNUD pour mesures de finalisation. D'autre part, dans le cadre des perspectives d'avenir, il y aurait intérêt à souligner une exploration de site à Kibungo (à Mwulire) en vue d'une création de piste d'envol à caractère domestique, conformément aux souhaits qu'en avait exprimés le Préfet de Kibungo.

Une délégation des techniciens de l'Aviation Civile et ceux de la Météorologie s'est rendu sur place pour voir les possibilités de création de cette piste.

H. CONCLUSION

En général l'année qui vient de s'écouler a connu une intense activité notamment du côté des travaux de modernisation de l'aéroport de Kanombe. Seulement les problèmes surtout administratifs continuent à retarder la bonne marche de ces travaux. C'est ainsi que par exemple le projet de dépôt d'hydrocarbures va connaître un grand retard à cause de l'avance de démarrage qui n'a pas pu être payée à temps. Ce retard a un impact sur l'exploitation de l'Aéroport.

En effet, la Compagnie AIR FRANCE a l'intention d'ouvrir une deuxième ligne Kigali-Europe direct mais à condition qu'il y ait assez de carburant.

Les moyens de stockage actuels ne permettant pas d'en avoir assez, on attend impatiemment l'achèvement de ce dépôt d'hydrocarbures.

L'exploitation rationnelle d'un aéroport exige un personnel nombreux et compétent, l'année dernière, beaucoup d'agents subalternes ont été remerciés, il faudrait hâter leur remplacement d'autant plus que certains d'entre eux sont d'une extrême nécessité. C'est le cas des chauffeurs-pompiers.

.../...

RÉCAPITULATION ANNUELLE PAR EXPLOITANT - TOUS AÉRODROMES 1982.

| EXPLOITANT | MOUVEMENTS | | | PASSAGERS | | | FRETT (tonnes) | | | POSTES (tonnes) | | |
|------------------|------------|------|------|-----------|-------|-------|----------------|-----------|-----------|-----------------|--------|---------|
| | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT |
| SABENA | 371 | 371 | 742 | 32771 | 51886 | 84657 | 2663,415 | 3376,581 | 6039,996 | 167,374 | 11,383 | 178,757 |
| AIR FRANCE | 93 | 93 | 186 | 12882 | 15847 | 28729 | 966,557 | 1010,718 | 1977,275 | 6,233 | 2,437 | 8,670 |
| AIR BURUNDI | 136 | 136 | 272 | 2931 | 2217 | 5148 | 0,096 | 1,297 | 1,393 | 0,130 | 0,149 | 0,279 |
| AIR TANZANIE | 53 | 53 | 106 | 1295 | 1334 | 2629 | 0,994 | 0,592 | 1,586 | 0,289 | 0,327 | 0,616 |
| AIR ZAIRE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ETHIOPIAN A.L. | 96 | 96 | 192 | 1294 | 1538 | 2832 | 6,610 | 1,646 | 8,256 | 0,054 | 0,195 | 0,249 |
| UGANDA AIR L. | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AEROFLOT | 7 | 7 | 14 | 124 | 138 | 262 | 49,621 | 42,852 | 92,473 | 0,062 | - | 0,062 |
| CHARTER ETR. | 43 | 43 | 86 | 373 | 1078 | 1451 | 965,688 | 945,777 | 1911,465 | 2,240 | 0,119 | 2,359 |
| AIR RWANDA | 1818 | 1818 | 3636 | 10911 | 10852 | 21763 | 8811,832 | 11762,448 | 20574,280 | 1,473 | 7,540 | 9,013 |
| S T A R | 1151 | 1151 | 2302 | 2800 | 2806 | 5606 | - | - | - | 0,019 | 0,039 | 0,058 |
| MAS | 225 | 225 | 450 | 463 | 484 | 947 | - | - | - | - | - | - |
| PAR + ACK | 591 | 591 | 1182 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| PRIVES ETRANGERS | 318 | 318 | 636 | 211 | 237 | 448 | 59,464 | 46,583 | 106,047 | - | - | - |
| PRIVES NATIONAUX | 46 | 46 | 92 | 64 | 95 | 159 | - | - | - | - | - | - |

RECAPITULATION PAR MOIS - TOUTS AERODROMES - TOUTS EXPLOITANTS : ANNEE 1962.

| MOIS | MOUVEMENTS | | | PASSAGERS | | | FRETT | | | POSTE | | |
|-----------|------------|------|-------|-----------|--------|--------|----------|-----------|-----------|---------|--------|---------|
| | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT |
| JANVIER | 824 | 822 | 1646 | 4900 | 5729 | 10629 | 1335,766 | 1747,285 | 3083,051 | 4,736 | 1,399 | 6,135 |
| FEBVIER | 707 | 708 | 1415 | 4738 | 5714 | 10452 | 1037,715 | 1380,302 | 2418,017 | 4,203 | 1,607 | 5,810 |
| MARS | 757 | 758 | 1515 | 6450 | 7667 | 14117 | 724,734 | 906,039 | 1630,773 | 6,661 | 3,422 | 10,083 |
| AVRIL | 652 | 652 | 1304 | 6108 | 9174 | 15282 | 677,640 | 932,082 | 1609,722 | 100,754 | 0,965 | 101,719 |
| MAI | 722 | 721 | 1443 | 6601 | 8571 | 15172 | 1147,109 | 1302,505 | 2449,614 | 11,821 | 3,005 | 14,826 |
| JUN | 795 | 707 | 1502 | 8777 | 9833 | 18610 | 1215,343 | 1428,341 | 2643,684 | 7,349 | 1,677 | 9,026 |
| JUILLET | 865 | 874 | 1739 | 7986 | 11008 | 18994 | 1265,791 | 1571,864 | 2837,655 | 6,010 | 1,661 | 7,671 |
| AOUT | 738 | 738 | 1476 | 7799 | 10590 | 18389 | 1072,306 | 1422,101 | 2494,407 | 5,599 | 1,566 | 7,165 |
| SEPTEMBRE | 625 | 625 | 1250 | 8841 | 13123 | 21964 | 1314,738 | 1699,763 | 3014,501 | 6,780 | 1,086 | 7,866 |
| OCTOBRE | 609 | 609 | 1218 | 6118 | 9625 | 15743 | 1143,216 | 1500,286 | 2643,502 | 8,766 | 2,301 | 11,067 |
| NOVEMBRE | 617 | 617 | 1234 | 7005 | 9090 | 16095 | 1214,774 | 1473,433 | 2688,207 | 9,635 | 2,466 | 12,101 |
| DECEMBRE | 540 | 540 | 1080 | 5190 | 8768 | 13958 | 1392,208 | 1826,848 | 3219,056 | 8,697 | 2,919 | 11,616 |
| TOTAL | 8451 | 8451 | 16902 | 80513 | 108892 | 189405 | 13541340 | 17190,849 | 30732,189 | 181,011 | 24,074 | 205,085 |

STATISTIQUES DU TRANSPORT AERIEN -- TOUTS AERODROMES -- TOUTS EXPLOITANTS 1982

| AERODROMES | NOUVEAUX | | | PASSAGERS | | | FRET (tonnes) | | | POSTES (tonnes) | | |
|------------|----------|------|-------|-----------|--------|--------|---------------|-----------|-----------|-----------------|--------|---------|
| | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT |
| KIGALI | 4948 | 4948 | 9896 | 66119 | 88512 | 154631 | 13524,277 | 17188,494 | 30712,771 | 177,874 | 22,189 | 200,063 |
| GISENYI | 1234 | 1234 | 2468 | 5952 | 8140 | 14092 | - | - | - | - | - | - |
| BUTARE | 675 | 675 | 1350 | 2109 | 2097 | 4206 | - | - | - | - | - | - |
| RUHENGERI | 789 | 789 | 1578 | 2865 | 4301 | 7166 | 5,914 | 0,150 | 0,064 | - | - | - |
| KAMEMBE | 767 | 767 | 1534 | 3380 | 5805 | 9185 | 11,149 | 2,205 | 13,354 | 3,137 | 1,885 | 5,022 |
| GABIRO | 38 | 38 | 76 | 88 | 37 | 125 | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 8451 | 8451 | 16902 | 80513 | 108892 | 189405 | 13541,340 | 17190,849 | 30732,189 | 181,011 | 24,074 | 205,085 |

TABLEAU COMPARATIF DES ANNEES 1976-1982 -- TOUTS AERODROMES -- TOUTS EXPLOITANTS

| ANNEE | MOUVEMENTS ARR + DEP | PASSAGERS | | | FRETT (tonnes) | | | POSTES (tonnes) | | |
|-------|-------------------------|-----------|--------|--------|----------------|-----------|-----------|-----------------|--------|---------|
| | | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT | ARR | DEP | TOT |
| 1976 | 15334 | 22849 | 28089 | 50938 | 889,451 | 1997,668 | 2887,119 | 112,456 | 35,121 | 147,577 |
| 1977 | 16856 | 26032 | 34766 | 60798 | 1340,371 | 7010,598 | 8350,969 | 94,952 | 19,298 | 114,250 |
| 1978 | 9286 | 20461 | 26469 | 46930 | 8009,055 | 11270,976 | 19280,031 | 70,614 | 21,719 | 92,333 |
| 1979 | 8774 | 17714 | 29024 | 46738 | 8240,676 | 10453,562 | 18694,238 | 91,367 | 40,000 | 131,367 |
| 1980 | 14132 | 24137 | 34904 | 39041 | 111889,222 | 18029,637 | 29918,859 | 56,003 | 31,201 | 87,204 |
| 1981 | 16927 | 38588 | 55363 | 93951 | 13960,538 | 17488,537 | 31449,075 | 85,010 | 19,704 | 104,714 |
| 1982 | 16902 | 80513 | 108892 | 189405 | 13541,340 | 17190,849 | 30732,189 | 181,011 | 24,074 | 205,085 |

6.4.1. M E T E O R O L O G I E

A. Exploitation Météorologique

a) Activités

1. Le Centre Météo Principal (CMP) de Kigali fonctionne 24H00 sur 24H00 depuis le 1er février 1982.
2. La fourniture de l'assistance météo aux aéronefs au départ, à l'arrivée et en cours de vol à l'aéroport international de Kigali a été normalement assurée.
3. L'assistance météo à la navigation aérienne internationale et nationale jusqu'au 30/11/1982 se présente comme suit:
 - Nombre de dossiers de vol remis à l'officier navigant pour sécurité et la régularité des aéronefs = 619
 - Nombre de messages d'observations régulières doublé de la partie tendance (METAR) = 7706
 - Nombre de messages d'observations spéciales (SPECI) = 54
 - Nombre de messages d'observations régulières reçus au CMP/Kgli pour la protection de l'aviation légère nationale.
 - Butare = 2109
 - Gisenyi = 1898
 - Kamembe = 2632
 - Ruhengeri = 1938
4. L'échange des messages météo sur le circuit du RSFTA a été satisfaisant.

Les prévisions d'aérodrome et les messages d'observations régulières des Centres Météo étrangers ont été régulièrement reçus de Nairobi, Mombasa, Dar-es-salaam, Khartoum, Djibouti, Addis-Ababa, Bujumbura et Kinshasa.

Le Centre Météo de Djeddah en Arabie Saoudite émet tous les jours sur les fréquences de 17590 et 23370 KHZ et nous permet de recevoir sur télétypes les prévisions d'aérodrome des principaux aéroports d'Europe, Asie, Afrique du Nord. Ce centre donne entière satisfaction.
5. Les photographies satellitaires reçues au centre sont un atout supplémentaire de taille pour aider le prévisionniste à élaborer sa prévision d'aérodrome (TAF). Plus tard, elles aideront le prévisionniste dans ses travaux quotidiens de prévision générale.

.../...

6. Le télémètre des nuages récemment réceptionné (le 23 novembre 1982) permet aux agents du Centre de déterminer avec précision la hauteur de la base des nuages les plus bas. Ce qui est important pour la navigation aérienne.

- Local pour abriter la station APT et l'atelier d'instruments
- 2 ensembles RTT et 4 BLU pour l'amélioration des télécommunications météorologiques
- Equipement pour l'ouverture d'une station synoptique à Kibungo, Gabiro et Rugabano (Kibuye).
- Un radar météorologique et une station de radiosondage
- Un matériel de rechange pour les stations existantes

b) Travaux à réaliser

- Mise en oeuvre rapide du circuit de télécommunications purement météorologique Kigali-Nairobi. L'équipement électronique, à cet effet, est en commande par la Belgique et le Service Météorologique est en quête des fréquences appropriées.
- L'étude relative au déplacement du pylône anémométrique du Centre Météorologique Principal de Kigali.
- L'étude sur la turbulence du vent dans la zone d'approche finale de la piste 28 de l'aéroport international de Kigali.
- L'étude sur le cisaillement du vent dans les basses couches à l'aéroport international de Kigali.
- La mise en oeuvre des résolutions contenues dans le rapport du VIIIe Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat de la C.E.P.G.L en matière de coopération en Météorologie, tenu à Gisenyi du 27 au 29/01/1982.
- L'acquisition d'une station de radiosondage radarvent afin de participer à l'élimination de la situation lacunaire en matière d'observation en altitude dans la zone tropicale ou d'une station météorologique automatique de piste ou d'un radar météorologique. Ces deux derniers projets devant permettre l'amélioration de l'assistance météorologique fournie aux aéronefs exploitant l'aéroport international de Kigali.
- L'implantation des stations de Kibungo, Gabiro et Rugabano (Kibuye)
- L'implantation de la station d'observation de Kigali/Kanombe dans la zone du côté sud de la piste 28 de l'aéroport de Kigali.

- Mener les campagnes de sensibilisation auprès des agents pour l'amélioration du rendement.
- La reprise du pointage, du tracé et de l'analyse des cartes.

B. Climatologie

a) Activités

- Durant l'année 1982, quatre grandes missions d'inspection allant de 6 à 10 jours ont eu lieu dans toutes les préfectures du pays. Le Chef de division était accompagné respectivement de RUBANDA Léonidas dans les préfectures de Gitarama, Kibuye et Cyangugu; MUBILIGI Joël dans les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi; GISAGARA André dans les préfectures de Gitarama, Butare et Gikongoro et GATERA Alphonse dans les préfectures de Byumba, Kibungo et Kigali. Au cours de ces missions la prime annuelle de remerciement a été remise aux observateurs bénévoles.
- Malgré beaucoup d'erreurs de frappe qui ont été corrigées à plusieurs reprises et qui ont causé un grand retard dans la publication, le Bulletin climatologique annuel 1981 est sorti au mois de juillet 1982. Les travaux de préparation du bulletin annuel 1982 se poursuivent normalement.
- Au cours de l'année 1982, quarante six renseignements écrits ont été fournis aux usagers. Les demandes nous parviennent surtout des Instituts de Recherche, des Bureaux d'Etudes, des services publics et privés. Le programme alimentaire mondial et l'Université Nationale reçoivent régulièrement des données pour un choix de stations.
- Dans les stations pluvio-thermométriques, plusieurs thermomètres cassés ou volés ont été remplacés au cours des missions d'inspection. La station de Kinigi montée conjointement avec l'ISAR a démarré avec l'affectation d'un agent météorologique qui effectue les observations trois fois par jour. Aucune station pluviométrique n'a été ouverte par manque de matériel.
- Le contrôle des pièces mensuelles en provenance des stations a été amélioré. Par manque de machine à calculer il y a un ralentissement dans le traitement des données. Le classement des documents a été facilité par l'affectation d'un agent généraliste.

.../...

- La mise sur microfilms de toutes les données climatologiques existantes au Rwanda a été réalisée grâce à l'assistance d'un expert Belge en la personne de Monsieur DREZE qui a séjourné au Rwanda pendant 15 jours. Il est rentré le 1/10/1982.

b) Besoins

- Personnel prévu au point 2.2.1 du présent rapport
- Local spacieux pour abriter le personnel et les archives climatologiques
- Equipement pour le traitement mécanographique des données climatologiques
- Equipement de saisie des données sur l'ordinateur acheté dans le cadre du projet de recensement de la population.
- Implantation d'une station de rayonnement.
- Matériel de bureau en quantité suffisante et pièces de rechange pour l'équipement du réseau climatologique national.
- Prime de 2.500 FRW par an (soit 7 FRW/jour) pour chaque observateur bénévole du réseau à titre d'encouragement.

c) Travaux à réaliser

Le Bulletin climatologique annuel 1982 en cours de préparation devra être publié au plus tard en juin 1983. Le traitement et l'archivage des données se fera comme à l'ordinaire. Les missions d'inspections des stations vont se poursuivre. Le projet "Etude du Climat" financé par la Belgique va continuer. Sitôt les pluviomètres arrivés, il sera procédé au remplacement des équipement volés, l'installation de nouvelles stations dans les régions non encore étoffées. La division continuera à fournir des renseignements aux usagers.

C. Bureau Régional de Kigali du Projet Hydrométéorologique

a) Activités

° Travaux effectués sur le terrain

- En hydrologie :
- Jaugeages : 45 missions pour jaugeage des rivières ont été effectuées dont 28 ont bien réussi, 14 n'ont pas réussi par suite de pannes d'appareils (moulinets, compteurs et treuil NEWA) et 3 n'ont pas été faits par manque de pompe pour le gonflage du bateau pneumatique pendant les crues.

.../...

- . Installations, seules deux échelles limnimétriques ont été installées, l'une sur l'Akanyaru sur la route Butare/Ngozi et l'autre à MUKUNGURI sur le Mukunguri (Bassin versant de Gitarama).
- . Réparation de la toiture endommagée de l'abri du treuil SK4 de Rusumo sur l'Akagera.
- . Récupération de l'appareil endommagé (limnigraphe) de la station Kagitumba sur la Kagitumba.
- . Débroussaillage de la section de jaugeage sur la rivière Kagitumba à Karitumba.
- En climatologie :
Installation de :
 - . Trois pluviomètres dans le bassin versant Gitarama
 - . Un lucimètre Gun-Bellani à Ruhengeri pour remplacer celui dont le délai de calibration a expiré.
 - . Un anémomètre à Ruhengeri pour remplacer un autre volé.

CONTROLE

- Station pluviométrique dans le bassin versant de Gitarama (4 fois)
- Station météo de Kibungo (3 fois)
- Station météo de Ruhengeri (3 fois)

° Travaux effectués au Bureau

En hydrologie :

- Rassemblement des données de stations et leurs corrections.
- Dépouillement des jaugeages et établissement des courbes de tarages.
- Calcul des débits journaliers et mensuels
- Tracé des courbes des débits classés (Kagitumba, Rusumo, Kanzenze et Ruyenzi).

En climatologie :

- Collecte des données des stations pluviométriques et climatologiques, corrections et calcul des moyennes.
- Début d'une étude sur le rayonnement global en vue de tracer une carte du rayonnement du Rwanda.

b) Besoins

- Personnel prévu au point 2.2.1. du présent rapport
- Equipement nécessaire à l'ouverture d'une station de jaugeage à Gihinga sur l'Akanyaru
- Matériel de rechange pour les stations existantes
- Un véhicule neuf tout terrain pour les missions à l'intérieur du pays

.../...

- Un bâtiment pour abriter le bureau régional de Kigali du Projet Hydromet

c) Travaux à réaliser

- Rétablissement du réseau hydrologique par l'installation de nouveaux appareils et l'engagement des veilleurs ;
- Fourniture d'un nouvel équipement de jaugeage complet
- Affectation de véhicules suffisants pour accomplir les tâches dévolues au bureau.
- Formation du personnel en hydrologie (2 techniciens et un ingénieur)
- Etudes statistiques de certains paramètres hydrologiques
- Participation à la publication de l'annuaire hydrologique du Rwanda (publié par le MINAGRI).

d) Assistances Extérieures

- La grande partie de l'assistance extérieure s'exerçait dans le cadre du Projet PNUD/OMM/RWA/78/005 d'Assistance au Développement du Service Météo. Malheureusement ce projet s'est terminé au 31/12/1981 et les démarches pour son renouvellement n'ont pas abouti. Elles devront être relancées lors de la révision générale de l'Assistance du PNUD au Rwanda en 1983.
- La Belgique a accepté de financer un projet "Etude du Climat au Rwanda d'un montant de 80.000.000 F depuis la commission mixte d'octobre 1979. Il faudra poursuivre des contacts avec la Belgique pour faire suite au travail préliminaire effectué en septembre par Monsieur DREZE expert belge.
- L'assistance extérieure dans le cadre bilatéral surtout avec la France et la Belgique en 1982 a été largement appréciée.

D. Relations avec les Services Extérieurs

- Les relations entre le Centre Météorologique Principal de Kigali et les Services de la Circulation Aérienne ont été entretenues comme à l'accoutumée.
Les données météorologiques leur destinées ont été fournies régulièrement.
- Les relations avec le Centre de Télécommunications Aéronautiques ont été bonnes mais il a été relevé que, à cause de l'insuffisance du Personnel, beaucoup de messages de nuit n'ont pas été transmis normalement à Nairobi.

.../...

- L'assistance météorologique requise par les compagnies aériennes exploitant l'aéroport international de Kigali a été assurée régulièrement.
Il est, cependant, à regretter que certains dossiers de vol n'ont pas été retirés par les compagnies destinataires.
- Les relations avec l'OMM et l'OACI ont été bien suivies dans tous les domaines (projets, réunions, correspondances, mise en application des recommandations internationales).
- Des relations fructueuses ont été également entretenues avec l'ASECNA et la Météorologie National de la République Française, surtout, dans le cadre de la formation du Personnel.
- En collaboration avec l'ISAR, la station agroclimatologique a été installée à KINIGI et mise en fonctionnement. Les observations recueillies dans les stations dépendant de l'OCIR nous parviennent régulièrement. Le projet de recherche sur l'énergie solaire de l'Université Nationale a demandé les héliogrammes du service en vue du dépouillement heure par heure pour ses propres besoins.
- Les relations avec la Direction du Projet d'étude hydrométéorologique des Bassins des Lacs VICTORIA, KYOGA et MOBUTU SESE SEKO se sont raffermies.

Le Directeur du projet Mr. DS.BUGHAIJABWE a visité le bureau régional de Kigali du 11 au 13 Décembre 1982.

E. DIFFICULTES RENCONTREES

- Le manque d'équipements modernes appropriés (radiosondage, radar météorologique, station météorologique automatique de piste) constitue un handicap pour le développement du service météorologique.
- Les bureaux des stations de l'intérieur souffrent du manque de meubles et le travail est accompli dans des conditions difficiles
- Le réseau synoptique d'observations accuse des lacunes dans la zone orientale du pays. Cette zone étant particulièrement importante car les grandes perturbations du temps nous viennent de l'Est, il existe un vieux projet d'installer des stations synoptiques de Kibungo et de Gabiro qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été réalisé à cause du manque de bâtiment. La station de Rugabano (Kibuye) qui intéresse les besoins aéronautiques en météorologie est dans le même cas.

.../...

- L'effectif des observateurs est insuffisant. La réouverture des portes de l'ENAM s'avère nécessaire.
- Le Centre Météorologique Principal de Kigali souffre du manque de matériel de couchage pour les services de nuit.
- Les moyens de transport insuffisant ont également handicapé le service
- Exiguité et Vetusté des locaux actuels notamment pour la climatologie, le projet Hydromet et les stations intérieures
- Le système trop lourd de commande de matériel à l'étranger par voie de crédits documentaire a ralenti l'approvisionnement.
- Le manque de décision de la part des autorités habilitées, pour accorder un forfait pour heures supplémentaires effectuées par des techniciens de l'Aéroport International de Kigali a créé un mécontentement des agents.
- L'usure normale de l'équipement de jaugeage et le manque de budget pour pouvoir réparer les stations détériorées soit par des vols et sabotages ou par les crues ont paralysé en quelque sorte le travail.

F. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

- Pour s'acquitter de ses obligations tant sur le plan national qu'international, le Service Météo devra être doté des équipements adéquats pour les télécommunications intérieures et extérieures, le laboratoire atelier, le radiosondage, le rayonnement, le radar météo, le traitement mécanographique etc...
- Les pièces de rechange pour le matériel existant devraient être disponibles pour étoffer notre réseau Hydro-Synoptique.
- Il faudra acheter un car spacieux et solide pour le transport des techniciens opérationnels à l'aéroport international de Kigali/Kanombe. Le service devra aussi disposer d'au moins deux véhicules supplémentaires notamment pour les missions à l'intérieur du pays.

.../...

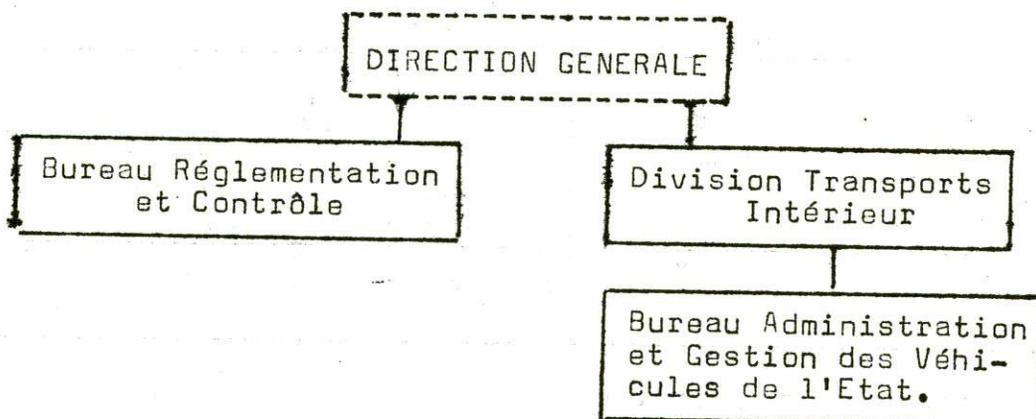
- La formation à tous les niveaux devra être intensifiée afin d'avoir du personnel suffisant et qualifié en fonction de nouvelles acquisitions en équipements.
- Un financement devrait être trouvé pour poursuivre la formation des assistants météo CL IV à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie de Kanombe.
- Pour permettre le bon fonctionnement du Réseau climato national, la prime des observateurs bénévoles devra être maintenue en 1983.
- La question de forfait ou des indemnités pour les heures supplémentaires effectuées par des techniciens du service surtout oeuvrant à l'aéroport international devra retenir l'attention des autorités.
- L'ouverture des stations synoptiques à Kibungo, Gabiro, et à Rugabano (Kibuye) s'avère indispensable pour étoffer le réseau synoptique.
- Le mobilier actuel est insuffisant et devrait être multiplié.

VII.- DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS.

7.1. Présentation.

La structure de la Direction Générale des Transports reste celle définie par l'Arrêté Présidentiel n° 89/06 du 13 avril 1979.

7.1.1. Organigramme



N.B.: Si l'on veut le bon fonctionnement de ce service, il s'avère indispensable qu'on procède sans tarder à l'éclatement de son organigramme actuellement trop serré.

7.2. Personnel de la Direction Générale des Transports.

A. Personnel s/statut

| Grade | Nombre au 1er/01/1982 | Nombre au 31/12/1982 |
|-------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Directeur Général | 1 | 1 |
| Chef de Division | 1 | 1 |
| Chefs de Bureau | 2 | 2 |
| Secrétaires d'Administration | 2 | 2 |
| Fonctionnaire principal | 1 | 1 |
| Fonctionnaires | 2 | 2 |
| Rédacteurs | 2 | 2 |
| Rédacteurs-adjoints | 6 | 8 |
| Agents principaux de 1ère cl. | 2 | 2 |
| T O T A L | 19 | 20 |

B. Personnel s/contrat.

| Grade | Nombre au 1er/01/1982 | Nombre au 31/12/1982 |
|------------------|-----------------------|----------------------|
| Dactylographes | 3 | 4 |
| Archiviste | 1 | 1 |
| Chauffeur | 1 | 1 |
| Plantons | 2 | 2 |
| Veilleurs | 2 | 2 |
| T O T A L | 9 | 10 |

... / ...

C. Mouvement du personnel au cours de l'année.

- La Direction Générale des Transports a enregistré le départ d'un Rédacteur qui a été transféré à la Direction Générale des Postes
- Parmi les 4 Rédacteurs-adjoints qui ont été engagés, un est directement parti pour les études avec un autre qui était en place au 1er janvier 1982.
- La Direction Générale des Transports a enregistré également l'arrivée d'une dactylographe qui a été transférée du Secrétariat Général.
- Notre chauffeur a été transféré à la Direction Générale des Télécoms et nous utilisons aujourd'hui un qui nous a été prêté par la Direction Générale des Postes.
- Un planton a été renvoyé et la Direction Générale des Télécommunications nous a prêté le sien.
- La Direction Générale des Transports avait souhaité que soient engagés un Fonctionnaire et un Secrétaire d'Administration et un Secrétaire-dactylo. masculin, mais sa demande n'a pas été honorée.
- Le niveau de formation du personnel n'a pas été amélioré alors que le besoin s'impose.

7.3. Activités et Réalisations.

7.3.1. Transport International

7.3.1.1. Missions tenues au Rwanda.

Au mois de mai 1982, Monsieur MANSSON a séjourné au Rwanda pour une mission d'évaluation des projets rwandais de la Décennie des Transports et Communications.

Le Service des Transports lui a remis le document contenant le rapport d'évaluation des projets et les propositions pour la seconde phase de la Décennie.

Dans le cadre de la Coopération bilatérale, du 18 au 20 août 1982, s'est tenue à Gisenyi la 7ème réunion de la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne. En matière des Transports, il a été signalé que :

a) la route Rusumo-Isaka connaît son évolution:

Le tronçon Rusumo-Lusahunga est presque terminé. S'agissant du tronçon Lusahunga-Bukombe: on a demandé d'y affecter des fonds actuellement disponibles c.à.d. 20 millions d'Ecu accordés par la CEE et d'y transférer 8 millions de dollars USA par la BADEA du tronçon Bukombe-Isaka étant donné que ce dernier est carrossable.

b) La Commission a noté que la Tanzanie a identifié un terrain de 16,64 Ha pour la construction des facilités de transit à Isaka par le Rwanda.

c) Concernant la réalisation du Chemin de Fer:

- Kemono Bay-Rusumo- Kigali- Ruhengeri- Gisenyi
- Uvinza- Musongati- Gitega- Rusumo
- Bihanga- Ntungamo- Kabale- Ruhengeri
- Arusha- Musongati, il a été dit que 2,2 millions dollars USA venaient d'être promis par l'Autriche, l'Italie et le PNUD pour les études de factibilité qui ont commencé avec le mois de septembre 1982.

... / ...

Le Rwanda et la Tanzanie se sont convenus de ce que le tronçon Kemono Bay-Rusumo- Kigali- Ruhengeri- Gisenyi soit prioritaire.

Du 17 au 20 octobre 1982 une mission d'experts de la CNUCED était au Rwanda pour recueillir des données qui puissent les aider à confectionner un avant-projet de convention de transit relative à l'utilisation du Corridor-Nord.

Cet avant-projet fera l'objet des discussions au cours de la 2ème réunion du Comité Permanent des Etats membres du système du Corridor-Nord; prévu à Kigali du 21 au 25 février 1983.

A l'invitation du Représentant Résident du PNUD à Kigali, une réunion composée du Rwanda, du Burundi, du Zaïre et l'Uganda s'est tenue à Kigali du 3 au 4 novembre 1982 pour examiner le projet RAF/78/015 "Assistance en matière de transit pour les pays sans littoral de la CEPGL et de l'Uganda", dont les activités ont débuté en mars 1979.

Le Représentant de la CNUCED a procédé à l'exposition du rapport élaboré par les experts de la CNUCED et les recommandations suivantes Corridor par Corridor ont été mises en relief dans ce rapport :

a) Corridor-Nord.

1. Le rapport accorde la priorité à l'utilisation des chemins de fer le long de ce Corridor, car ce mode de transport est moins cher que celui par route.
2. Le rapport recommande la simplification et l'harmonisation des documents de Transit.
3. Le rapport recommande qu'une reconstruction substantielle soit entreprise afin de remédier à la détérioration de l'état des routes.
4. Le rapport recommande de conclure un accord sur les transports routiers pour coordonner et renforcer la participation régionale dans les opérations de transport routier et dans l'harmonisation de la taille des véhicules, de leur poids.
5. Le rapport recommande de la nécessité d'un accord de transit.
6. Le rapport attire une attention spéciale sur le développement des facilités de manutention des conteneurs en Uganda.

b) Corridor Central.

1. Le rapport recommande que les Z.B.R. négocient avec la Tanzanie une nouvelle convention sur les ex-Belbases.
2. Le rapport recommande l'utilisation d'un train unique (train-bloc) entre Dar-Es-Salaam et Kigoma et pour le Burundi la fourniture d'un matériel roulant.
3. La CNUCED recommande que soient effectués des investissements spécifiques pour désengorger le port de Kigoma qui dessert le Zaïre et le Burundi.
4. Le rapport recommande que la Voie Dar-Es-Salaam- Isaka soit développée en tant que principal accès à la mer des marchandises rwandaises en vrac.
5. Le rapport recommande un accroissement substantiel de la Conteneurisation sur la Voie Dar-Es-Salaam et la mise en place d'un accord visant à faciliter les mouvements des conteneurs.

... / ...

Après avoir examiné le rapport de la CNUCED, l'assemblée quant à elle, a formulé des recommandations générales futures du projet comme suit :

- 1) Tous les rapports élaborés dans le cadre du projet régional doivent être envisagés dans l'ensemble des pays concernés par le projet.
- 2) Concernant l'extension géographique du projet, deux cas ont été examinés la Zambie et le Soudan. En ce qui concerne la Zambie, son importance pour la sous-région a été reconnue et il a été recommandé de voir sous et quelles conditions elle pourrait participer aux activités du projet au cas où elle en exprimerait le désir.

Pour le Soudan, la réunion a recommandé d'examiner préalablement l'importance du volume de trafic passant par le Kenya comme pays de transit.

Dans tous les cas, la participation des 2 pays susmentionnés sera subordonnée à l'obtention des fonds additionnels.

7.3.1.2. Cellules Nationales de Transport en Transit.

Tous les délégués reconnaissent la nécessité de créer au niveau national des cellules chargées de suivre et de contrôler l'acheminement des marchandises le long des Corridors de désenclavement.

Il a été demandé à la CNUCED d'intervenir par la fourniture d'une assistance technique qualifiée de longue durée conduisant à la formation d'experts nationaux.

Il a été recommandé que les Ministres des Transports explorent, avec les bureaux locaux du PNUD les possibilités de dégager des fonds pour la création de ces cellules étant donné que la CNUCED ne dispose pas de ressources propres.

- 3) Les différents pays ont fourni des indications sur les activités à poursuivre en 1983-84 et il a été demandé à la CNUCED d'élaborer un programme d'activités en tenant compte des besoins exprimés par les pays concernés par le projet.

Enfin, les recommandations spécifiques des chaque pays ont été émises et pour le cas particulier du Rwanda, il s'agit :

- i- de fournir un économiste en Transport aux fins de procéder aux analyses régulières des coûts sur les Corridors (Nord et Central); d'identifier les goulots d'étranglement et leur incidence sur l'économie nationale et régionale.
- ii- d'étudier une formule d'harmonisation des taxes routières, considérant le principe de taxe proportionnelle au nombre de kilomètres parcourus à l'intérieur de chaque pays traversé.
- iii- d'étendre l'étude faite pour le Kenya et l'Uganda sur les contrôles de charge sur le Rwanda.
- iv- d'octroyer des bourses de formation des cadres nationaux en transport et surtout en transport en transit.

v- concevoir et réaliser une étude en conteneurisation.

Du 17 au 20 octobre 1982, une mission d'experts de la CNUCED était au Rwanda pour recueillir des données qui puissent les aider à confectionner un avant-projet d'accord de Transit sur le Corridor-Nord; cet avant-projet fera l'objet de discussion au cours de la 2ème réunion du Comité Permanent des Etats membres du Corridor-Nord prévue à Kigali du 21 au 25 février 83.

A la fin du mois de novembre 1982, une délégation de la CNUCED venant du Kenya et du Burundi est arrivée au Rwanda avec le document Déclaration de Transit Douanier par Route.

Les services concernés notamment : les Douanes (MINIFIN) les Transports (MINIPOSCO) Commerce Extérieur (MINECO) la STIR et MAGERWA, d'une part et le Représentant de la CNUCED, d'autre part, se sont réunis pour voir s'il y a des difficultés de mise en usage de ce document.

Les délégations ont dit qu'il n'y a aucun problème majeur de sa mise en application, mais la partie rwandaise a précisé que ce document devrait être en usage après son approbation par tous les pays utilisateurs du Corridor-Nord.

7.3.1.3. Missions tenues à l'Etranger.

Du 16 au 25 janvier 1982, le Ministre des Postes et des Communications était à la tête de la délégation rwandaise qui participait à Yaoundé à une réunion technique consultative sur les chemins de fer entre bailleurs de fonds et pays africains : la délégation rwandaise a reçu promesse de financement des études de la part d'Autriche, d'Italie et du PNUD afin de réaliser le projet de construction d'une ligne de chemin de fer Gisenyi-Ruhengeri- Kigali- Rusumo- Kemono-Bay.

Du 17 au 19 février 1982, le Ministre des Postes et des Communications a conduit une délégation rwandaise à Bruxelles pour participer à une réunion entre bailleurs de fonds et pays utilisateurs des Corridors-Nord et Central.

Le Rwanda a eu promesse de l'Italie de financer l'achat de 40 camions à utiliser sur l'axe Rusumo-Isaka. Au cours de cette réunion; la Commission des Communautés Européennes s'est proposée sur la 5ème FED 30 millions d'Ecu aux projets du Corridor Nord et 20 millions d'Ecu aux projets du Corridor Central.

La délégation rwandaise conduite par le Ministre des Postes et des Communications a participé à la réunion tenue à Arusha le 15 au 16 avril 1982 qui regroupait les Ministres des Transports et des Communications des pays utilisateurs du Corridor Central en vue d'examiner ensemble les problèmes physiques, administratifs et juridiques liés à ce Corridor. Cette réunion avait été précédée du 13 au 14 avril par celle des experts. Lors de cette réunion, il y a eu répartition de 20 millions d'Ecu que la CEE avait promis, à l'occasion de la réunion de Bruxelles février 1982 de mettre à la disposition des projets du Corridor Central.

Dans le cadre de l'OBK, du 14 au 15 mai 1982, le Rwanda a assisté à la réunion de Vienne qui regroupait des Représentants des Etats membres de l'OBK, de l'Autriche, de l'Italie et du PNUD ainsi que des Représentants des Bureaux d'Etudes sélectionnés ARE et Technital pour mener des études d'un chemin de fer de l'OBK.

... / ...

Les termes de références de ces études ont été adoptés définitivement et le projet de contrat entre l'OBK et les 2 Bureaux d'Etudes a été examiné et amendé pour être signé lors de la Conférence des Bailleurs de Fonds à Genève du 19 au 21 mai 1982.

Conformément à la décision prise par les Ministres et Commissaire d'Etat chargés des Transports et des Communications du Zaïre, du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie à l'issue de la réunion tenue à Arusha le 15 et 16 avril 1982, sur le Corridor Central, s'est tenue à Bujumbura du 15 au 19 juin 1982, la réunion d'experts des pays susmentionnés. Le travail de ces experts consistait à préparer les termes de référence et une lettre qui a été signée par les 4 Ministres aux fins de demander à la CEE de financer les services d'un expert qui aura comme tâche la préparation d'un projet de convention en matière de transport, de facilités de transit et de tarifs, à même de remplacer le système des Bel-bases devenu Caduc.

La CEE a déjà fait part aux quatre Gouvernements qu'elle a accepté de financer cette étude.

La Société Britanique SITPRO-UNICONSULT a été sélectionnée pour faire l'étude susmentionnée.

Du 12 au 16 juillet 1982 le Rwanda a été représenté à la 1ère réunion du Comité Permanent des Experts des Etats membres du Système de Transport sur le Corridor Nord. Cette réunion s'est tenue à Naïrobi et les points examinés sont les suivants :

a) Procédures administratives et juridiques.

Il y a eu proposition de convention du transit entre tous les Etats utilisateurs du port de Mombasa, projet d'uniformisation des documents douaniers qui seront rédigés en Anglais et Français, proposition d'introduction d'un système de dépannage automobile et sécurité des marchandises en transit par les Etats membres.

b) Répartition de 30 millions Ecu alloués par le FED devant financer les routiers et ferroviaires de ce Corridor.

Lors de la réunion de Bruxelles en février 1982, la Commission des Communautés Européennes avait promis cette somme et la réunion de Naïrobi en répartissant cette somme a tenu compte des priorités des projets.

c) Les Recommandations suivantes à caractère urgent ont été émises.

- Proposition d'une mission de haut rang avec objet principal de convaincre le FED de l'importance de l'axe Kayonza-Kagitumba dans le transport des marchandises en provenance ou à destination du port de Mombasa.
- Rotation des réunions prochaines du Comité Permanent dans chacun des pays du Corridor Nord.
- Sur invitation du Secrétaire Général Tanzanien au Ministère des Transports et des Communications, une délégation rwandaise conduite par le Secrétaire Général au Ministère des Postes et des Communications a séjourné du 28 août au 06 septembre 1982 en Tanzanie où elle a pu prendre contact avec les autorités du port de Dar-Es-Salaam et avec celles de l'Office des Chemins de Fer Tanzaniens qui lui ont assuré des facilités de transit à accorder aux marchandises en provenance ou à destination du Rwanda.

... / ...

- Une délégation rwandaise conduite par le Ministre des Postes et des Communications a pris part à la deuxième réunion du Conseil des Ministres de la Z.E.P. tenue à Lusaka du 14 au 15 décembre 1982. Cette réunion préparait la 2ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de cette organisation tenue le 16 et 17 décembre 1982 dans la Capitale Zambienne.
- La Commission intergouvernementale d'experts réunie du 09 au 11 décembre 1982 dans cette même Capitale avait examiné et approuvé sous réserve de légers amendements les rapports des Comités Techniques ci-après :
 - 1- Comité du Commerce et des Douanes
 - 2- Comité de Coopération Industrielle
 - 3- Comité de Coopération Agricole
 - 4- Comité de Compensation et de Paiements
 - 5- Comité des Transports et Communications.

Le Rwanda intéressé par cette organisation étudie les possibilités d'adhésion et ainsi il lui sera permis d'intégrer ses projets des Transports et des Communications à ceux de la Z.E.P.

d) P r o j e t s.

- Construction d'entrepôts à Mombasa et Malaba.

Une étude économique est terminée. Les études techniques sont en cours.

Le Gouvernement Kenyan a accordé en 1982 au Gouvernement Rwandais un terrain pour l'édification des entrepôts à Malaba. Il reste à lui accorder celui de Mombasa.

- Construction d'une ligne de chemin de fer Gisenyi-Kigali-Rusumo-Kemondo-Bay.

Les études de factibilité financées par l'Autriche, l'Italie et le PNUD sont en cours depuis septembre 1982. Les travaux sont confiés aux Bureaux d'Etudes ARE et TECHNITAL.

- Installation d'Entrepôts à Isaka et à Dar-Es-Salaam.

Les démarches se poursuivent et notamment dans le cadre du Corridor Central ainsi un terrain de + 16 Ha a été promis au Rwanda pour l'édification d'entrepôts à Isaka.

- Création d'agence de la STIR en Tanzanie.

L'Agence de la STIR sera créée en Tanzanie une fois que la route Rusumo- Isaka sera opérationnelle.

7.4. Bureau Réglementation et Contrôle.

7.4.1. Réglementation.

- 1^o En collaboration avec la Division des Transports Intérieurs, la Section "Transports Internationaux" et la Société Nationale "AIR RWANDA", le Bureau Réglementation et Contrôle a participé à la révision des tarifs de transports tant intérieur qu'international. Les propositions de ces tarifs ont été soumises au Ministère de l'Economie et du Commerce qui les a agréées par son Arrêté Ministériel n° 002/15/01/03/82 du 14 mai 1982 portant fixation des tarifs maxima de transport routier et aérien.

- 2^a Le dossier sur les signes distinctifs "RWA" devant être accolés sur les véhicules de l'Etat a été clôturé. Nous attendons l'achat de ces signes distinctifs pour l'année prochaine après le vote du budget 1983.
- 3^a Le Bureau Réglementation et Contrôle a participé grandement à l'élaboration du nouveau Code de la Route. Le projet se trouve au Ministère de la Justice pour finalisation.
- 4^a La visite de Monsieur LOBIA HAITO, Directeur du Groupe-Centre Afrique des Organismes de Prévention Routière et Directeur de la Prévention Routière au Zaïre a permis de mettre à jour le projet du dossier de Création d'un Organisme National de Prévention Routière.
Pour le moment, un avant-projet de Loi portant création de l'Organisme National de Prévention Routière est en cours de préparation.
- 5^a En collaboration avec les autres Ministères intéressés, nous avons participé aux travaux de détermination des aires de stationnement des véhicules de transport international sur tous les grands axes routières du pays. Il ne reste que les travaux d'exécution qui incombent au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et à celui des Travaux Publics.
- 6^a Le dossier du Transport des Agents de l'Etat a trouvé solution par la mise à l'ONATRACOM des véhicules de Transport en Commun de différents services publics à bord desquels les Agents devront voyager à prix réduit du lieu de service au domicile et vice versa à des heures de pointe.
- 7^a Le Bureau Réglementation et Contrôle a préparé un avant-projet d'Arrêté Présidentiel sur l'utilisation des véhicules de l'Etat modifiant la Décision Présidentiel n° 2/01 du 09 août 1982 relative à l'utilisation des véhicules de l'Etat.
- 8^a Il y a eu également une analyse de l'Accord relatif aux services occasionnels internationaux des voyageurs par route (ASOR) effectués par autocars et autobus entre la Communauté Economique Européenne (CEE) et les pays-Tiers.

7.4.2. C o n t r ô l e .

Une seule opération de contrôle a eu lieu en date du 15 octobre 82. Il s'agissait du contrôle des taxis dans la ville de Kigali transportant illégalement les passagers. Toute la Direction Générale des Transports a été immobilisée pour cette rafle. Cette rafle a été l'une des plus efficaces surtout à cause de la bonne préparation et de l'encadrement.

7.4.3. Fêtes et Conférences.

Comme toute la Direction Générale des Transports, le Bureau Réglementation et Contrôle a participé aux préparatifs des réunions, conférences et fêtes suivantes :

- 4ème Conférence au Sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL tenue à Gisenyi fin janvier 1982.
- Visite du Président Kenneth KAUNDA en avril 1982.
- 20ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale.
- 13ème Conférence des Gouverneurs des Banques Centrales de la Sous-Région de l'Afrique Orientale et Australe.
- Visite du Président Français : Monsieur François MITTERAND
- 3ème Table Ronde des Aides Extérieurs.

7.5. Division Transports Intérieurs.

7.5.1. P e r s o n n e l.

La Division des Transports Intérieurs comptait en 1982, neuf agents répartis comme suit :

- Division : 1 Chef de Division et 4 agents
- Bureau véhicules : 1 Chef de Bureau et 3 agents.

Cependant, malgré ce personnel très réduit, instable et en majorité inexpérimenté, car nouveaux dans l'administration; la Division a quand même enregistré des résultats positifs.

Quelques projets spécifiques ont connu un aboutissement ou une progression.

7.5.2. Projets en cours.

a) Auto-école.

Ce projet d'une grande importance socio-économique avait été retenu au IIe Plan car suivant les données statistiques du Ministère des Finances, le nombre d'accident, et de détériorations des véhicules dûs à la mauvaise qualité des chauffeurs est considérable. Mais il n'a pas été réalisé faute de financement.

La lettre n° 04.02.0/Gest.06/582 a été adressée au Directeur Général de l'Ecole Supérieure de conduite Auto-Moto à Bruxelles pour demander quelle collaboration le Rwanda pourrait avoir avec l'ESCAM pour la mise sur pied d'une auto-école. L'ESCAM a répondu qu'elle pourrait mener gratuitement les études si le Rwanda supportait les billets d'avions et les frais de séjour des spécialistes.

La Division a préparé et transmis les considérations sur la réponse de l'ESCAM.

Dans sa réunion du 17 décembre 1982, la Commission Interministérielle consultative sur les projets a rejeté la dénomination "Auto-école," pour la remplacer par "Centre de Formation des chauffeurs de l'Etat,"; l'auto-école étant réservée à l'initiative privée.

Avant la présentation du projet à la Banque Mondiale pour financement, la Commission souhaiterait disposer au préalable des termes de référence. La prochaine réunion est prévue en juin 1983.

Concernant l'initiative privée pour création d'une auto-école, par sa lettre n° 4521/15.01./01/82 du 13 décembre 1982, le Ministère de l'Economie et du Commerce a transmis au Ministère des Postes et des Communications la copie de la lettre du nommé RUKARA J.M.Vianney qui demandait le registre de commerce pour exploitation d'une auto-école privée. La Division a émis ses avis.

b) Gare routière.

Le litige entre l'ONATRACOM et le Ministère de tutelle sur la gestion de la gare routière a pu être réglé par la lettre n° 04.02.0/20/466 donnant instructions sur la base de principe de gestion et fixant les droits et les obligations de l'ONATRACOM. Les travaux d'asphaltage de la cour intérieure de la gare se poursuivent. Le SNACK-BAR se trouve actuellement sans locataire.

Les négociations pour la construction des gares de Nyabugogo et Remera se poursuivent.

c) Décennie des transports et communications.

Les renseignements ont été demandés aux autorités communales. Sur les 143 communes que compte la République, 107 ont déjà répondu, les renseignements continuent à parvenir au rythme satisfaisant au point qu'avec fin mars prochain nous espérons que toutes les communes auront répondu.

d) Détermination des aires de stationnement des camions de transport international.

Des véhicules poids lourds de transport international rwandais doivent parcourir à l'aller et retour Kigali au port de mer le plus proche environ 3.500 km. durant l'itinéraire, une série de difficultés jonchent la voie.

La Commission interministérielle chargée de déterminer les aires de stationnement a terminé sa mission, le rapport détaillé a été transmis à tous les services intéressés.

En attendant des réactions, il convient cependant de faire remarquer l'urgence à accorder à certaines zones de stationnement : Gatuna, Rukomo, Gitarama, Butare et Akanyaru. D'autres axes peuvent attendre que les routes soient aménagées et que la circulation des poids lourds augmente.

La construction de la gare routière de Butare s'avère également nécessaire et urgente.

e) Transport des agents de l'Etat.

Après la décision du Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement de transférer à l'ONATRACOM les véhicules des départements ministériels et services parastatistiques destinés alors au transport des agents de l'Etat et malgré cela, les moyens de l'Office ne sont pas pour autant suffisants pour desservir tous les quartiers urbains.

En effet, d'après la lettre n° 04.02.0/13.670/3565 du 30.12.81 du Ministère des Postes et des Communications, 57 minibus devaient être transférés à l'ONATRACOM.

Mais seuls 23 d'une capacité totale de 472 places assises, chauffeurs non compris, ont été livrés. Parmi ces 23, 16 seulement peuvent fonctionner, tandis que d'autres comportent des défauts mécaniques et sont immobilisés au garage.

Il faut encore noter que certains d'entre eux ont besoin de pièces de rechange introuvables sur le marché local, pas même chez les représentants de la marque.

Dans son étude, le Ministère des Postes et des Communications a recensé les quartiers importants où habitent les agents de l'Etat, l'effectif total à transporter s'élevait à 8.371 en 1980.

La capacité théorique des autobus ordinaires de l'Office était donc de 472 places des Minibus transférés + 2.215 places des autobus; soit au total 2.687 places qu'il faut répartir entre les 8.731 agents de l'Etat, les agents du secteur privés, le reste de la population de la ville de Kigali et la population de toutes les préfectures en vue de désenclaver les pays.

Dans ces conditions alors, l'ONATRACOM ne peut garantir le transport de tous les agents, faute de moyens.

Le problème du transport des agents de l'Etat reste encore cru. C'est pour cette raison qu'on voit encore certains départements assurer le transport de leurs agents par camionnettes ou grosses jeeps.

... / ...

f) Etude globale des Transports Intérieurs au Rwanda.

Cette étude est confiée au BUNEP. D'après le contrat et le planning convenu avec ce bureau, le rapport de la Phase I de l'étude devait avoir été remis le 19/10/1982. Nous attendons incessamment ledit rapport.

Concernant le chantier naval sur le lac Kivu qui est inclus également dans l'Etude Globale des Transports Intérieurs au Rwanda, une mission d'hommes d'affaires italiens s'est intéressée à ce projet. En compagnie du Chef de Division des Transports Intérieurs, elle a visité Gisenyi.

Le Dr. LIZI, Chef de cette délégation a proposé de mener les études nécessaires sous conditions que l'affaire soit confiée à sa société.

La Direction Générale des Transports a déjà fait un mémorandum de coopération avec le Gouvernement Italien sur ce projet précis et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a déjà transmis le mémorandum au Gouvernement Italien.

g) Immatriculation des véhicules officiels en IT.

La Division des Transports Intérieurs a soulevé le problème d'immatriculation des véhicules de l'Etat en IT pour souligner des abus qui se commettent dans leur utilisation. Le Ministère des Postes et des Communications a donné ses réactions et le dossier va continuer au Ministère des Finances.

h) Centrale des Transports.

La gare routière qui normalement devrait être à la disposition exclusive des passagers sert également de Centrale des Transports aux personnes en quête de véhicules à louer. Avec le nombre sans cesse croissant de taxis et des autobus, la gare devient de plus en plus petite au point que dans un proche avenir, elle ne pourra plus satisfaire à ce double usage.

Afin de prévoir des solutions avant qu'il ne soit trop tard, la Division des Transports Intérieurs s'occupe à repérer un autre endroit à proposer pour le stationnement des véhicules destinés à la location.

7.6. Transport routier.

a) Contrôle de l'utilisation du charroi de l'Etat.

L'on sait par définition que la mission et le rôle des véhicules de l'Etat est d'aider les cadres politiques, les hauts fonctionnaires et les autres agents de l'Etat à mieux s'acquitter de leurs attributions.

La pratique démontre cependant le contraire. Certains de ces véhicules sont devenus presque propriété privée. Des abus ne sont plus assez réprimés, car les contrôles ne se font plus, faute de moyens logistiques à la disposition de la Direction Générale des Transports.

L'observation quotidienne de la circulation des véhicules de l'Etat révèle que presque la totalité des véhicules incriminés de plus d'abus appartiennent aux autorités habilitées d'en disposer en permanence et contre lesquelles les agents de contrôle ne peuvent exercer aucun moyen coercitif.

La Division a fait une note détaillée sur la situation qui prévaut dans ce domaine.

... / ...

b) Transport rémunéré de personnes.

Ce domaine a connu une forte augmentation tant en moyens de transport disponibles qu'en nombre de personnes transportées.

Le charroi de l'ONATRACOM s'est aussi accru. Le nombre de ses autobus qui était de 70 en 1981 est passé à 74 en 1982, tandis que celui des minibus, de dix à 40; et cela suite à la décision du Comité Central du M.R.N.D de transférer à cet Office les minibus des départements ministériels et services para-étatiques, destinés alors au transport des agents de l'Etat. Le nombre de passagers transportés par l'ONATRACOM est passé de 1.373.178 en 1981 à 2.141 en 82. Soit une augmentation de 55,9 % leur répartition mois par mois est la suivante selon mode de transport utilisé :

| Mois | Bus | Bateau |
|-----------|-----------|--------|
| Janvier | 174.471 | 1.080 |
| Février | 243.625 | 908 |
| Mars | 284.746 | 904 |
| Avril | 250.703 | 1.641 |
| Mai | 228.843 | 1.211 |
| Juin | 52.772 | 1.412 |
| Juillet | 131.173 | 1.619 |
| Août | 184.825 | 1.802 |
| Septembre | 182.304 | 1.610 |
| Octobre | 126.879 | 966 |
| Novembre | 128.343 | 1.145 |
| Décembre | 137.668 | 1.194 |
| | 2.126.352 | 15.492 |

Comme il ressort de ce tableau, le nombre des passagers a sensiblement diminué au cours de la période juin-juillet car un grand nombre de bus de l'ONATRACOM étaient réquisitionnés et servaient aux préparations du Mouvement d'Ensemble qui a été organisé lors des festivités du 20ème Anniversaire de l'Indépendance.

Une forte diminution presque de la moitié des passagers de l'ONATRACOM survenue d'août à décembre 1982 se justifie en ce sens qu'un bon nombre de taxis autorisés au transport rémunéré de personnes croît sans cesse.

Il faut cependant noter que suite à des difficultés financières que connaît l'Office et au manque de certaines pièces de rechange, le nombre d'autobus et minibus dont mentions plus haut ne peut être disponible à tout moment. C'est pour cette raison qu'on a enregistré et enregistre encore des réclamations des passagers de certaines régions quand ils ne sont pas servis à leur souhait.

Le développement du transport dans le secteur privé a été surtout favorisé par le système de diminution de taxes sur les minibus; les octrois massifs des crédits par les banques et les facilités de paiement offertes par les garages.

Le nombre de minibus est passé de 242 en 1981 à 530 en 1982.

Le nombre d'autorisations délivrées a été de 220 contre 174 délivrées en 1981.

La somme perçue à titre d'amendes transactionnelles infligées aux contrevenant a été de 224.000 francs, tandis que le montant représentant les droits d'autorisations de transport rémunéré de personnes s'élève à 657.000 francs.

Ces montants auraient pu être beaucoup plus élevés, si la Direction Générale des Transports avait disposé d'un véhicule de contrôle. Notons ici que trois contrôles seulement ont eu lieu au cours de l'année écoulée.

D'autre part, les taxis-voitures sans autorisations qui sillonnent les axes Kigali- Byumba- Gitarama et Nyanza- Butare ou stationnent aux hôtels concurrencent manifestement et indûment les taxis autorisés.

C'est pour cette raison que le combat sans merci des taxis pirates doit être mené.

Concernant l'allégement des formalités actuellement exigées pour l'obtention des autorisations de transport rémunéré de personnes, l'élaboration des textes légaux est en cours.

c) Situation du parc auto dans le pays

i) Véhicules vendus par les représentants des marques

| Année | Voiture | Minibus | C/ttes + Jeeps | Camions | Tot. |
|-------|---------|---------|----------------|---------|------|
| 1981 | 560 | 242 | 956 | 241 | 1999 |
| 1982 | 595 | 287 | 1.052 | 272 | 2206 |

Source : Garages représentant les marques.

... / ...

| G e n r e | 1980 | | | 1981 | | | 1982 | | |
|-------------------------------|--------|----------|--------|--------|----------|--------|--------|----------|--------|
| | Privé | Officiel | Total | Privé | Officiel | Total | Privé | Officiel | Total |
| 1. Motos | 2.670 | 232 | 2.902 | 2.952 | 273 | 3.034 | 3.034 | 359 | 3.393 |
| 2. Voitures | 3.853 | 367 | 4.220 | 3.827 | 446 | 4.273 | 4.064 | 515 | 4.579 |
| 3. Minibus, C/ttes + Jeeps | 4.216 | 803 | 5.019 | 4.613 | 955 | 5.568 | 4.989 | 1.175 | 6.164 |
| 4. Camions | 942 | 208 | 1.150 | 955 | 239 | 1.194 | 998 | 260 | 1.258 |
| 5. Remorques | 278 | 96 | 374 | 253 | 118 | 371 | 262 | 85 | 347 |
| 6. Engins spéciaux | 36 | 102 | 138 | 42 | 126 | 168 | 45 | 160 | 205 |
| 7. Bus | | | | | | | | 74 | 74 |
| | 11.995 | 1.808 | 13.803 | 12.642 | 2.257 | 14.899 | 13.392 | 2.628 | 16.020 |

Source : Service des Impôts et le Bureau Véhicules Officiels
de la Direction Générale des Transports.

Commentaire du tableau.

- 1^a Le nombre de motos est passé de 3.034 en 1981 à 3.444 en 1982, soit une augmentation de 13,1 %
- 2^a Le nombre de véhicules de tourisme est passé de 4.273 en 1981 à 4.579 en 1982, soit une augmentation de 6,4 %
- 3^a Le nombre de véhicules utilitaires est passé de 7.301 en 1981 à 7.872 en 1982, soit une augmentation de 7,8 %.

Ces données statistiques démontrent bien que les directives du Président de la République citées dans la lettre n° 0046/01.19 du 14 novembre 1980 qui prône la politique d'achat de plus de véhicules utilitaires que de tourisme sont suivies.

7.7. Transport lacustre.

Dans le domaine du transport lacustre, une lettre circulaire a été envoyée aux Bourgmestres des Communes riveraines des lacs et rivières. L'objet était d'inventorier tous les bateaux et pirogues circulant dans les eaux des lacs et rivières de la République. Les données enregistrées jusqu'à présent donnent la situation suivante :

a) Lac Kivu.

i) Vedettes et bateaux de loisirs.

| N° | Nom | Capacité | ONATRACOM |
|----|-------------------|--------------|------------------------|
| 1. | Nyungwe | 50 personnes | ONATRACOM |
| 2. | Muhabura | 50 " | " |
| 3. | Umubano | 15 " | ORTPN |
| 4. | Zodiac | 6 " | " |
| 5. | 6 bateaux à voile | 12 " | Guest-Housse Kibuye |
| 6. | 3 " à planches | 6 " | " |

ii) Barges

| N° | Nom | Capacité | Propriétaire |
|----|-------------|--------------------|--------------|
| 1. | Rwanda | 200 caisses primus | ABDULATF |
| 2. | Amahoro | 1200 " | " |
| 3. | Kamabere | 1200 " | " |
| 4. | Kimbiligiti | 1200 " | " |

... / ...

| N° | Noms | Capacité | Propriétaire |
|-----|-------------|---------------------|--------------|
| 1. | Kimbiligiti | 1200 caisses primus | ABDULATIF |
| 2. | " | " " " | " |
| 3. | " | " " " | " |
| 4. | Mudende | " " " | SOCOTRAKI |
| 5. | Africa | " " " | NTABADAHIGA |
| 6. | Nyamirere | - | " |
| 7. | " | - | KANYANDEGE |
| 8. | " | - | " |
| 9. | Karora | 1300 caisses | KAYIHURA |
| 10. | Gitarama | 10,5 tonnes | TRAFIPRO |
| 11. | Chantal | 25 " | " |
| 12. | Bouda | 50 " | " |
| 13. | Dominique | 50 " | " |
| 14. | Tembo | 110 " | " |
| 15. | Jeannette | 60 " | " |
| 16. | Bitare | 18 " | " |
| 17. | Karongi | - | " |

Le nombre total de bateaux et vedettes circulant sur les lacs s'élève à 27.

b) Autres lacs et rivières.

| | |
|------------------------|-------------|
| Lacs Burera et Ruhondo | 42 pirogues |
| Lac Nyakibingo | 9 " |
| Lac Sake | 32 " |
| Lac Mugesera | 67 " |
| Lac Rweru | 66 " |
| Rivière Akagera | 26 " |

T O T A L

242 pirogues.

... / ...

7.8. Bureau Administration et Gestion des Véhicules de l'Etat

a) Situation du parc automobile officiel au 31 décembre 1982

1.- Administration Centrale.

| Département | Voitures | Combis | Minibus | Cttes | Camions | Jeeps | Remorques | Eng. spec. | Motos | Total |
|-----------------------|----------|--------|---------|-------|---------|-------|-----------|------------|-------|-------|
| 1. PRESIREP | 88 | 12 | 4 | 1 | - | 7 | - | - | - | 112 |
| 2. PRESIDENCE DU MRND | 21 | 2 | 1 | 10 | - | 1 | - | - | - | 35 |
| 3. C.N.D. | 5 | 1 | 3 | 1 | - | - | - | - | - | 10 |
| 4. MININTER | 23 | 2 | 15 | 30 | - | 11 | - | - | 12 | 93 |
| 5. MINIPOSCO | 11 | 3 | 4 | 7 | 8 | 6 | - | - | - | 39 |
| 6. MINAGRI | 15 | 2 | 2 | 50 | 3 | 5 | 2 | 10 | 23 | 112 |
| 7. MINIFOPE | 6 | 1 | - | 2 | - | 2 | - | - | - | 11 |
| 8. MINIJUST | 29 | 3 | - | 17 | 6 | 7 | - | 1 | - | 63 |
| 9. MINITRAP | 19 | 4 | - | 37 | 54 | 4 | 47 | 92 | 3 | 260 |
| 10. MINEPRISEC | 21 | 9 | 7 | 78 | 14 | 1 | - | - | 87 | 217 |
| 11. MINESUPRES | 11 | 1 | 1 | 1 | - | 1 | - | - | - | 15 |
| 12. MINIFIN | 13 | 2 | - | 7 | - | 10 | - | - | - | 32 |
| 13. MIRENA | 4 | 1 | - | 5 | 1 | 6 | - | - | - | 17 |
| 14. MINIPLAN | 7 | 2 | 4 | 4 | - | 5 | 2 | 1 | - | 25 |
| 15. MINISANTE | 18 | 12 | 49 | 41 | 4 | 19 | - | - | 14 | 157 |
| 16. MINASODECO | 10 | 9 | - | 17 | 2 | 8 | - | - | 62 | 108 |
| 17. MINECO | 9 | 1 | - | 7 | 1 | 2 | - | - | - | 20 |
| 18. MINAFFET | 9 | - | 1 | 1 | - | - | - | - | 1 | 12 |

... / ...

| Département | Voitures | Combis | Minibus | Cttes | Camions | Jeeps | Remorques | Eng. spec. | Motos | Total |
|---------------------------------------|----------|--------|---------|-------|---------|-------|-----------|------------|-------|-------|
| 19. MICEUNESPORTS | 4 | 2 | 2 | 6 | - | 2 | - | - | 9 | 25 |
| 20. COUR DE CASSATION | 2 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | 3 |
| 21. Conseil d'Etat | 2 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | 3 |
| 22. COUR DES COMPTES | 2 | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 |
| 23. SERVICE CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS | 29 | 1 | 1 | 1 | - | 9 | - | - | 18 | 59 |
| T O T A L | 358 | 70 | 94 | 325 | 93 | 106 | 51 | 104 | 229 | 1,430 |

SERVICES PARASTATAUX, COMMUNES ET PROJETS.

| Désignation | Voitures | Combis | Minibus | Cttes | Camions | Jeeps | Eng. spéc. | Bus | Remorq. | Motos | Total |
|----------------------|----------|--------|---------|-------|---------|-------|------------|-----|---------|-------|-------|
| 1. B.N.R. | 12 | - | 4 | 2 | 1 | - | - | - | - | 3 | 22 |
| 2. B.N.RECENSEMENT | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 2 |
| 3. BUNEP | 7 | 1 | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 9 |
| 4. C.E.R. | 4 | - | - | 1 | - | 1 | - | - | - | - | 6 |
| 5. C.S.R. | 3 | - | 1 | 3 | - | 1 | - | - | - | 4 | 8 |
| 6. ELECTROGAZ | 5 | - | - | 26 | 7 | - | - | - | - | - | 42 |
| 7. GRENDARWA | 2 | - | 1 | 3 | 2 | - | - | - | - | - | 8 |
| 8. I.N.R. | 2 | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 3 |
| 9. ISAR RUBOMA | 2 | - | - | - | 1 | 1 | 1 | - | - | - | 8 |
| 10. LAITERIE | 1 | 2 | - | 5 | 1 | - | - | - | - | - | 9 |
| 11. OFFICE DES CAFES | 3 | - | 1 | 10 | 2 | 2 | - | - | - | 14 | 32 |
| 12. OFFICE DU THE | 44 | 3 | 1 | 52 | 26 | 1 | 21 | - | 8 | 36 | 192 |
| 13. ORINFOR | 11 | 11 | 8 | - | - | 7 | - | - | - | 2 | 39 |
| 14. O.R.T.P.N. | 3 | 3 | - | 8 | 6 | 4 | - | - | - | - | 24 |
| 15. ONAPO | 2 | - | 1 | 2 | - | 1 | - | - | - | - | 6 |
| 16. ONATRACOM | 3 | - | 40 | 7 | 1 | - | 1 | 74 | - | - | 126 |
| 17. OPROVIA | 5 | - | - | 6 | - | - | 1 | - | 5 | - | 16 |
| 18. OPYRWA | 2 | - | 2 | 4 | 3 | - | - | - | - | - | 11 |

... / ...

| Désignation | Voitures | Combis | Minibus | Cttes | Camions | Jeeps | Eng. spéc. | Bus | Remorq. | Motos | Total |
|-------------------------|----------|--------|---------|-------|---------|-------|------------|-----|---------|-------|-------|
| 19. OVAPAM | 4 | - | - | 4 | 4 | 5 | 2 | - | - | 30 | 49 |
| 20. OVIBAR | 3 | - | 1 | 2 | 2 | - | - | - | - | - | 8 |
| 21. PAPETERIES | 2 | - | 2 | - | - | - | - | - | - | - | 4 |
| 22. RUZICULTURE | 1 | - | 1 | 5 | 5 | - | 2 | - | 2 | 4 | 20 |
| 23. U.N.R. | 15 | 3 | 17 | 14 | 2 | 5 | - | - | - | - | 56 |
| 24. SUCRERIE | 1 | - | 2 | 5 | 12 | 1 | 3 | - | - | - | 24 |
| 25. B.G.M. | 9 | - | - | 20 | 7 | 3 | 3 | - | 4 | 10 | 56 |
| 26. G.B.K. | 4 | - | - | 13 | 2 | 4 | 6 | - | 10 | 9 | 48 |
| 27. PROJETS + COOPERAT. | 5 | 7 | 4 | 66 | 57 | 10 | 14 | - | 5 | 10 | 178 |
| 28. COMMUNES | 1 | 2 | 5 | 150 | 26 | - | 3 | - | - | 5 | 192 |
| T O T A L | 157 | 32 | 89 | 413 | 167 | 46 | 56 | 74 | 34 | 130 | 1.198 |

RECAPITULATION

| Désignation | Administration Centrale | Services Parastataux, Communes & Projets | Total |
|--------------------|-------------------------|--|--------------|
| 1. Voitures | 358 | 157 | 515 |
| 2. Combis | 70 | 32 | 102 |
| 3. Minibus | 94 | 89 | 183 |
| 4. Bus | - | 74 | 74 |
| 5. Camions | 93 | 167 | 260 |
| 6. Camionnettes | 325 | 413 | 738 |
| 7. Jeeps | 106 | 46 | 152 |
| 8. Remorques | 51 | 34 | 86 |
| 9. Engins spéciaux | 104 | 56 | 160 |
| 10. Motos | 229 | 130 | 359 |
| T O T A L | 1.430 | 1.198 | 2.628 |

VEHICULES DECLASSES ET VENDUS.

| Désignation | Administration Centrale | Services Parastataux, Communes & Projets | Total |
|--------------------------|-------------------------|--|------------|
| 1. Voitures | 52 | 10 | 62 |
| 2. Combis | 5 | 3 | 8 |
| 3. Minibus | 3 | 4 | 7 |
| 4. Camionnettes | 35 | 25 | 60 |
| 5. Camions | 2 | 18 | 20 |
| 6. Jeeps | 13 | 8 | 21 |
| 7. Motos | 3 | 34 | 37 |
| 8. Tracteurs + Remorques | - | 8 | 8 |
| T O T A L | 113 | 110 | 223 |

ACCIDENTS DECLARES : 116

Voitures : 42

Combi + Minibus : 12

Camionnettes : 30

Camions : 14

Jeeps : 16

.../...

VEHICULES IMMATRICULES EN 1982.

| Désignation | Administration Centrale | Services Parastataux, Communes & Projets | Total. |
|--------------------|-------------------------|--|--------|
| 1. Voitures | 70 | 48 | 118 |
| 2. Combis | 9 | 5 | 14 |
| 3. Minibus | 19 | 13 | 32 |
| 4. Bus | - | 2 | 2 |
| 5. Camions | 17 | 31 | 48 |
| 6. Camionnettes | 82 | 92 | 174 |
| 7. Jeeps | 44 | 18 | 62 |
| 8. Remorques | 3 | 8 | 11 |
| 9. Engins spéciaux | 6 | 9 | 15 |
| 10. Motos | 65 | 53 | 118 |
| T O T A L | 315 | 279 | 594 |

7.9: Difficultés rencontrées.

- Manque du personnel formé et compétent pour étudier sérieusement les dossiers aussi bien du transport international que du transport intérieur.
- Bourses de perfectionnement du personnel en place.
- Manque de documentation sur place.
- Manque des moyens logistiques (locaux, déplacement, équipement de bureau etc...).
- Retard de la part des représentants de différentes marques de véhicules dans la transmission de leur état de situation des véhicules importés.